

346505

UNITED NATIONS / NATIONS UNIES



SECURITY COUNCIL

OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

SUPPLEMENT FOR APRIL, MAY AND JUNE 1952

SUPPLEMENT D'AVRIL, MAI ET JUIN 1952

CONSEIL DE SECURITE

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

SEPTIEME ANNEE

NEW YORK

62 97

TABLE OF CONTENTS

<i>Document No.</i>	<i>Title</i>	<i>Page</i>
S/2500	Letter dated 30 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Afghanistan, Burma, Egypt, Ethiopia, India, Indonesia, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Pakistan, the Philippines, Saudi Arabia, Syria and Yemen, concerning Tunisia ...	1
S/2571	Letter dated 29 March 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia	2
S/2574	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Indonesia to the United Nations, concerning Tunisia	9
S/2575	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Egypt to the United Nations, concerning Tunisia	11
S/2576	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Iraq to the United Nations, concerning Tunisia	11
S/2577	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia	11
S/2578	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Saudi Arabia to the United Nations, concerning Tunisia	12
S/2579	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the delegation of Afghanistan to the United Nations, concerning Tunisia ..	12
S/2580	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of India to the United Nations, concerning Tunisia	12
S/2581	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the liaison officer of Burma to the United Nations, concerning Tunisia	12
S/2582	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Iran to the United Nations, concerning Tunisia	13
S/2583	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Philippines to the United Nations, concerning Tunisia	13

(Continued on page 3 of cover)

TABLE DES MATIERES

<i>Cotes des documents</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages</i>
S/2500/Rev.2	Lettre, en date du 30 janvier 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Birmanie, de l'Egypte, de l'Ethiopie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Liban, du Libéria, du Pakistan, des Philippines, de la Syrie et du Yémen, au sujet de la Tunisie	1
S/2571	Lettre, en date du 29 mars 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	2
S/2574	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	9
S/2575	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Egypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie ...	11
S/2576	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	11
S/2577/Rev.1	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	11
S/2578	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12
S/2579	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par la délégation de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12
S/2580	Lettre en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12
S/2581/Rev.1	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé de liaison de la Birmanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12
S/2582	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	13
S/2583/Rev.1	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	13

(Suite à la page 3 de la couverture)

Documents published in full in the *Official Records* of meetings of the Security Council are not reproduced in these supplements.

All United Nations documents are designated by symbols, i.e., capital letters combined with figures. Mention of such a symbol indicates a reference to a United Nations document.

Les documents dont le texte est donné *in extenso* dans les *Procès-verbaux officiels* des séances du Conseil de sécurité ne sont pas reproduits dans ces suppléments.

Les cotes des documents de l'Organisation des Nations Unies se composent de lettres majuscules et de chiffres. La simple mention d'une cote dans un texte signifie qu'il s'agit d'un document de l'Organisation.

UNITED NATIONS



NATIONS UNIES

SECURITY
COUNCIL

CONSEIL
DE SECURITE

OFFICIAL RECORDS

SEVENTH YEAR

Supplement for April, May and
June 1952

PROCES-VERBAUX OFFICIELS

SEPTIEME ANNEE

Supplément d'avril, mai
et juin 1952

DOCUMENT S/2508

Letter dated 30 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Afghanistan, Burma, Egypt, Ethiopia, India, Indonesia, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Pakistan, Philippines, Saudi Arabia, Syria and Yemen, concerning Tunisia

[Original text: English]

[1 February 1952]

The signatories have learnt from various sources, and in particular from the representatives of the Tunisian Government now in Paris, of the extremely serious situation prevailing in Tunisia. They desire to express their deep concern over the alarming news of military intervention and the arrest of the popular leaders, which actions, in their opinion, constitute a threat to international peace and security.

This matter was brought to the notice of the President of the General Assembly by representatives of Asian and African States on two previous occasions, with a request that he kindly use his good offices for a removal of the causes of the present tension.

As the events in Tunisia continue to be a source of anxiety, the signatories regard it as their duty, in the interest of peace, security, and human rights, to request you to draw the attention of the members of the Security Council to the grave consequences which are likely to follow a continuation of the present state of affairs.

DOCUMENT S/2508/Rev.2

Lettre, en date du 30 janvier 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Birmanie, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Liban, du Libéria, du Pakistan, des Philippines, de la Syrie et du Yémen, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]

[1er février 1952]

Les signataires de la présente lettre ont été informés de divers côtés, en particulier par les représentants du Gouvernement tunisien actuellement à Paris, du caractère extrêmement sérieux de la situation qui règne actuellement en Tunisie. Ils se déclarent profondément préoccupés des nouvelles alarmantes qui signalent une intervention militaire ainsi que l'arrestation des dirigeants populaires; ces mesures constituent à leur avis une menace pour la paix et la sécurité internationales.

A deux reprises déjà, des représentants d'États africains et asiatiques ont porté cette question à l'attention du Président de l'Assemblée générale et lui ont demandé d'user de ses bons offices pour supprimer les causes de la tension actuelle.

Étant donné que les événements de Tunisie continuent à être une source d'inquiétude, les signataires considèrent qu'il est de leur devoir, dans l'intérêt de la paix, de la sécurité et des droits de l'homme, de vous prier d'attirer l'attention des membres du Conseil de sécurité sur les graves conséquences que risque de provoquer la continuation de l'état de choses actuel.

Letter dated 29 March 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English and French]
[31 March 1952]

I have the honour to request that copies of the following communications received by you from representatives of the Tunisian Government be circulated as Security Council documents at your earliest convenience:

Letter dated 12 January 1952 from M'Hammed Chenik, Prime Minister of the Tunisian Government;

Telegram dated 18 January 1952 from Salah Ben Youssef, Minister of Justice and Mohammed Badra, Minister of Social Affairs, of the Tunisian Government;

Letter dated 22 January 1952 from Salah Ben Youssef, Minister of Justice, and Mohammed Badra, Minister of Social Affairs, of the Tunisian Government;

Letter dated 25 March 1952 with enclosures from Salah Ben Youssef, Minister of Justice of the Tunisian Government.

(Signed) Ahmed S. BOKHARI
Permanent Representative of Pakistan
to the United Nations

Tunis, 12 January 1952

The Prime Minister of the Kingdom of Tunisia
Head of the Tunisian Government
to the Secretary-General of the
United Nations

I have the honour to transmit a copy of the application that I am addressing in the name of the Tunisian Government to the President of the Security Council concerning a dispute between the Tunisian State and the French State.

(Signed) M'Hammed CHENIK

Tunis, 12 January 1952

The Prime Minister of the Kingdom of Tunisia
M'Hammed Chenik
Head of the Tunisian Government
to the President of the Security Council
Palais de Chaillot
Paris

I have the honour to request you to bring to the notice of the Security Council the application of the Tunisian Government regarding a dispute between the Tunisian Government and the Government of the French Republic.

On 12 May 1881, the French State and the Tunisian State signed "a treaty of friendship and of *bon voisinage*" under which the Tunisian State authorizes the French Government provisionally to occupy certain points in the Territory of Tunisia.

Lettre, en date du 29 mars 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais et en français]
[31 mars 1952]

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir faire distribuer, le plus tôt possible, comme document du Conseil de sécurité, le texte des communications suivantes que vous avez reçues des représentants du Gouvernement tunisien:

Lettre du 12 janvier 1952 de M. M'Hammed Chenik, chef du Gouvernement tunisien;

Télégramme du 18 janvier 1952 de MM. Salah Ben Youssef, Ministre de la justice, et Mohammed Badra, Ministre des affaires sociales du Gouvernement tunisien;

Lettre du 22 janvier 1952 de MM. Salah Ben Youssef, Ministre de la justice, et Mohammed Badra, Ministre des affaires sociales du Gouvernement tunisien;

Lettre du 25 mars 1952 de M. Salah Ben Youssef, Ministre de la justice du Gouvernement tunisien, et pièce jointe.

(Signé) Ahmed S. BOKHARI
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Tunis, le 12 janvier 1952

Le Premier Ministre du Royaume de Tunisie
Chef du Gouvernement tunisien
au Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire parvenir une copie de la requête que j'adresse au nom du Gouvernement tunisien au Président du Conseil de sécurité, se rapportant à un différend entre l'Etat tunisien et l'Etat français.

(Signé) M'Hammed CHENIK

Tunis, le 12 janvier 1952

Le Premier Ministre du Royaume de Tunisie
M'Hammed Chenik
Chef du Gouvernement tunisien
au Président du Conseil de sécurité
Palais de Chaillot
Paris

J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir porter devant le Conseil de sécurité la requête du Gouvernement tunisien au sujet d'un différend qui l'oppose au Gouvernement de la République française.

L'Etat français et l'Etat tunisien ont signé le 12 mai 1881 "un traité d'amitié et de bon voisinage" aux termes duquel l'Etat tunisien autorise le Gouvernement français à faire occuper provisoirement certains points du territoire de la Tunisie.

The above Treaty maintained intact for His Highness the Bey the enjoyment and exercise of domestic sovereignty.

The French authorities in Tunisia have in practice replaced the Tunisian Sovereign in the exercise of this sovereignty and established a system of direct administration.

The result has been constant unrest and an ever deepening crisis in Franco-Tunisian relations.

To remedy this state of affairs and to bring about normal relations between the two countries, the French Government has solemnly undertaken to abandon direct administration in Tunisia and to permit the development of Tunisian political institutions to the point of achieving internal autonomy.

On the basis of these undertakings, His Highness the Bey entrusted me in August 1950 with the task of forming "a Ministry for negotiations to lead Tunisia to internal autonomy".

On 15 May 1951, His Highness the Bey solemnly proclaimed his purpose "to endow his people with representative, democratic assemblies" and expressly instructed his Ministers "to prepare the texts relating thereto".

Difficulties due to the non-fulfilment of the undertakings given having prevented the Tunisian Ministry from carrying out the task assigned to it, the latter proceeded to Paris for conversations with the French Government regarding the necessity for the fulfilment of its undertakings.

The French Government, after long and difficult negotiations both in Paris and at Tunis, replied in a note of 15 December 1951 by rejecting the memorandum presented to it on 31 October 1951.

In its reply, the French Government affirmed the necessity for "the participation of the French citizens in Tunisia—a foreign colony—in the working of the political institutions of Tunisia". This anti-legal position is in obvious contradiction with the provisions of the Treaty of 12 May 1881 cited above.

Moreover, by opposing the establishment of a specifically Tunisian political assembly, the French Government impairs the principle of the unity of sovereignty in Tunisia.

Further, since the bond between France and Tunisia is regarded as "definitive" by the French Government, the latter violates the provisions of the Treaty of 12 May 1881, the provisional character of which is solemnly affirmed (article 2, 2).

In view of these considerations and France's desire to impede the establishment of true democracy in the Kingdom of Tunisia, the Tunisian Government considers that this situation creates a dispute between the French State and the Tunisian State, the settlement of which by direct contact and negotiation has proved impossible.

The attitude of the French Government calls into question the very foundations of Franco-Tunisian relations. Its persistence in maintaining a policy of direct administration in a State which has never abdicated its sovereignty and in opposing democratic institutional reforms is likely to prejudice the development of "friendly relations among nations based on respect for the prin-

Le traité ci-dessus a maintenu intacts au profit de Son Altesse le Bey la jouissance et l'exercice de la souveraineté interne.

Les autorités françaises en Tunisie sont parvenues à se substituer, pratiquement, au souverain tunisien dans l'exercice de cette même souveraineté et à instaurer un régime d'administration directe.

Il s'en est suivi un malaise constant et une crise de plus en plus aiguë dans les rapports franco-tunisiens.

Pour remédier à cet état de choses et normaliser les rapports entre les deux pays, le Gouvernement français s'est engagé solennellement à renoncer à l'administration directe en Tunisie et à permettre le développement des institutions politiques tunisiennes jusqu'à la réalisation d'une autonomie interne.

Sur la foi de ces engagements, Son Altesse le Bey m'a confié au mois d'août 1950 le soin de constituer "un Ministère de négociations devant mener la Tunisie à son autonomie interne".

Le 15 mai 1951, Son Altesse le Bey a solennellement proclamé sa volonté "de doter son peuple d'assemblées représentatives démocratiques", chargeant expressément ses ministres "d'élaborer les textes y afférents".

Des difficultés dues à la non-exécution des engagements souscrits ayant empêché le Ministère tunisien d'accomplir la tâche qui lui était assignée, celui-ci s'est rendu à Paris pour entretenir le Gouvernement français de la nécessité de réaliser ses engagements.

Le Gouvernement français, après de longues et laborieuses négociations tant à Paris qu'à Tunis, a répondu dans une note datée du 15 décembre dernier par une fin de non-recevoir au mémoire à lui présenté le 31 octobre dernier.

Dans sa réponse, le Gouvernement français affirmait la nécessité de "la participation des Français de Tunisie — colonie étrangère — au fonctionnement des institutions politiques de la Tunisie". Cette position anti-juridique est en contradiction manifeste avec les clauses du traité du 12 mai 1881 cité plus haut.

Par ailleurs, en s'opposant à l'institution d'une assemblée politique spécifiquement tunisienne, le Gouvernement français porte atteinte au principe de l'unité de souveraineté en Tunisie.

Au surplus, le lien qui unit la France à la Tunisie étant tenu pour "définitif" par le Gouvernement français, celui-ci contrevient aux clauses du traité du 12 mai 1881 dont le caractère provisoire est solennellement affirmé (art. 2, par. 2).

Compte tenu de ces considérations et étant donné la volonté de la France d'entraver l'instauration d'une vraie démocratie dans le Royaume de Tunisie, le Gouvernement tunisien estime que cette situation crée un différend entre l'Etat français et l'Etat tunisien, différend dont le règlement par les contacts directs et la négociation s'est avéré impossible.

L'attitude du Gouvernement français remet en cause les fondements mêmes des rapports franco-tunisiens. Sa persévérance à maintenir une politique d'administration directe dans un Etat qui n'a jamais abdiqué sa souveraineté et à s'opposer à des réformes institutionnelles démocratiques est de nature à compromettre le développement "entre les nations des relations amicales

principle of equal rights and self-determination of peoples" (Charter of the United Nations, Article 1, paragraph 2).

The Tunisian Government, availing itself of Article 35, paragraph 2, of the Charter of the United Nations and accepting the obligations deriving therefrom, is justified in bringing before the Security Council the dispute between the French State and the Tunisian State with a view to its solution in conformity with equity and its adjustment by means likely to safeguard good relations between nations.

The Tunisian Government, in accordance with Article 32 of the Charter requests you to permit it "to participate in the discussion relating to the dispute."

(Signed) M'Hammed CHENIK
Prime Minister of the Kingdom of Tunisia
Head of the Tunisian Government

I, the undersigned, M'Hammed Chenik, Prime Minister of the Kingdom of Tunisia, Head of the Tunisian Government, hereby instruct my colleagues their Excellencies Salah Ben Youssef and Mohammed Badra, Minister of Justice and Minister of Social Affairs respectively of the Kingdom of Tunisia, to deliver to the President of the United Nations Security Council, on behalf of the Tunisian Government, an application regarding a dispute between the Tunisian State and the French State.

Their Excellencies Ben Youssef and Badra are also instructed to deliver a duplicate of the said application to the Secretary-General of the United Nations.

The two Ministers are empowered to be heard, if necessary, by the Security Council or by any other organ of the United Nations.

Done at Tunis, 12 January 1952.
(Signed) M'Hammed CHENIK
Prime Minister of the Kingdom of Tunisia
Head of the Tunisian Government

Paris, 22 January 1952

To the Secretary-General of the United Nations,
Paris.

We have the honour to transmit herewith the text of the Tunisian Government's reply to the representations made by Mr. de Hauteclocque, Ambassador, Resident General of France at Tunis, to His Highness the Bey during a conversation on the day following the delivery of the Tunisian application to the Secretariat of the United Nations.

This document ends the controversy with regard to the right of the Tunisian Government to lay before the Security Council the dispute between the Tunisian Government and the Government of the French Republic.

(Signed) Salah BEN YOUSSEF
Minister of Justice of the Tunisian Government
Mohammed BADRA
Minister of Social Affairs of the Tunisian Government

fondées sur le respect du principe de l'égalité de droits des peuples et de leur droit à disposer d'eux-mêmes" (Art. 1er, par. 2, de la Charte des Nations Unies).

Le Gouvernement tunisien, se prévalant du paragraphe 2 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies et acceptant les obligations qui en découlent, est fondé à saisir le Conseil de sécurité du différend qui oppose l'Etat tunisien à l'Etat français, en vue de donner à ce différend une solution conforme à l'équité et d'en assurer l'ajustement par les moyens les plus propres à garantir les bonnes relations entre nations.

Le Gouvernement tunisien, se référant à l'Article 32 de la Charte, vous prie de bien vouloir lui permettre de "participer aux discussions relatives à ce différend".

(Signé) M'Hammed CHENIK
Premier Ministre du Royaume de Tunisie
Chef du Gouvernement tunisien

Je, soussigné, M'Hammed Chenik, Premier Ministre du Royaume de Tunisie, chef du Gouvernement tunisien, déclare charger mes collègues Leurs Excellences Salah Ben Youssef et Mohammed Badra, respectivement Ministre de la justice et Ministre des affaires sociales du Royaume de Tunisie, de la mission de remettre au nom du Gouvernement tunisien au Président du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations Unies une requête relative à un différend entre l'Etat tunisien et l'Etat français.

Leurs Excellences Ben Youssef et Badra sont également chargées de remettre un duplicata de ladite requête au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies.

Les deux ministres sont habilités à être entendus le cas échéant par le Conseil de sécurité ou par tout autre organisme dépendant des Nations Unies.

Fait à Tunis, le 12 janvier 1952.
(Signé) M'Hammed CHENIK
Premier Ministre du Royaume de Tunisie
Chef du Gouvernement tunisien

Paris, le 22 janvier 1952

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies,
Paris.

Nous avons l'honneur de vous faire parvenir ci-inclus le texte de la réponse du Gouvernement tunisien aux représentations que M. l'ambassadeur de Hauteclocque, Résident général de France à Tunis, a faites à Son Altesse le Bey au cours d'un entretien au lendemain du dépôt de la requête tunisienne au Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies.

Ce document met fin à la controverse engagée sur le droit du Gouvernement tunisien de saisir le Conseil de sécurité du différend qui l'oppose au Gouvernement de la République française.

(Signé) Salah BEN YOUSSEF
Ministre de la justice du Gouvernement tunisien
Mohammed BADRA
Ministre des affaires sociales du Gouvernement tunisien

TEXT OF THE REPLY OF THE TUNISIAN GOVERNMENT
TO THE LETTER OF REPRESENTATION FROM MR.
DE HAUTE-CLOCQUE TO HIS HIGHNESS THE BEY OF
TUNIS

Tunis, 17 January 1952

Your Excellency,

Being desirous of unequivocally demonstrating the full and entire confidence with which he honours his Ministers, my August Sovereign Sidi Lamine Pasha Bey was pleased at this morning's ceremony to instruct me to interpret his views and to reaffirm to you the oral statements which His Highness made to you spontaneously during the audience granted to you on the 15th instant.

The initial causes of the regrettable position of Franco-Tunisian relations are due not to the initiative taken by the Tunisian Ministry, but to the behaviour of the Department of Foreign Affairs of the French Republic.

Without going into detail, it should merely be recalled that the solemn declarations of Mr. Schuman and Mr. Périllier, which were confirmed during the conversations in Paris, gave rise to the legitimate hope among all classes of the Tunisian population that their aspirations would be realized.

Even before the establishment of the present Ministry, those aspirations were communicated to the President of the French Republic by the Bey's letter of 11 April 1950, a copy of which is attached, and the terms of which have lost none of their relevance.

The Sovereign's position with regard to these aspirations was re-stated on the occasion of his speech from the Throne on 15 May 1951.

It is therefore understandable that the reply of 15 December 1951 to the Tunisian note of 31 October 1951 was received with real consternation.

This cruel disappointment, which was deeply resented by the whole Tunisian people, gave rise to a unanimous reaction, the manifestations of which threatened to become extremely serious and likely to cause a grave disturbance of law and order.

The repercussions of this reply might also be exploited for purposes incompatible with the line of policy adopted by the Tunisian Ministry, which has always been actuated by the desire to carry out its mission faithfully within the framework of the treaties.

It should be recalled that the basis of this mission was in negotiations for the purpose of putting an end to direct administration, which has been condemned by the French Government, and to achieve the internal autonomy of Tunisia solemnly promised by France.

These negotiations, which continued for several months, having unfortunately resulted in the negative reply of 15 December 1951, the Tunisian Ministry, enjoying the full confidence of His Highness the Bey and of the Tunisian people and deeply desirous of calming public feeling, felt that it was its duty to appeal for the friendly mediation of the United Nations.

This initiative was the more understandable since, in his letter of 6 December to Mr. Plevin, the Prime Minister stated that the Tunisian Ministry, conscious of its responsibilities, could not be blamed for adopting an attitude compatible with the higher interests for which it is responsible, and that, following their most

TEXTE DE LA RÉPONSE DU GOUVERNEMENT TUNISIEN
À LA LETTRE DE REPRÉSENTATION DE M. DE HAUTE-
CLOCQUE À SON ALTESSE LE BEY DE TUNIS

Tunis, le 17 janvier 1952

Monsieur l'Ambassadeur,

Désireux de marquer d'une façon non équivoque qu'il maintient, pleine et entière, la confiance dont il honore ses ministres, mon auguste souverain, Sidi Lamine Pacha Bey, a bien voulu, au cours de la cérémonie de ce matin, me charger d'être l'interprète de sa pensée et de vous confirmer les déclarations verbales que Son Altesse vous a faites spontanément au cours de l'entretien qui vous a été accordé le 15 courant.

Les causes initiales de la situation regrettable dont souffrent les relations franco-tunisiennes sont dues non à l'initiative du Ministère tunisien mais au comportement du Département des affaires étrangères de la République française.

Sans vouloir entrer dans les détails, il y a lieu de rappeler simplement que les déclarations solennelles de MM. Schuman et Périllier, confirmées au cours des entretiens de Paris, ont fait naître dans toutes les classes de la population tunisienne le légitime espoir de voir réaliser leurs aspirations.

Déjà, avant même la constitution du Ministère actuel, ces aspirations avaient été portées à la connaissance de M. le Président de la République française par la lettre beylicale du 11 avril 1950 dont ci-joint copie et dont les termes n'ont rien perdu de leur actualité.

La position du souverain à l'égard de ces aspirations s'est de nouveau manifestée à l'occasion du discours du trône du 15 mai 1951.

On comprend dès lors pourquoi la réponse du 15 décembre dernier à la note tunisienne du 31 octobre 1951 a été accueillie avec une réelle consternation.

Cette cruelle déception, profondément ressentie par tout le peuple tunisien, n'a pas manqué de provoquer un mouvement unanime de réaction dont les manifestations risquaient d'être très graves et susceptibles de troubler sérieusement l'ordre public.

Par ailleurs, les répercussions de cette réponse pouvaient être exploitées à des fins incompatibles avec la ligne de conduite que s'est assignée le Ministère tunisien, qui a été constamment animé du souci d'accomplir loyalement sa mission dans le cadre des traités.

Il convient de rappeler que cette mission avait pour base des négociations dont l'objectif était de mettre fin à l'administration directe, condamnée par le Gouvernement français, et de réaliser l'autonomie interne de la Tunisie, solennellement promise par la France.

Ces négociations, qui ont duré plusieurs mois, ayant malheureusement abouti à la réponse négative du 15 décembre 1951, le Ministère tunisien, investi de la confiance de Son Altesse le Bey et du peuple tunisien, et profondément soucieux de l'apaisement des esprits, n'a pas cru devoir hésiter à faire appel à une médiation amicale de l'Organisation des Nations Unies.

Cette initiative était d'autant plus à prévoir que dans sa lettre adressée le 6 décembre à M. le président Plevin, le Premier Ministre affirmait "qu'il ne saurait être éventuellement fait grief au Ministère tunisien, conscient de ses responsabilités, d'adopter un comportement compatible avec les intérêts supérieurs dont il a la charge"

recent interview with Mr. Schuman on 19 December 1951, the Tunisian Ministers had stated that the meetings at Paris had ended in "a disagreement".

The Resident's note refers to the non-participation of the French members of the Council of Ministers in the decision to appeal to the United Nations.

In this connexion it should be noted that the French Directors are members of the Council of Ministers only as the heads of technical services and have no political function.

The Tunisian Ministers, on the other hand, by virtue of their status as Ministers, have political functions.

It was in this capacity that they alone were invited to the General Residence, without the French Directors, to confer with the Resident General and the representative of the Quai d'Orsay (Mr. de la Tour du Pin, in December 1950). It was also in this capacity that they alone conducted the negotiations with the French Government, which have resulted in the present disagreement.

It was therefore natural that they should continue their mission by appealing for the intervention of the United Nations, in order to be able to resume negotiations on bases other than those stated in the French reply of 15 December 1951.

In fact, the Prime Minister, enjoying the confidence of his Sovereign, is competent to take such action.

The Resident's communication also refers to a "violation of the contractual rights of France".

In this connexion, it should be recalled that the international instruments referred to by the Treaty of 1881, the conclusion of which is subject to the intervention of France, have nothing in common with the procedure of appeal to the United Nations subsequently established by the San Francisco Charter, of which France is a signatory and which authorizes such appeal in Article 35.

Moreover, the Representative of France cannot be unaware of the fact that the present tense atmosphere in Tunisia is due primarily to the behaviour both at Tunis and in Paris of a section of the French colony which, placing its interests and privileges "above the higher interests of France", has constantly opposed the faithful application of a liberal policy in favour of a people of over three millions, which is conscious of its development and of the legitimacy of its aspirations.

It is precisely this systematic opposition which has helped to aggravate the difficulties with which the Tunisian Ministry is now confronted and which seems to have influenced French governing circles in their behaviour during the past month.

It is clear from the foregoing that the appeal to the United Nations, far from constituting a hostile and unfriendly act against France, merely represents a peaceful initiative directed towards the realization of aspirations for the internal autonomy solemnly promised by the Government of the Republic.

(Signed) M'Hammed CHENIK

et que, d'autre part, à l'issue de leur dernière entrevue avec M. le président Schuman, le 19 décembre 1951, les Ministres tunisiens constataient que les entretiens de Paris aboutissaient "à un désaccord".

La note résidentielle fait allusion à la non-participation des membres français du Conseil des ministres à la décision de recourir à l'Organisation des Nations Unies.

A cet égard, il y a lieu de préciser que les Directeurs français ne font partie du Conseil des ministres qu'à titre de chefs de services techniques ne détenant aucune attribution politique.

Par contre, les Ministres tunisiens, de par leur qualité même de ministres, détiennent des attributions politiques.

C'est d'ailleurs à ce titre qu'ils ont été seuls conviés à la Résidence générale, à l'exclusion des Directeurs français, pour être les partenaires de M. le Résident général et du représentant du Quai d'Orsay (M. de la Tour du Pin, en décembre 1950). C'est également à ce titre qu'ils ont mené, eux seuls, les négociations avec le Gouvernement français, négociations qui ont abouti au désaccord actuel.

Il était donc normal qu'ils aient poursuivi leur mission en ayant recours à l'intercession de l'Organisation des Nations Unies en vue de pouvoir reprendre les négociations sur d'autres bases que celles indiquées dans la réponse française du 15 décembre 1951.

C'est dire que le Premier Ministre, investi de la confiance du souverain, est habilité pour mener une telle action.

La communication résidentielle fait d'autre part allusion à une "violation des droits contractuels de la France".

Sur ce point, il convient de rappeler que les actes internationaux visés par le traité de 1881, et dont la conclusion est subordonnée à l'intervention de la France, n'ont rien de commun avec la procédure du recours à l'Organisation des Nations Unies, créée, depuis, par la Charte de San-Francisco dont la France est signataire et qui, dans son Article 35, autorise à tel recours.

D'autre part, le représentant de la France n'a certainement pas manqué de se rendre compte que l'atmosphère pénible que vit actuellement la Tunisie est due, notamment, au comportement, tant à Tunis qu'à Paris, d'une partie de la colonie française qui, plaçant ses intérêts et ses privilèges "au-dessus des intérêts supérieurs de la France", s'est constamment opposée à l'application loyale d'une politique libérale en faveur d'un peuple de plus de trois millions, conscient de son évolution et de la légitimité de ses aspirations.

Et c'est précisément cette opposition systématique qui a contribué à l'aggravation des difficultés actuelles rencontrées par le Ministère tunisien et qui paraît avoir influencé les milieux dirigeants français dans leur comportement au cours du mois dernier.

Il ressort donc de ce qui précède que ce recours à l'Organisation des Nations Unies, loin de constituer un acte inamical et hostile à la France, n'est qu'une initiative pacifique destinée à faire aboutir des aspirations tendant à l'autonomie interne solennellement promise par le Gouvernement de la République.

(Signed) M'Hammed CHENIK

The Secretary-General of United Nations, Paris.

Delegation Tunisian Government instructed submit on behalf of that Government an application to the Security Council on the Franco-Tunisian dispute solemnly draws your attention to gravity situation in Tunisia following pressure by French authorities on Tunisian Sovereign to induce him to disavow his Government's approach to Security Council. French authorities arbitrarily arresting Tunisian political leaders to stifle aspirations Tunisian people. Tunisia subjected to state of siege is at present scene of serious incidents marked by deaths and injuries. Such a reaction when Franco-Tunisian dispute is before Security Council follows propaganda calculated to misrepresent Tunisian Delegation's approach to United Nations and aims at isolation of Sovereign and withdrawal of application according to method that has become classical. Tunisian Delegation stresses urgency consideration of application and appeals to your conscience for all action in accordance with law and international morality.

Mohammed BADRA
Minister of Social Affairs
Salah BEN YOUSSEF
Minister of Justice

Paris, 18 January 1952.

Paris, 25 March 1952

Mr. Trygve Lie,
Secretary-General of the United Nations.

We have the honour to inform you of a violation by France of the 1948 Universal Declaration of Human Rights. We have submitted an application to the Security Council in which we ask it to settle the dispute between the Tunisian Government and the French Government in accordance with the principles of the Charter.

Fifteen African and Asian States have officially expressed their intention to support our cause before the Security Council. In a letter addressed to Mr. Robert Schuman, Minister of Foreign Affairs of the French Republic, on 17 March 1952, we asked the French Government to give us permission to proceed to New York for the purpose of assisting the fifteen States above mentioned, and to state our case, should the occasion arise in the Security Council, this possibility being provided for by the Charter of the United Nations (Article 32). The French Government has refused to accede to our legitimate request. We therefore ask you to bring this incident to the knowledge of the members of the Security Council, who will, we hope, take the necessary steps to enable us to exercise a sacred right, the right of freedom of movement (article 13 of the Universal Declaration of Human Rights), and to fulfil our mission to the Council in a normal manner.

(Signed) Salah BEN YOUSSEF
Minister of Justice of the Kingdom of Tunisia
Head of the Tunisian Delegation to the
United Nations

Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, Paris.

Délégation Gouvernement tunisien, chargée de présenter au chef (?) de ce gouvernement une requête au Conseil de sécurité sur différend franco-tunisien, appelle solennellement votre haute attention sur gravité situation en Tunisie par suite pression exercée par autorités françaises sur souverain tunisien pour l'amener à désavouer action de son gouvernement auprès Conseil de sécurité. Autorités françaises (?) procèdent arrestations arbitraires chefs politiques tunisiens pour étouffer aspirations peuple tunisien. Tunisie soumise à état de siège est à l'heure actuelle le théâtre d'événements graves se soldant par morts et blessés. Semblable réaction survenue alors que différend franco-tunisien est porté devant Conseil sécurité fait suite à propagande tendant à dénaturer démarche délégation tunisienne ONU et vise isolement souverain et retrait requête selon méthode devenue classique. Délégation tunisienne en vous signalant urgence étude requête en appelle à votre haute conscience pour toutes initiatives conformes à la légalité et morale internationale.

Mohammed BADRA
Ministre des affaires sociales
Salah BEN YOUSSEF
Ministre de la justice

Paris, le 18 janvier 1952.

Paris, le 25 mars 1952

Monsieur Trygve Lie,
Secrétaire général
de l'Organisation des Nations Unies.

Nous avons l'honneur de vous saisir d'une violation par la France de la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. En effet, nous avons déposé une requête destinée au Conseil de sécurité et par laquelle nous lui demandons de solutionner, conformément aux principes de la Charte, le différend qui oppose le Gouvernement tunisien au Gouvernement français.

Quinze Etats africains et asiatiques ont manifesté officiellement leur volonté de soutenir notre cause devant le Conseil de sécurité. Nous avons demandé au Gouvernement français, par une lettre adressée à M. Robert Schuman, Ministre des affaires étrangères de la République française, le 17 mars 1952, de nous autoriser à nous rendre à New-York en vue d'assister les quinze Etats ci-dessus et de nous faire entendre le cas échéant par le Conseil de sécurité, cette éventualité étant prévue par la Charte des Nations Unies (Art. 32). Le Gouvernement français s'est refusé à accéder à notre demande pourtant légitime. C'est pourquoi nous vous sollicitons de porter cet incident à la connaissance des membres du Conseil de sécurité qui, nous l'espérons, prendront toutes dispositions pour nous mettre en mesure de jouir d'un droit sacré, celui de pouvoir circuler librement (art. 13 de la Déclaration universelle des droits de l'homme) et de remplir normalement notre mission auprès de ce même Conseil.

(Signé) Salah BEN YOUSSEF
Ministre de la justice du Royaume de Tunisie
Chef de la délégation tunisienne
auprès de l'Organisation des Nations Unies

Paris, 17 March 1952

Mr. Robert Schuman,
Minister of Foreign Affairs
of the French Republic.

In February, the American Consulate, to which we had applied for visas to enter the United States of America, informed us that it had been notified of the cancellation of our diplomatic passports.

Confirmation of this action has been given us by the Tunisia Office, which informed us orally that it had ordinary passports for us, valid only for our return to Tunis.

On 22 February last, we submitted to the Directorate of Security Services in Tunisia a new application for passports and visas for certain foreign countries. In a telegraphic reply from the Director of Security Services, we were informed that, according to information provided by the Residency General, to which that official is subordinate, the passports in question were at the Tunisia Office.

A last approach to the Director of the Tunisia Office convinced us that no action had been taken on our application and that we were still being offered passports valid for Tunisia, and not for any other country.

We again approached the Director of Security Services, who telegraphed to us that he had submitted our application to the Residency General.

After waiting for some days, we appealed on 10 March 1952 to the Ambassador Resident General asking him to remove all restrictions on our freedom to travel in foreign countries and to grant our application for passports and visas.

The Residency General has so far not thought fit to answer our telegram.

This failure to act by the French authorities in Tunisia, which are thus forcing us to extend our stay in Paris beyond the expected date, is absolutely contrary, not only to French tradition, but also and above all to the provisions of the Universal Declaration of Human Rights (article 13, paragraph 2) adopted by the General Assembly of the United Nations on 10 December 1948.

We are convinced that you will send the necessary instructions to Tunis to ensure that the French high authorities review their position with regard to our natural right of "freedom of movement" in the world and thus avoid any unnecessary aggravation of the present situation.

(Signed) Salah BEN YOUSSEF
Minister of Justice
of the Kingdom of Tunisia

Mohammed BADRA
Minister of Social Affairs of the
Kingdom of Tunisia

Paris, le 17 mars 1952

Monsieur Robert Schuman,
Ministre des affaires étrangères
de la République française.

Dans le courant du mois de février dernier, le Consulat américain, saisi par nous d'une demande de visas d'entrée aux Etats-Unis d'Amérique, nous a informés avoir reçu notification de l'annulation de nos passeports diplomatiques.

Confirmation de cette mesure nous a été donnée par l'Office de Tunisie qui nous a fait savoir verbalement qu'il tenait à notre disposition de simples passeports ordinaires, valables uniquement pour notre retour à Tunis.

Le 22 février dernier, nous saisîmes la Direction des Services de sécurité en Tunisie d'une nouvelle demande de passeports et de visas pour certains pays étrangers. Une réponse télégraphique du Directeur des Services de sécurité nous apprit que, d'après les renseignements fournis par la Résidence générale, dont ce fonctionnaire dépend, lesdits passeports se trouvaient à l'Office de Tunisie.

Une dernière démarche auprès du Directeur de cet office nous convainquit qu'on n'avait donné aucune suite à notre demande et qu'on persistait à mettre à notre disposition des passeports valables pour la Tunisie, à l'exclusion de tout autre pays.

Nous nous adressâmes à nouveau au Directeur des Services de sécurité qui nous télégraphia avoir saisi la Résidence générale de notre demande.

Après quelques jours d'attente, nous fîmes, le 10 mars 1952, un appel à M. l'Ambassadeur Résident général pour obtenir de lui qu'il fasse lever toute restriction à notre liberté de voyager dans les pays étrangers et qu'il fasse droit à nos demandes de passeports et visas.

Jusqu'à ce jour, la Résidence générale n'a pas cru devoir répondre à notre télégramme.

Cette carence des hautes autorités françaises en Tunisie, qui nous condamnent ainsi à prolonger notre séjour à Paris au-delà des limites prévues, est absolument contraire, non seulement aux traditions françaises, mais aussi et surtout aux dispositions de la Déclaration universelle des droits de l'homme (art 13, par. 2), adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 10 décembre 1948.

Nous sommes convaincus que vous aurez à cœur de donner toutes instructions utiles à Tunis pour que les hautes autorités françaises revisent leur position à l'égard de notre droit naturel de "circuler librement" dans le monde et pour qu'elles évitent ainsi toute aggravation inutile de la situation actuelle.

(Signé) Salah BEN YOUSSEF
Ministre de la justice
du Royaume de Tunisie

Mohammed BADRA
Ministres des affaires sociales
du Royaume de Tunisie

DOCUMENT S/2574

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Indonesia to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

I have the honour, under the instructions of my Government, to bring urgently to the attention of the Security Council under Article 35, paragraph 1 of the United Nations Charter, the present grave situation in Tunisia. It will be recalled that the President of the Council of Ministers of Tunisia addressed a letter regarding the matter to the President of the Security Council on 12 January 1952 [S/2531]. Since then, the Prime Minister and other Ministers of the Tunisian Government have been arrested and the situation continues to deteriorate.

In the opinion of my Government this situation seriously endangers the maintenance of international peace and security and thereby falls within the scope of Article 34 of the Charter.

In view of the urgent circumstances, I would request the Council to call an immediate meeting to consider the matter, with a view to taking the necessary measures provided by the Charter to put an end to the present situation.

I request that my delegation be called upon to participate, under rule 37 of the rules of procedure of the Security Council, in the discussion of the question by the Security Council.

An explanatory note on this item is annexed.

(Signed) L. N. PALAR
Permanent Representative of Indonesia
to the United Nations

EXPLANATORY NOTE

The military occupation of Tunisia by the Government of France which took place in the last century, expressly as a temporary measure, persists to this day. During this period, the French Government has, unilaterally and in flagrant violation of its solemn treaty obligations, deprived the Government of H.H. the Bey of Tunisia of the latter's legitimate sovereign rights and powers, and has prevented the people of Tunisia from exercising their democratic right of self-government and self-determination. The Government and the people of Tunisia have, on many occasions, emphatically protested against this state of affairs, and a national liberation movement has been steadily growing in that country in spite of repressive measures by the French authorities. Negotiations between the French Government and the representatives of the Tunisian people have failed to resolve this tension in a peaceful manner. Since the beginning of this year the unrest in Tunisia has grown in an unprecedented manner. There have been numerous

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'attirer sans retard, en application du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation qui règne actuellement en Tunisie. Il convient de rappeler que, le 12 janvier 1952, le Président du Conseil des ministres de Tunisie avait adressé une lettre à ce sujet au Président du Conseil de sécurité [S/2531]. Depuis lors, le Président du Conseil et plusieurs ministres du Gouvernement tunisien ont été arrêtés et la situation n'a cessé d'empirer.

De l'avis de mon gouvernement, un tel état de choses menace gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales et tombe ainsi sous le coup de l'Article 34 de la Charte.

Étant donné le caractère d'urgence que présente cette affaire, il importe que le Conseil se réunisse immédiatement pour l'examiner et prendre, en vue d'y mettre fin, les mesures prévues par la Charte.

Je demande, en application de l'article 37 du règlement intérieur du Conseil de sécurité, que ma délégation soit conviée à participer à la discussion de la question au Conseil.

Une note explicative se rapportant à cette affaire est jointe en annexe à la présente lettre.

(Signé) L. N. PALAR
Représentant permanent de l'Indonésie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

NOTE EXPLICATIVE

L'occupation militaire de la Tunisie par le Gouvernement de la France, qui s'est produite au siècle dernier et qui devait être une mesure strictement temporaire, dure encore aujourd'hui. Depuis qu'elle a commencé, le Gouvernement français a, de façon unilatérale et en violation flagrante des obligations auxquelles il a solennellement souscrit aux termes des traités, refusé au Gouvernement de S.A. le Bey de Tunis le bénéfice de ses droits et pouvoirs souverains légitimes, et a empêché le peuple tunisien d'exercer son droit démocratique de s'administrer lui-même et de disposer de lui-même. Le Gouvernement et le peuple de Tunisie ont, à plusieurs reprises, énergiquement protesté contre cet état de choses et un mouvement de libération nationale a pris une ampleur croissante dans le pays, malgré les mesures répressives des autorités françaises. Les négociations qui ont eu lieu entre le Gouvernement français et les représentants du peuple tunisien n'ont pas réussi à supprimer cette tension d'une manière pacifique.

demonstrations in towns and villages which have led to clashes between French troops and the Tunisian population resulting in many deaths, thousands of arrests, atrocities against old men, women and children and widespread destruction of property. As long as the popular will is suppressed in this manner, there is little prospect of a peaceful settlement between the people of Tunisia and the French authorities.

Feelings in Asian and African countries run high. It is keenly felt that the domination of weak nations and peoples by colonial Powers has no moral justification and is against the spirit of the times. Unless steps are taken towards ameliorating the tense situation now prevailing in Tunisia, its repercussions among all peoples who believe in the principles of liberty and democracy—and especially among Asian and African peoples who look towards those principles as their ultimate salvation—will be very serious and are bound to shake their faith in the aims of the United Nations as outlined in paragraph 2 of Article 1 of the Charter.

The recent developments in Tunisia have increased the gravity of the situation. Neither the people of Tunisia themselves nor world opinion can regard the forcible deposition of the popular Tunisian Government and the pressure exerted on H.H. the Bey of Tunisia as steps towards a solution of the Tunisian question. For it is painfully obvious that the arrests of Tunisian Ministers, preceded as they were by the arrest of all the prominent Tunisian leaders, and the flouting of national sentiment of the Tunisians, cannot create an atmosphere in which any lasting solution of the Tunisian problem can be arrived at. To expect the satisfaction of Tunisia's legitimate national aspirations from this naked show of force would be to indulge in an optimism for which there is no warrant.

The great tension and instability that exists in Tunisia have exercised the minds of the Government and the people of my country considerably. Since it is apprehensive of the unfortunate consequences that might arise if the matter is not fully and thoroughly discussed in the Security Council, my Government attaches the greatest importance to the request contained in the letter to the President of the Security Council, to which this note is annexed. It is convinced that an urgent discussion of the Tunisian situation and suitable action by the Security Council will help considerably to open the way to better understanding between the Tunisian and French peoples and the fulfilment of Tunisia's national aspirations, and thus strengthen the very foundations on which the United Nations has been built.

Depuis le début de l'année actuelle, l'agitation en Tunisie a connu un développement sans précédent. De nombreuses manifestations, qui se sont produites dans des villes et dans des villages, ont donné lieu, entre l'armée française et la population tunisienne, à des conflits qui ont occasionné la mort d'un grand nombre de personnes, des milliers d'arrestations, des atrocités contre des vieillards, des femmes et des enfants et ont provoqué des dégâts matériels considérables. Tant que la volonté populaire sera étouffée de cette façon, on ne pourra guère espérer un règlement pacifique entre le peuple de Tunisie et les autorités françaises.

L'émotion grandit dans les pays d'Asie et d'Afrique. Les populations ont le sentiment très net que la domination de pays et de peuples faibles par des Puissances coloniales ne trouve aucune justification morale et va à l'encontre de l'esprit de notre temps. Si l'on ne prend pas des mesures pour améliorer la situation critique qui règne actuellement en Tunisie, cette situation aura des répercussions très graves chez tous les peuples qui croient aux principes de la liberté et de la démocratie—et tout particulièrement parmi les populations d'Asie et d'Afrique qui voient en ces principes leur dernière chance de salut—et ne manquera pas d'ébranler leur foi dans les buts de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont indiqués au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte.

Les événements qui se sont produits récemment en Tunisie ont accru la gravité de la situation. Ni le peuple tunisien lui-même, ni l'opinion mondiale ne peuvent considérer la déposition du Gouvernement populaire tunisien, obtenue par la violence, et la pression exercée sur S.A. le Bey de Tunis comme des mesures propres à faciliter la solution de la question tunisienne. Il est d'une évidence douloureuse, en effet, que les arrestations de ministres tunisiens, qui ont été précédées de l'arrestation de tous les principaux chefs tunisiens, et le mépris du sentiment national de la population tunisienne ne sauraient créer une atmosphère dans laquelle il soit possible de trouver une solution durable au problème tunisien. Ce serait faire preuve d'un optimisme injustifiable que d'espérer de cette manifestation primitive de la force la satisfaction des aspirations nationales légitimes des Tunisiens.

La grande tension et l'instabilité qui existent en Tunisie inquiètent très sérieusement le gouvernement et le peuple de mon pays. Comme il redoute les conséquences malheureuses qui pourraient se produire si cette question n'était pas examinée à fond par le Conseil de sécurité, mon gouvernement attache la plus grande importance à la demande contenue dans la lettre qui est adressée au Président du Conseil de sécurité et à laquelle est jointe la présente note. Il est convaincu que, si le Conseil de sécurité examine sans retard la situation en Tunisie et prend des mesures appropriées, il contribuera grandement à rendre possibles une meilleure compréhension entre le peuple tunisien et le peuple français ainsi que la satisfaction des aspirations nationales tunisiennes, et affermera de ce fait les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

DOCUMENT S/2575

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Egypt to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) Fouad EL PHARAONY
Acting Permanent Representative
of Egypt to the United Nations

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) Fouad EL PHARAONY
Représentant permanent par intérim de l'Égypte
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2576

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Iraq to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) Awni KHALIDY
Acting Permanent Representative
of Iraq to the United Nations

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) Awni KHALIDY
Représentant permanent par intérim de l'Irak
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2577

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

I have the honour, under the instructions of my Government, to bring urgently to the attention of the Security Council under Article 35, paragraph 1 of the United Nations Charter, the present grave situation in Tunisia. It will be recalled that the President of the Council of Ministers of Tunisia addressed a letter regarding the matter to the President of the Security Council on 12 January 1952 [S/2531]. Since then, the Prime Minister and other Ministers of the Tunisian Government have been arrested and the situation continues to deteriorate.

In the opinion of my Government this situation seriously endangers the maintenance of international peace and security and thereby falls within the scope of Article 34 of the Charter.

In view of the urgent circumstances, I would request the Council to call an immediate meeting to consider the matter, with a view to taking the necessary measures provided by the Charter to put an end to the present situation.

An explanatory note on this item is annexed.

(Signed) Ahmed S. BOKHARI
Permanent Representative of Pakistan
to the United Nations

DOCUMENT S/2577/Rev.1

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'attirer sans retard, en application du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, l'attention du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation qui règne actuellement en Tunisie. Il convient de rappeler que, le 12 janvier 1952, le Président du Conseil des ministres de Tunisie avait adressé une lettre à ce sujet au Président du Conseil de sécurité [S/2531]. Depuis lors, le Président du Conseil et plusieurs ministres du Gouvernement tunisien ont été arrêtés et la situation n'a cessé d'empirer.

De l'avis de mon gouvernement, un tel état de choses menace gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales et tombe ainsi sous le coup de l'Article 34 de la Charte.

Étant donné le caractère d'urgence que présente cette affaire, il importe que le Conseil se réunisse immédiatement pour l'examiner et prendre, en vue d'y mettre fin, les mesures prévues par la Charte.

Une note explicative se rapportant à cette affaire est jointe en annexe à la présente lettre.

(Signé) Ahmed S. BOKHARI
Représentant permanent du Pakistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

EXPLANATORY NOTE

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

DOCUMENT S/2578

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Saudi Arabia to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) ASAD AL-FAQIH
Permanent Representative of Saudi Arabia
to the United Nations

NOTE EXPLICATIVE

[Le texte de cette note est identique à celui de la note jointe au document S/2574.]

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) ASAD AL-FAQIH
Représentant permanent de l'Arabie saoudite
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2579

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the delegation of Afghanistan to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) SULTAN AHMED
Secretary in charge of the affairs
of the Delegation of Afghanistan
to the United Nations

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par la délégation de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) SULTAN AHMED
Secrétaire chargé d'affaires
de la délégation de l'Afghanistan
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2580

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of India to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) R. DAYAL
Permanent Representative of India
to the United Nations

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) R. DAYAL
Représentant permanent de l'Inde
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2581

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the liaison officer of Burma to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

I have the honour, under the instructions of my Government, to bring to the attention of the Security Council under Article 35, paragraph 1 of the United Nations

DOCUMENT S/2581/Rev.1

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé de liaison de la Birmanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

J'ai l'honneur, d'ordre de mon gouvernement, d'attirer sans retard, en application du paragraphe 1 de l'Article 35 de la Charte des Nations Unies, l'attention

Charter, the present grave situation in Tunisia. It will be recalled that the President of the Council of Ministers of Tunisia addressed a letter regarding the matter to the President of the Security Council on 12th January 1952 [S/2531]. Since then, the Prime Minister and other Ministers of the Tunisian Government have been arrested and the situation continues to deteriorate.

In the opinion of my Government this situation seriously endangers the maintenance of international peace and security and thereby falls within the scope of Article 34 of the Charter.

In view of the urgent circumstances, I would request the Council to call an immediate meeting to consider the matter, with a view to taking the necessary measures provided by the Charter to put an end to the present situation.

An explanatory note on this item is annexed.

(Signed) BA MAUNG
Liaison Officer of Burma
to the United Nations

EXPLANATORY NOTE

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

du Conseil de sécurité sur la gravité de la situation qui règne actuellement en Tunisie. Il convient de rappeler que, le 12 janvier 1952, le Président du Conseil des ministres de Tunisie avait adressé une lettre à ce sujet au Président du Conseil de sécurité [S/2531]. Depuis lors, le Président du Conseil et plusieurs ministres du Gouvernement tunisien ont été arrêtés et la situation n'a cessé d'empirer.

De l'avis de mon gouvernement, un tel état de choses menace gravement le maintien de la paix et de la sécurité internationales et tombe ainsi sous le coup de l'Article 34 de la Charte.

Etant donné le caractère d'urgence que présente cette affaire, il importe que le Conseil se réunisse immédiatement pour l'examiner et prendre, en vue d'y mettre fin, les mesures prévues par la Charte.

Une note explicative se rapportant à cette affaire est jointe en annexe à la présente lettre.

(Signé) BA MAUNG
Chargé de liaison de la Birmanie
auprès de l'Organisation des Nations Unies

NOTE EXPLICATIVE

[Le texte de cette note est identique à celui de la note jointe au document S/2574.]

DOCUMENT S/2582

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Iran to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) A. G. ARDALAN
Permanent Representative of Iran
to the United Nations

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

(Signé) A. G. ARDALAN
Représentant permanent de l'Iran
auprès de l'Organisation des Nations Unies

DOCUMENT S/2583

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Philippines to the United Nations, concerning Tunisia

[Original text: English]
[2 April 1952]

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

(Signed) Carlos P. RÓMULO
Permanent Representative of the
Philippines to the United Nations

EXPLANATORY NOTE

The military occupation of Tunisia by the Government of France which took place in the last century, expressly as a temporary measure, persists to this day. During the period, the French Government has unilaterally deprived the Government of H.H. the Bey

DOCUMENT S/2583/Rev.1

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie

[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]

[Le texte de cette lettre est identique à celui de la lettre qui figure dans le document S/2574.]

(Signé) Carlos P. RÓMULO
Représentant permanent des Philippines
auprès de l'Organisation des Nations Unies

NOTE EXPLICATIVE

L'occupation militaire de la Tunisie par le Gouvernement de la France, qui s'est produite au siècle dernier et qui devait être une mesure strictement temporaire, dure encore aujourd'hui. Depuis qu'elle a commencé, le Gouvernement français a, de façon unilatérale, refusé

of Tunisia of the latter's legitimate sovereign rights and powers, and has prevented the people of Tunisia from exercising their democratic right of self-government and self-determination. The Government and the people of Tunisia have, on many occasions, emphatically protested against this state of affairs, and a national liberation movement has been steadily growing in that country in spite of repressive measures by the French authorities. Negotiations between the French Government and the representatives of the Tunisian people have failed to resolve this tension in a peaceful manner. Since the beginning of this year the unrest in Tunisia has grown in an unprecedented manner. There have been numerous demonstrations in towns and villages which led to clashes between French troops and the Tunisian population, resulting in many deaths, thousands of arrests, atrocities against old men, women and children and widespread destruction of property. As long as the popular will is suppressed in this manner, there is little prospect of a peaceful settlement between the people of Tunisia and the French authorities.

Feelings in Asian and African countries run high. It is keenly felt that the domination of weak nations and peoples by colonial Powers has no moral justification and is against the spirit of the times. Unless steps are taken towards ameliorating the tense situation now prevailing in Tunisia, its repercussions among all the people who believe in the principles of liberty and democracy—and especially among Asian and African peoples who look towards those principles as their ultimate salvation—will be very serious and are bound to shake their faith in the aims of the United Nations as outlined in paragraph 2 of Article 1 of the Charter.

The recent developments have increased the gravity of the situation. Neither the people of Tunisia themselves nor world opinion can regard the forcible deposition of the popular Tunisian Government and the pressure exerted on H.H. the Bey of Tunisia as steps towards a solution of the Tunisian question. For it is painfully obvious that the arrests of Tunisian Ministers, preceded as they were by the arrest of all the prominent Tunisian leaders, and the flouting of national sentiment of the Tunisians, cannot create an atmosphere in which any lasting solution of the Tunisian problem can be arrived at. To expect the satisfaction of Tunisia's legitimate national aspirations from this naked show of force would be to indulge in an optimism for which there is no warrant.

The great tension and instability that exists in Tunisia has exercised the minds of the Government and the people of my country considerably. Since they are apprehensive of the unfortunate consequences that might arise if the matter is not fully and thoroughly discussed in the Security Council, my Government attaches the greatest importance to the request contained in the letter to the President of the Security Council, to which this note is annexed. They are convinced that an urgent discussion of the Tunisian situation and suitable action

au Gouvernement de S.A. le Bey de Tunis le bénéfice de ses droits et pouvoirs souverains légitimes, et a empêché le peuple tunisien d'exercer son droit démocratique de s'administrer lui-même et de disposer de lui-même. Le Gouvernement et le peuple de Tunisie ont, à plusieurs reprises, énergiquement protesté contre cet état de choses, et un mouvement de libération nationale a pris une ampleur croissante dans le pays, malgré les mesures répressives des autorités françaises. Les négociations qui ont eu lieu entre le Gouvernement français et les représentants du peuple tunisien n'ont pas réussi à supprimer cette tension d'une manière pacifique. Depuis le début de l'année actuelle, l'agitation en Tunisie a connu un développement sans précédent. De nombreuses manifestations, qui se sont produites dans des villes et dans des villages, ont donné lieu, entre l'armée française et la population tunisienne, à des conflits qui ont occasionné la mort d'un grand nombre de personnes, des milliers d'arrestations, des atrocités contre des vieillards, des femmes et des enfants et ont provoqué des dégâts matériels considérables. Tant que la volonté populaire sera étouffée de cette façon, on ne pourra guère espérer un règlement pacifique entre le peuple de Tunisie et les autorités françaises.

L'émotion grandit dans les pays d'Asie et d'Afrique. Les populations ont le sentiment très net que la domination de pays et de peuples faibles par des Puissances coloniales ne trouve aucune justification morale et va à l'encontre de l'esprit de notre temps. Si l'on ne prend pas des mesures pour améliorer la situation critique qui règne actuellement en Tunisie, cette situation aura des repercussions très graves chez tous les peuples qui croient aux principes de la liberté et de la démocratie — et tout particulièrement parmi les populations d'Asie et d'Afrique qui voient en ces principes leur dernière chance de salut — et ne manquera pas d'ébranler leur foi dans les buts de l'Organisation des Nations Unies tels qu'ils sont indiqués au paragraphe 2 de l'Article premier de la Charte.

Les événements qui se sont produits récemment en Tunisie ont accru la gravité de la situation. Ni le peuple tunisien lui-même, ni l'opinion mondiale ne peuvent considérer la déposition du Gouvernement populaire tunisien, obtenue par la violence, et la pression exercée sur S.A. le Bey de Tunis comme des mesures propres à faciliter la solution de la question tunisienne. Il est d'une évidence douloureuse, en effet, que les arrestations de ministres tunisiens, qui ont été précédées de l'arrestation de tous les principaux chefs tunisiens, et le mépris du sentiment national de la population tunisienne ne sauraient créer une atmosphère dans laquelle il soit possible de trouver une solution durable au problème tunisien. Ce serait faire preuve d'un optimisme injustifiable que d'espérer de cette manifestation primitive de la force la satisfaction des aspirations nationales légitimes des Tunisiens.

La grande tension et l'instabilité qui existent en Tunisie inquiètent très sérieusement le gouvernement et le peuple de mon pays. Comme il redoute les conséquences malheureuses qui pourraient se produire si cette question n'était pas examinée à fond par le Conseil de sécurité, mon gouvernement attache la plus grande importance à la demande contenue dans la lettre qui est adressée au Président du Conseil de sécurité et à laquelle est jointe la présente note. Il est convaincu que, si le Conseil de sécurité examine sans retard la situation en Tu-

by the Security Council will help considerably to open the way to better understanding between the Tunisian and French peoples and the fulfilment of Tunisian national aspirations, and thus strengthen the very foundations on which the United Nations has been built.

nisie et prend des mesures appropriées, il contribuera grandement à rendre possibles une meilleure compréhension entre le peuple tunisien et le peuple français ainsi que la satisfaction des aspirations nationales tunisiennes, et affermira de ce fait les fondements mêmes de l'Organisation des Nations Unies.

DOCUMENT S/2584

Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the representative of Yemen, concerning Tunisia

*[Original text: English]
[2 April 1952]*

[The texts of the letter and of the attached explanatory note are identical to those set forth in document S/2574.]

*(Signed) A. ABUTALEB
Representative of Yemen*

Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen, au sujet de la Tunisie

*[Texte original en anglais]
[2 avril 1952]*

[Le texte de cette lettre et celui de la note explicative qui y est jointe sont identiques aux textes qui figurent dans le document S/2574.]

*(Signé) A. ABUTALEB
Représentant du Yémen*

DOCUMENT S/2617

Note dated 28 April 1952 addressed to the Secretary-General from the acting permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as Commanding General of the military forces made available to the Unified Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

*[Original text: English]
[29 April 1952]*

The acting permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compliments to the Secretary-General and, acting under instructions from his Government, has the honour to inform the Security Council that the President of the United States has today appointed General Mark W. Clark to replace General Matthew B. Ridgway as the Commanding General of the military forces which the Members of the United Nations have made available to the Unified Command under the United States pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 [S/1588].

The effective date of the change-over in the Command will be communicated in due course.

It is requested that this report be provided to the Security Council.

Note, en date du 28 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588)

*[Texte original en anglais]
[29 avril 1952]*

Le représentant permanent par intérim des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies présente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de porter à la connaissance du Conseil de sécurité, conformément aux instructions de son gouvernement, que le Président des Etats-Unis a nommé, à la date de ce jour, le général Mark W. Clark pour remplacer le général Matthew B. Ridgway en qualité de Commandant en chef des forces armées que les Membres des Nations Unies ont mises à la disposition du Commandement unifié sous l'autorité des Etats-Unis d'Amérique, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité [S/1588].

La date à laquelle ce changement dans le commandement prendra effet sera communiquée en temps utile.

Le Secrétaire général est prié de bien vouloir transmettre le présent rapport au Conseil de sécurité.

DOCUMENT S/2633

Note dated 28 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as Commanding General of the military forces made available to the Unified Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)

*[Original text: English]
[14 May 1952]*

The permanent representative of the United States of America to the United Nations presents his compli-

Note, en date du 13 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588)

*[Texte original en anglais]
[14 mai 1952]*

Le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies pré-

ments to the Secretary-General and has the honour to refer to the note from the acting permanent representative of the United States, dated 28 April 1952 [S/2617], informing the Security Council that General Mark W. Clark had been appointed by the President of the United States to replace General Matthew B. Ridgway as the Commanding General of the military forces which the Members of the United Nations have made available to the Unified Command under the United States pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 [S/1588].

The representative of the United States has the honour to inform the Security Council that the effective date of the change-over in the Command was 12 May 1952, Tokyo time.

It is requested that this report be provided to the Security Council.

sente ses compliments au Secrétaire général et a l'honneur de se référer à la note, en date du 28 avril 1952 [S/2617], par laquelle le représentant permanent par intérim des Etats-Unis d'Amérique a informé le Conseil de sécurité que le général Mark W. Clark avait été désigné par le Président des Etats-Unis pour remplacer le général Matthew B. Ridgway en qualité de Commandant en chef des forces armées que les Membres des Nations Unies ont mises à la disposition du Commandement unifié sous l'autorité des Etats-Unis d'Amérique, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité [S/1588].

Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a l'honneur d'informer le Conseil de sécurité que ce changement dans le commandement a pris effet le 12 mai 1952, date de Tokio.

Le Secrétaire général est prié de bien vouloir transmettre le présent rapport au Conseil de sécurité.

DOCUMENT S/2642

Progress report of the United Nations Conciliation Commission for Palestine: note by the Secretary

[Original text: English]
[23 May 1952]

In accordance with paragraph 13 of resolution 194 (III) of the General Assembly adopted 11 December 1948, the Conciliation Commission for Palestine, on 29 November 1951, submitted to the Secretary-General a progress report covering its activities during the period from 23 January 1951 to 19 November 1951. The text of the report was issued during the sixth session of the General Assembly as document A/1985.¹

Rapport périodique de la Commission de conciliation pour la Palestine: note du Secrétariat

[Texte original en anglais]
[23 mai 1952]

Conformément au paragraphe 13 de la résolution 194 (III), adoptée par l'Assemblée générale le 11 décembre 1948, la Commission de conciliation pour la Palestine a présenté au Secrétaire général, le 29 novembre 1951, un rapport sur l'évolution de la situation qui a trait à l'activité de la Commission au cours de la période allant du 23 janvier au 19 novembre 1951. Le texte de ce rapport a été publié pendant la sixième session de l'Assemblée générale sous la cote A/1985¹.

DOCUMENT S/2649

Letter dated 29 May 1952 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan

[Original text: English]
[29 May 1952]

I have the honour to inform you that in agreement with the Governments of India and Pakistan the negotiations on the question of the State of Jammu and Kashmir have been renewed.

At the appropriate moment I shall report to the Security Council on the outcome of this phase of the negotiations.

(Signed) Frank P. GRAHAM
United Nations Representative for
India and Pakistan

Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan

[Texte original en anglais]
[29 mai 1952]

J'ai l'honneur de vous informer qu'à la suite d'un accord intervenu avec les Gouvernements de l'Inde et du Pakistan, les négociations relatives à la question de l'Etat de Jammu et Cachemire ont été reprises.

Au moment opportun, je ferai rapport au Conseil de sécurité sur les résultats de cette phase des négociations.

(Signé) Frank P. GRAHAM
Représentant des Nations Unies
auprès de l'Inde et du Pakistan

¹ See Official Records of the General Assembly, Sixth Session, Supplement No. 18.

¹ Voir les Documents officiels de l'Assemblée générale, sixième session, Supplément No 18.

DOCUMENT S/2650

Letter dated 29 May 1952 addressed to the Secretary-General from the Chairman of the Disarmament Commission, transmitting the first report of the Commission

[Original text: English]
[29 May 1952]

I have the honour to forward herewith the first report of the Disarmament Commission,² and would request that you be good enough to transmit it to the Security Council and to the Members of the United Nations, pursuant to paragraph 7 of General Assembly resolution 502 (VI).

(Signed) Tingfu F. TSIANG
Chairman, Disarmament Commission

Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission du désarmement pour lui transmettre le premier rapport de la Commission du désarmement

[Texte original en anglais]
[29 mai 1952]

J'ai l'honneur de vous adresser ci-joint le premier rapport de la Commission du désarmement², dont je vous prie de bien vouloir donner communication au Conseil de sécurité et aux Membres de l'Organisation des Nations Unies, conformément au paragraphe 7 de la résolution 502 (VI) de l'Assemblée générale.

(Signé) Tingfu F. TSIANG
Président de la Commission du désarmement

DOCUMENT S/2671

United States of America: draft resolution submitted on 20 June 1952 on the question of a request for investigation of alleged bacterial warfare

[Original text: English]
[20 June 1952]

The Security Council,

Noting the concerted dissemination by certain governments and authorities of grave accusations charging the use of bacterial warfare by United Nations forces,

Noting that the Government of the Union of Soviet Socialist Republics has repeated these charges in organs of the United Nations,

Recalling that when the charges were first made the Unified Command for Korea immediately denied the charges and requested that an impartial investigation be made of them,

1. *Requests* the International Committee of the Red Cross, with the aid of such scientists of international reputation and such other experts as it may select, to investigate the charges and to report the results to the Security Council as soon as possible;

2. *Calls upon* all governments and authorities concerned to accord to the International Committee of the Red Cross full co-operation, including the right of entry to, and free movement in, such areas as the Committee may deem necessary in the performance of its task;

3. *Requests* the Secretary-General to furnish the Committee with such assistance and facilities as it may require.

² For the text of the report see *Official Records of the Disarmament Commission, Supplement for April, May and June 1952*, document DC/11.

Etats-Unis d'Amérique: projet de résolution présenté le 20 juin 1952 concernant une demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne

[Texte original en anglais]
[20 juin 1952]

Le Conseil de sécurité,

Constatant que certains gouvernements et certaines autorités répandent systématiquement des accusations graves suivant lesquelles les forces des Nations Unies auraient recours à la guerre bactérienne,

Constatant que le Gouvernement de l'URSS a répété ces accusations devant des organes de l'Organisation des Nations Unies,

Rappelant qu'au moment où ces accusations ont été formulées pour la première fois, le Commandement unifié en Corée les a immédiatement repoussées et a demandé qu'elles fassent l'objet d'une enquête impartiale,

1. *Prie* le Comité international de la Croix-Rouge d'examiner ces accusations, avec l'aide des savants de réputation mondiale et de tous autres experts qu'il choisira, et de faire rapport au Conseil de sécurité le plus tôt possible sur les résultats de son enquête;

2. *Invite* tous les gouvernements et autorités intéressés à coopérer pleinement avec le Comité international de la Croix-Rouge et notamment à permettre à ce comité, lorsqu'il le jugera nécessaire pour l'exécution de sa tâche, de se rendre et de circuler librement dans les régions qu'il désignera;

3. *Prie* le Secrétaire général de fournir au Comité l'assistance et les facilités qui lui seraient nécessaires.

² Pour le texte du rapport, voir les *Procès-verbaux officiels de la Commission du désarmement, Supplément d'avril, mai et juin 1952*, document DC/11.

Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General from the President of the Council of Ministers and the Minister for Foreign Affairs of Cambodia, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter

[Original text: French]
[23 June 1952]

On behalf of the Cambodian Government, I have the honour to apply for admission of the Kingdom of Cambodia to membership in the United Nations.

My Government accepts the obligations of the Charter and undertakes to fulfil them. Attached hereto, in accordance with rule 58 of the provisional rules of procedure of the Security Council, is the formal instrument containing a declaration to that effect.

Cambodia has enjoyed a democratic constitutional régime since 6 May 1947, recovered its independence under the Franco-Cambodian Treaty of 8 November 1949, and is associated with France in the French Union; it is thus in a position to keep that undertaking.

The last legislative elections for the renewal of the National Assembly, held in 1951, took place calmly in spite of the proximity of the still troubled areas of Southeast Asia, and so provide further evidence of the peace-loving and democratic spirit of the people of Cambodia.

Cambodia is fundamentally religious, and has been successively recognized by thirty-two nations. It has diplomatic representatives at Bangkok and Washington and will shortly be represented in other capitals; the United States of America, the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland, Thailand, Italy and Australia already have representatives accredited to His Majesty the King of Cambodia.

Though not a Member of the United Nations, Cambodia has already been admitted to membership of most of the specialized agencies:

WHO in May 1950,
FAO in 1950,
UNESCO in December 1950,
UPU in 1951,
ITU in 1951,

The International Union of Official Travel Organizations in 1951.

Cambodia has participated in the work of numerous commissions, conferences and institutions more or less directly responsible to the United Nations Economic and Social Council:

The Economic Commission for Asia and the Far East (ECAFE), of which Cambodia has been an associate member since 1947,

The United Nations Scientific Conference on the Conservation and Utilization of Resources, Lake Success, 1949,

The Indo-Pacific Fisheries Council, since 1949,

The International Commission on Large Dams, July 1950,

Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, concernant la demande d'admission du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte

[Texte original en français]
[23 juin 1952]

Au nom du Gouvernement cambodgien, j'ai l'honneur de demander l'admission du Royaume de Cambodge comme Membre des Nations Unies.

Mon gouvernement accepte les obligations de la Charte et s'engage à les remplir. Vous trouverez ci-joint, conformément à l'article 58 du règlement intérieur provisoire du Conseil de sécurité, l'instrument formel contenant une déclaration dans ce sens.

Doté depuis le 6 mai 1947 d'un régime constitutionnel démocratique, ayant recouvré son indépendance par le traité franco-cambodgien du 8 novembre 1949, associé à la France dans le cadre de l'Union française, le Cambodge est en état de tenir cet engagement.

Les dernières élections législatives de 1951, assurant le renouvellement de l'Assemblée nationale et qui se sont déroulées dans le calme malgré le voisinage des régions encore troublées du Sud-Est Asiatique, constituent une nouvelle manifestation de l'esprit pacifique et démocratique du peuple cambodgien.

Foncièrement religieux, le Cambodge a été successivement reconnu par trente-deux nations. Ses représentants diplomatiques se sont établis à Bangkok, à Washington et s'établiront dans d'autres capitales, tandis que ceux des Etats-Unis d'Amérique, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, de la Thaïlande, de l'Italie et de l'Australie ont été déjà accrédités auprès de Sa Majesté le roi de Cambodge.

Par ailleurs, sans être membre de l'Organisation des Nations Unies, le Cambodge a été déjà admis comme membre de la plupart de ses institutions spécialisées:

OMS, en mai 1950,
FAO, en 1950,
UNESCO, en décembre 1950,
UPU, en 1951,
UIT, en 1951,

Union internationale des organismes officiels de tourisme, en 1951.

D'autre part, il a participé aux travaux de nombreuses commissions, conférences ou institutions relevant plus ou moins directement du Conseil économique et social de l'Organisation des Nations Unies:

Commission économique pour l'Asie et l'Extrême-Orient, dont le Cambodge est membre associé depuis 1947,

Conférence scientifique des Nations Unies pour la conservation et l'utilisation des ressources naturelles, à Lake Success en 1949,

Conseil indo-pacifique des pêches, depuis 1949,

Commission internationale des grands barrages, en juillet 1950,

The International Railway Congress, 1950,
The International Office at Epizootics, 1951,
The Rubber Study Group, 1951.

Cambodia has also acceded to several international conventions, in particular the Convention for the Suppression of the Illicit Traffic in Dangerous Drugs signed at Geneva on 28 June 1936 and amended by the Protocol signed at Lake Success on 11 December 1946 (accession in 1951), and the Convention on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide (signature in October 1950).

Thus, to the full extent allowed to a State not yet admitted to membership in the United Nations, Cambodia has co-operated with the various members of the international community in the economic, social and political fields. My Government considers that membership in the United Nations would enable Cambodia to contribute more effectively to peace and prosperity in Southeast Asia and to play a more direct, albeit modest, part in the great world task undertaken with the proclamation of the Charter at San Francisco.

(Signed) HUY-KANTHOUL
President of the Council of Ministers
and Minister for Foreign Affairs

DECLARATION

I, the undersigned, President of the Council of Ministers and Minister for Foreign Affairs, being duly authorized thereto by the Cambodian Government, hereby declare, on behalf of the State of Cambodia, that that State unreservedly subscribes to the principles proclaimed in the Charter of the United Nations and accepts and undertakes to fulfil all the obligations deriving therefrom.

(Signed) HUY-KANTHOUL
President of the Council of Ministers
and Minister for Foreign Affairs

Congrès international des chemins de fer, en 1950,
Office international des épizooties, en 1951,
Office d'étude sur le caoutchouc, en 1951.

Le Cambodge a en outre adhéré à plusieurs conventions internationales, en particulier à la Convention pour la répression du trafic illicite des drogues nuisibles signée à Genève le 28 juin 1936 et amendée par le Protocole signé à Lake Success le 11 décembre 1946 (adhésion en 1951), à la Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide (signature en octobre 1950).

Ainsi, dans toute la mesure permise à un Etat non encore admis à l'Organisation des Nations Unies, le Cambodge a coopéré avec les différents membres de la communauté internationale, tant dans le domaine économique et social que dans le domaine politique. Mon gouvernement pense que l'entrée du Cambodge au sein de l'Organisation des Nations Unies lui permettra de contribuer plus efficacement à la paix et à la prospérité du Sud-Est Asiatique et lui donnera la possibilité d'apporter plus directement sa part, si modeste soit-elle, à la noble œuvre mondiale entreprise suivant la Charte de San-Francisco.

(Signé) HUY-KANTHOUL
Président du Conseil des ministres
et Ministre des affaires étrangères

DÉCLARATION

Au nom de l'Etat du Cambodge, le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères soussigné, dûment autorisé par le Gouvernement cambodgien, déclare que l'Etat du Cambodge souscrit sans réserve aucune aux principes consacrés par la Charte des Nations Unies et qu'il accepte et s'engage à observer toutes les obligations qui en découlent.

(Signé) HUY-KANTHOUL
Président du Conseil des ministres
et Ministre des affaires étrangères

DOCUMENT S/2673

Letter dated 16 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Japan, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter

[Original text: English]
[23 June 1952]

I have the honour to state that Japan applies for membership in the United Nations in accordance with Article 4 of the Charter of the United Nations.

The Treaty of Peace with Japan, signed at San Francisco on 8 September 1951, has come into force as from 28 April 1952, and Japan as an independent State has been restored to the comity of nations.

In the preamble of this treaty it is stated *inter alia* that "Japan for its part declares its intention to apply for membership in the United Nations and in all circumstances to conform to the principles of the Charter

Lettre, en date du 16 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Japon, concernant la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte

[Texte original en anglais]
[23 juin 1952]

J'ai l'honneur de déclarer que le Japon demande à être admis en qualité de Membre de l'Organisation des Nations Unies conformément aux dispositions de l'Article 4 de la Charte des Nations Unies.

Le Traité de paix avec le Japon, signé à San-Francisco le 8 septembre 1951, est entré en vigueur depuis le 28 avril 1952 et le Japon a été de nouveau admis, en tant qu'Etat indépendant, à participer aux relations mutuelles qu'entretiennent les nations.

Il est déclaré notamment, dans le préambule de ce traité, que "le Japon, de son côté, exprime son intention de solliciter son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et de se conformer en

of the United Nations" and that "the Allied Powers welcome the intention of Japan".

The Japanese people have an earnest desire to participate in the work of the United Nations and to utilize the Purposes and Principles of the Charter as a guide to the conduct of their affairs. There exists among the Japanese people nation-wide sympathy with the objectives of the United Nations to foster international peace and co-operation among nations. The Government of Japan is eager to apply for membership in the United Nations therefore and will undertake to fulfil the obligations of membership in the Organization by all means at its disposal.

In these circumstances I have the honour to request that you be good enough to take necessary steps so that the present application of Japan might be given due consideration by the competent organs of the United Nations.

A formal declaration that the Japanese Government accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations is hereby enclosed.

(Signed) K. OKAZAKI
Minister for Foreign Affairs of Japan

DECLARATION

Tokyo, 16 June 1952

I, Katsuo Okazaki, Minister for Foreign Affairs, having been duly authorized by the Japanese Government, state that the Government of Japan hereby accepts the obligations contained in the Charter of the United Nations, and undertakes to honour them, by all means at its disposal, from the day when Japan becomes a Member of the United Nations.

(Signed) K. OKAZAKI
Minister for Foreign Affairs of Japan

toutes circonstances aux principes de la Charte des Nations Unies" et que "les Puissances alliées accueillent favorablement les intentions du Japon".

Le peuple japonais désire profondément participer aux travaux de l'Organisation des Nations Unies et prendre les buts et les principes de la Charte comme guides dans la conduite de ses affaires. Les objectifs de l'Organisation des Nations Unies qui consistent à favoriser la paix internationale et la coopération entre les nations rencontrent un appui général dans l'ensemble de la population japonaise. Le Gouvernement du Japon est par conséquent très désireux de solliciter son admission comme Membre de l'Organisation des Nations Unies et il s'engagera à satisfaire, par tous les moyens dont il dispose, les obligations afférentes à la qualité de Membre de l'Organisation.

Dans ces conditions, j'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir prendre les mesures nécessaires pour que les organes compétents des Nations Unies examinent avec attention la présente demande d'admission du Japon.

Vous trouverez ci-jointe une déclaration officielle aux termes de laquelle le Gouvernement japonais accepte les obligations de la Charte des Nations Unies.

(Signé) K. OKAZAKI
Ministre des affaires étrangères
du Japon

DÉCLARATION

Tokio, le 16 juin 1952

Je, soussigné, Katsuo Okazaki, Ministre des affaires étrangères, dûment autorisé à cette fin par le Gouvernement japonais, déclare que le Gouvernement du Japon accepte par la présente les obligations énumérées dans la Charte des Nations Unies et s'engage, par tous les moyens à sa disposition, à les remplir à dater du jour où le Japon deviendra Membre de l'Organisation des Nations Unies.

(Signé) K. OKAZAKI
Ministre des affaires étrangères
du Japon

DOCUMENT S/2675

Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of France, concerning the application for admission to membership in the United Nations submitted by Cambodia (S/2672)

[Original text: French]
[23 June 1952]

The Cambodian Government has informed me that it has submitted to you an application for the admission of the Kingdom of Cambodia to membership in the United Nations.

On behalf of the President of the French Union, I have the honour to inform you that the French Government is entirely favourable to the application and intends at the proper time to support the candidature of the Cambodian Government.

(Signed) Robert SCHUMAN
Minister for Foreign Affairs of France

Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de France, concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Cambodge (S/2672)

[Texte original en français]
[23 juin 1952]

Le Gouvernement cambodgien m'a fait savoir qu'il vous avait saisi d'une requête à l'effet d'obtenir l'admission du Royaume de Cambodge au nombre des Membres des Nations Unies.

J'ai l'honneur, au nom du Président de l'Union française, de vous faire savoir que le Gouvernement français est entièrement favorable à cette demande et qu'il compte appuyer, le moment venu, la candidature ainsi présentée par le Gouvernement cambodgien.

(Signé) Robert SCHUMAN
Ministre des affaires étrangères
de France

(incorporating S/2684/Add.1)

Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 30 June 1952

[Original texts: Russian,
English and French]
[30 June 1952]

In connexion with the decision taken at the 581st meeting of the Security Council to include the item proposed by the United States delegation in the Council's agenda as item 4, I request you to issue as Security Council documents, and to distribute to delegations to the United Nations, the following documents received by the United Nations Secretariat at an earlier date and issued as *notes verbales*:

1. Statement dated 22 February 1952 by Mr. Pak Hen En, Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea;
2. Statement dated 24 February 1952 by Mr. Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of the People's Republic of China;
3. Statement dated 8 March 1952 by Mr. Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of the People's Republic of China;
4. Cablegram dated 21 April 1952 from Mr. Pak Hen En, Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea;
5. Appeal of the World Peace Council against bacterial warfare, adopted at the session of the Bureau of the Council held at Oslo 29 March-1 April 1952.
6. Letter dated 28 April 1952 from the World Federation of Democratic Youth.

Kindly also issue as a Security Council document the "Appeal of the International Association of Democratic Lawyers to the Security Council adopted at the session of the Council of the International Association of Democratic Lawyers held in Vienna from 16 to 18 April 1952", the "Report on U. S. Crimes in Korea" and "Report on the Use of Bacterial Weapons in Chinese Territory by the Armed Forces of the United States of America" submitted by the Commission of Lawyers which investigated the facts of the use of bacterial weapons on the territory of Korea and China, which documents were attached to the above-mentioned Appeal.³

(Signed) Y. MALIK
President of the Security Council

STATEMENT DATED 22 FEBRUARY 1952 BY MR. PAK HEN EN, MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF KOREA

Pyongyang
29 March 1952
The Secretariat,
United Nations.

Wish to communicate to United Nations statement by Government of People's Democratic Republic of

³ The three communications were issued in document S/2684/Add.1 and are set forth in the annex, pp. 33, 34 and 63 below.

(incorporating S/2684/Add.1)

Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1952

[Texte original en français,
en anglais et en russe]
[30 juin 1952]

Le Conseil de sécurité ayant décidé, à sa 581^{ème} séance, d'inscrire comme point 4 de son ordre du jour la question dont la délégation des Etats-Unis avait demandé l'inscription, je vous serais obligé de bien vouloir faire publier comme documents du Conseil de sécurité et de faire distribuer aux délégations auprès de l'Organisation les documents suivants, que le Secrétariat des Nations Unies a reçus à une date antérieure et qui ont été publiés sous la forme de notes verbales:

1. Déclaration, en date du 22 février 1952, de M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée;
2. Déclaration, en date du 24 février 1952, de M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine;
3. Déclaration, en date du 8 mars 1952, de M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères de la République populaire de Chine;
4. Câblogramme, en date du 21 avril 1952, de M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée;
5. Texte d'un appel du Conseil mondial de la paix protestant contre la guerre bactériologique, adopté à la session que le Bureau du Conseil a tenue à Oslo du 29 mars au 1^{er} avril 1952;
6. Lettre, en date du 28 avril 1952, de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique.

Je vous serais également obligé de bien vouloir faire publier comme document du Conseil de sécurité le texte de l'"Appel de l'Association internationale des juristes démocrates au Conseil de sécurité (adopté à la session que le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates a tenue à Vienne du 16 au 18 avril 1952)", ainsi que le "Rapport sur les crimes commis en Corée par les forces des Etats-Unis" et le "Rapport sur l'emploi de l'arme bactérienne en territoire chinois par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique"; le texte de ces deux rapports de la Commission des juristes qui a enquêté pour établir les faits touchant le recours à l'arme bactérienne sur le territoire coréen et sur le territoire chinois était joint au texte de l'appel précité³.

(Signé) J. MALIK
Président du Conseil de sécurité

DÉCLARATION, EN DATE DU 22 FÉVRIER 1952, DE M. PAK HEN EN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Pyongyang
29 mars 1952
Au Secrétariat des Nations Unies.

J'ai l'honneur de porter à la connaissance des Nations Unies une déclaration du Gouvernement de la

³ Les trois communications mentionnées dans cet alinéa portent la cote S/2684/Add.1 et sont publiées en annexe au présent document, p. 33, 34 et 63.

Korea on 22 February 1952 concerning use by American aggressors of bacterial weapons against Korean people. This crime by the aggressors also investigated and proved by special commission of International Association of Democratic Lawyers. Since use of bacterial weapons by American forces continues, Government of People's Democratic Republic of Korea again strongly protests to the United Nations against this monstrous crime and demands condemnation of organizers of bacterial warfare.

(Signed) PAK HEN EN
Minister for Foreign Affairs of the
People's Democratic Republic of Korea

Enclosure: Statement by Minister for Foreign Affairs of the People's Democratic Republic of Korea on use by American interventionists of bacteriological weapons in Korea.

On 8 May 1951 Government of People's Democratic Republic of Korea strongly protested to United Nations against use by American imperialist interventionists of bacterial weapons in war against Korean people. Despite this, American aggressive forces at beginning of this year again used bacterial weapons of mass destruction, thereby perpetrating a new terrible crime against humanity and grossly violating international rules of warfare.

Since 28 January 1952, according to accurate data from Command of Korean People's Army and Chinese People's Volunteers, American aggressive troops have systematically dropped from aircraft on to positions of our troops and in our rear large quantities of infected insects which spread bacteria of infectious diseases. On 28 January in Nonsodon and Ensudon⁴ districts south-east of Ichkhon, enemy military aircraft dropped large quantities of three types of insects never seen in Korea before the war, similar to black flies, fleas and bugs. On 29 January enemy military aircraft scattered over Ichkhon district large quantities of flies and fleas.

On 11 February enemy military aircraft dropped on our military positions in the Chorwon district large numbers of paper packets containing fleas, spiders, mosquitoes, ants, flies and other types of small insects. A large quantity of flies was dropped in the Sanoyan district and large quantities of fleas, flies, mosquitoes and other insects in the Pyongyang district. On 13 February, an enemy aircraft dropped a large quantity of flies, mosquitoes, spiders, fleas and other small insects in the Kymkhu district. On 15 February enemy aircraft dropped a large quantity of various insects in the Pyongyang district. On 16 February enemy aircraft dropped similar insects in the vicinity of two villages, Khansu and Okenri, on the banks of the Pukkhanjan river. On 17 February enemy aircraft dropped flies and fleas in the vicinity of Sansinri and Khasinri north of Pyonggang.

République populaire démocratique de Corée en date du 22 février 1952 concernant l'utilisation par les interventionnistes américains de l'arme bactérienne contre le peuple coréen. Ce crime des interventionnistes a fait l'objet d'une enquête et a en outre été prouvé par une commission spéciale de l'Association internationale des juristes démocrates. Étant donné que les troupes américaines continuent d'utiliser l'arme bactérienne, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée tient à nouveau à protester énergiquement contre ce crime monstrueux et exige la condamnation des organisateurs de la guerre bactérienne.

(Signé) PAK HEN EN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique de Corée

Annexe: Déclaration du Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée concernant l'utilisation par les interventionnistes américains de l'arme bactérienne en Corée

Le 8 mai 1951, le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a protesté énergiquement auprès des Nations Unies contre l'utilisation par les interventionnistes impérialistes américains de l'arme bactérienne dans la guerre menée contre le peuple coréen. Malgré cette protestation, les troupes américaines d'agression ont à nouveau eu recours, au début de cette année, à des armes bactériennes de destruction massive, commettant ainsi un nouveau crime monstrueux contre l'humanité en violation flagrante des règles internationales relatives à la conduite de la guerre.

Selon des renseignements précis fournis par le Commandement de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois, les avions des troupes américaines d'agression ont commencé, le 28 janvier 1952, à lâcher systématiquement au-dessus des positions de nos troupes et sur les arrières de notre front des quantités importantes d'insectes contaminés qui répandent les microbes de maladies contagieuses. Le 28 janvier, dans les régions de Nonsodon et d'Ensudon⁴, situées au sud-est d'Ichkhon, des avions militaires de l'ennemi ont lâché des quantités importantes d'insectes appartenant à trois espèces inconnues en Corée avant la guerre et ressemblant à des mouches noires, à des puces et à des punaises. Le 29 janvier, un avion militaire de l'ennemi a lâché au-dessus de la région d'Ichkhon une quantité importante de mouches et de puces.

Le 11 février, des avions militaires de l'ennemi ont lâché au-dessus des positions de nos troupes dans la région de Chorwon un grand nombre de sacs de papier pleins de puces, d'araignées, de moustiques, de fourmis, de mouches et d'autres espèces de petits insectes. Dans la région de Sanoyan, on a lâché des quantités importantes de mouches; un grand nombre de puces, de mouches, de moustiques et d'autres insectes ont été lâchés au-dessus de la région de Pyongyang. Le 13 février, un avion de l'ennemi a lâché une quantité importante de mouches, de moustiques, d'araignées, de puces et d'autres petits insectes dans la région de Kymkhu. Le 15 février, des avions de l'ennemi ont lâché une quantité importante d'insectes divers dans la région de Pyongyang. Le 16 février, des avions de l'ennemi ont lâché des insectes analogues près des villages de Khansu et d'Okenri, situés sur le fleuve Pukkhanjan. Le

⁴ Place-names unchecked.

⁴ Les noms de lieux n'ont pas été vérifiés.

Bacteriological research has established the fact that the insects dropped by the interventionists on the positions of our troops and behind the lines carried plague, cholera and other infectious diseases. It is thus conclusively proved that the enemy forces are systematically using bacterial weapons for the mass destruction of the soldiers of the People's Army of Korea, the Chinese People's Volunteers and the peace-loving Korean population. On the instructions of the Government of the People's Democratic Republic of Korea, and on behalf of the Korean people, I wish to register a categorical protest against these crimes. Having provoked a war of aggression in Korea, the American imperialists, in flagrant violation of international law, are now waging bacterial warfare with a view to the mass destruction of the Korean people at the front and in the rear, in order to achieve their plan of turning Korea into a United States strategic military base. These crimes by the aggressive forces of United States imperialism are the most dastardly yet committed by the American interventionists in Korea. They clearly show that American imperialism is the enemy not only of the Korean people but of all the freedom-loving peoples of the world.

The peoples of the world should learn that the American imperialists have long been preparing for this criminal bacterial warfare in Korea. The bacterial warfare section of the United States chemical forces has evolved sixteen types of bacterial weapons which, by scattering bacteria, can contaminate the air and water, thus ensuring the mass destruction of the population.

In March 1951, after the United States army bacterial landing-craft No. 1091 had visited the port of Wonsan, under the command of Lieutenant-General Simms, so-called Chief of the Public Welfare Section of the staff of the "United Nations High Command", bacterial weapons were tried out on the island of Kochzhedo, on prisoners of war, members of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers. In preparing for these dastardly crimes the American imperialists openly collaborated with Japanese bacterial warfare criminals, the "learned" servants of Japanese militarism. They assigned to Korea the Japanese military criminals Isii Siro, Wakamatsu Iuziro and Kitano Masadzo, although the USSR Government had proposed on 2 February 1950 that these men should be brought before a military court as the principal bacterial warfare criminals.

The United States imperialists are at the moment carrying on full-scale bacterial warfare in our country in collaboration with Japanese war criminals whose crimes have been recognized by the entire world, including the United States. It is clear that by using the Japanese militarists, who are the deadly enemies of the Korean people, and especially, their lackeys the Japanese war criminals, known to the entire world as the proponents of bacterial warfare, the aggressive forces of American

17 février, des avions de l'ennemi ont lâché des mouches et des puces dans la région de Sansinri et de Khasinri, au nord de Pyongyang.

Des recherches bactériologiques ont établi que les insectes lâchés par les interventionnistes sur les positions de nos troupes et sur les arrières du front étaient porteurs de microbes de la peste, du choléra et d'autres maladies contagieuses. Ceci prouve d'une façon incontestable que les troupes de l'ennemi utilisent systématiquement l'arme bactérienne en vue de la destruction massive des soldats de l'armée populaire de Corée, des volontaires du peuple chinois et de la population pacifique coréenne. D'ordre du Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée et au nom du peuple coréen, je tiens à protester énergiquement contre ces crimes monstrueux. Après avoir provoqué une guerre d'agression en Corée, les impérialistes américains se livrent maintenant, en violation flagrante du droit international, à la guerre bactérienne en vue de la destruction massive du peuple coréen sur le front et à l'arrière du front, afin d'exécuter leur plan tendant à transformer la Corée en une base militaire stratégique des Etats-Unis. Ces crimes des troupes d'agression de l'impérialisme américain sont les plus graves qu'aient jamais commis les impérialistes américains en Corée. Ces crimes montrent clairement que l'impérialisme américain est non seulement l'ennemi du peuple coréen, mais aussi celui des peuples épris de liberté du monde entier.

Les peuples du monde doivent savoir que les impérialistes américains préparaient depuis longtemps cette guerre bactérienne criminelle à laquelle ils se livrent en Corée. La section de la guerre bactérienne des services chimiques de l'armée américaine a mis au point seize types d'armes bactériennes destinées à répandre des microbes et à contaminer ainsi l'air et l'eau, en vue de la destruction massive de la population.

En mars 1951, après l'arrivée dans le port de Wonsan du bateau de débarquement No 1091 des services bactériologiques de l'armée des Etats-Unis, sous le commandement du général de corps d'armée Simms, soi-disant chef de la section sociale auprès de l'état-major du "Commandant en chef des forces des Nations Unies", on a procédé sur l'île de Kochjedo à des essais d'armes bactériennes sur les prisonniers de guerre faisant partie de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois. Lors de la préparation de ces crimes monstrueux, les impérialistes américains ont ouvertement collaboré avec des criminels de guerre bactérienne japonais, "savants" qui avaient été à la solde du militarisme japonais. Ils ont envoyé en Corée les criminels de guerre japonais Isii Siro, Wakamatsu Iuziro et Kitano Masadzo, que le Gouvernement de l'Union des Républiques socialistes soviétiques avait, le 2 février 1950, proposé de faire comparaître devant un tribunal militaire international en tant que principaux criminels de la guerre bactérienne.

Actuellement, les impérialistes américains se livrent, sur une grande échelle, à la guerre bactérienne dans notre pays, en collaboration avec des criminels de guerre japonais dont les crimes ont été reconnus par le monde entier, y compris les Etats-Unis. Il est clair qu'en faisant appel aux militaristes japonais qui sont les ennemis irréconciliables du peuple coréen, et particulièrement à leurs séides, criminels de guerre japonais connus du monde entier en tant que dirigeants de la

imperialism are trying to annihilate completely the Korean people. This plot by the American and Japanese imperialists has aroused the wrath and indignation of the entire Korean people.

Together with the other misdeeds committed by the American imperialists during the truce talks, this bacterial warfare has completely exposed the crimes of American imperialism. In spite of all their efforts, however, the aggressors have not attained their aims in Korea. All that awaits the American imperialists is the curse of the peace-loving peoples and the complete failure of their rapacious plans. The Korean people, together with the other peoples of the world, will continue to fight against the American imperialists' monstrous crimes, committed in violation of international law and all moral standards. In protesting categorically against this new crime of the American imperialists in spreading infectious bacteria in Korea, I call upon the peoples of the world to demand that an end should be put to the crimes of the interventionists and that those responsible for the use of bacterial weapons should be called to strict account for their crimes before the entire world.

(Signed) PAK HEN EN

*Minister for Foreign Affairs of the
People's Democratic Republic of Korea*

22 February 1952.

STATEMENT DATED 24 FEBRUARY 1952 BY MR. CHOU EN-LAI, MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

The Secretariat,
United Nations.

I am instructed to transmit to you the statement on February 24, 1952 of Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China, supporting the protest by Pak Hen En, Korean Minister for Foreign Affairs, against the United States Government's prosecution of bacterial warfare, and also the statement of Minister Chou En-lai on March 8, 1952 solemnly protesting against the employment of bacterial weapons by the United States Government for the purpose of killing Chinese people and against its air intrusions over Chinese territory:

Statement by Chou En-lai, Minister for Foreign Affairs of the Central People's Government of the People's Republic of China on supporting the protest by Pak Hen En, Korean Minister for Foreign Affairs, against the American Government's prosecution of bacterial warfare and calling on the people of the world to take action to stop these crimes against humanity,

According to authenticated data available at the Field Headquarters of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers, the American aggressor troops since January 28, 1952 have repeatedly employed, on a still larger scale than before, bacterial weapons which are aimed at slaughtering the peaceful people of Korea, the Korean People's Army and the Chinese

guerre bactérienne, les troupes d'agression de l'impérialisme américain essaient de détruire complètement le peuple coréen. Ce complot des impérialistes américains et japonais a soulevé la colère et l'indignation de tout le peuple coréen.

De même que les autres forfaits commis par les impérialistes américains pendant les négociations d'armistice, cette guerre bactérienne dévoile entièrement les crimes de l'impérialisme américain. Cependant, malgré tous leurs efforts, les impérialistes américains n'atteindront pas leurs objectifs en Corée. Tout ce qui attend les impérialistes américains, c'est la malédiction des peuples épris de liberté et l'échec complet de leurs plans de rapine. Le peuple coréen continuera, avec tous les autres peuples du monde, de lutter contre les monstrueux forfaits des impérialistes américains commis en violation du droit international et des principes de la morale. En protestant énergiquement contre ce nouveau crime des impérialistes américains qui répandent en Corée des microbes de maladies contagieuses, j'en appelle à tous les peuples du monde pour qu'ils exigent qu'il soit mis fin aux crimes des interventionnistes et que les organisateurs de l'utilisation de l'arme bactérienne répondent de leurs actes devant une justice internationale sans indulgence.

(Signé) PAK HEN EN

*Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique de Corée*
22 février 1952.

DÉCLARATION, EN DATE DU 24 FÉVRIER 1952, DE M. CHOU EN-LAI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE

Au Secrétariat des Nations Unies.

Je suis chargé de vous transmettre la déclaration faite le 24 février 1952 par M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, à l'appui de la protestation formulée par M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de Corée, contre la guerre bactérienne menée par le Gouvernement des États-Unis, ainsi que la déclaration du Ministre Chou En-lai, en date du 8 mars 1952, dans laquelle celui-ci proteste solennellement contre l'utilisation, par le Gouvernement des États-Unis, d'armes bactériennes aux fins de causer la mort de Chinois, ainsi que contre ses intrusions aériennes au-dessus du territoire de la Chine:

Déclaration de M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères du Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine, appuyant la protestation formulée par M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de Corée, contre la guerre bactérienne menée par le Gouvernement américain, et invitant tous les peuples du monde à prendre des mesures en vue de mettre un terme à ces crimes contre l'humanité

D'après des renseignements vérifiés dont dispose l'état-major de campagne de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois, les troupes américaines d'agression ont utilisé à maintes reprises, depuis le 28 janvier 1952 et sur une plus grande échelle qu'auparavant, des armes bactériennes destinées à massacrer la population pacifique de la Corée, l'armée

People's Volunteers. Pak Hen En, Minister for Foreign Affairs of the Democratic People's Republic of Korea, issued on February 22 of this year a statement protesting against these crimes and calling on the peoples of the whole world to check the atrocities of the American imperialists and hold internationally responsible those who organize the employment of bacterial weapons.

I am authorized to state formally that the Central People's Government of the People's Republic of China and the Chinese people fully support this just position of the Government of the People's Democratic Republic of Korea.

Everybody knows this is not the first time that American imperialism has used bacterial weapons in its war of intervention in Korea. As early as during the period from December 1950 to January 1951, the American aggressor troops disseminated smallpox viruses in Pyongyang, Kangwon Province, South Hamkyong Province, Hwanghae Province and some other areas when they retreated southward across the 38th parallel under the combined blows of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers. The recent criminal act of the American aggressor troops in repeatedly spreading by aircraft large quantities of germ-laden insects over the frontline positions and in the rear of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers has provided further proof that the American Government is continuing planned and premeditated germ warfare in a completely inhuman manner. The people of the whole world, squarely faced with the facts, cannot but identify the American Government today as the first war criminal in the world, in pursuit of aggressive war and in violation of all international conventions, to use bacterial weapons.

American imperialism, in its machinations to undermine world peace and prepare a world war, first employed Shiro Ishii, Jiro Wakamatsu, Masajo Kitano and other Japanese bacterial warfare criminals, whose hands have long been stained with the blood of the Chinese and Korean peoples, to carry out on the Korean battlefield experimentation and manufacture of various types of lethal bacteria. Hundreds and thousands of the captured personnel of the Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers have been victims of experimentation with these bacterial weapons. And now American imperialism is using the tested bacterial weapons to slaughter the peaceful people of Korea. If the people of the world do not resolutely curb this crime, then the calamities befalling the peaceful people of Korea today will befall the peaceful people of the world tomorrow. The criminal act of American imperialism in waging bacterial warfare has thus proved that American imperialism is the most dangerous foe of the Chinese and Korean peoples and the peaceful people of the whole world.

populaire de Corée et les volontaires du peuple chinois. M. Pak Hen En, Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée, a fait, le 22 février de cette année, une déclaration dans laquelle il proteste contre ces crimes et invite les peuples du monde entier à refréner les atrocités des impérialistes américains et à établir la responsabilité, sur le plan international, de ceux qui organisent l'emploi des armes bactériennes.

Je suis autorisé à déclarer d'une façon formelle que le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine et le peuple chinois appuient sans réserve cette position légitime prise par le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée.

Chacun sait que ce n'est pas la première fois que l'impérialisme américain a utilisé des armes bactériennes au cours de sa guerre d'intervention en Corée. Dès la période allant de décembre 1950 à janvier 1951, les troupes américaines d'agression ont propagé du virus de variole à Pyongyang, dans la province de Kangoon, dans celle du Hamkyong méridional, dans celle de Hwanghae, ainsi que dans quelques autres régions, lorsqu'elles ont battu en retraite vers le sud, au-delà du 38ème parallèle, sous la pression combinée de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois. L'acte criminel récemment commis par les troupes américaines d'agression, consistant à répandre à maintes reprises, au moyen d'avions, des quantités importantes d'insectes porteurs de microbes sur les positions de première ligne et sur les arrières de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois, a fourni une nouvelle preuve du fait que le Gouvernement américain poursuit, d'une manière absolument inhumaine, une guerre microbienne organisée et préméditée. En présence de ces faits manifestes, les peuples du monde entier ne sauraient faire autrement, à l'heure actuelle, qu'identifier le Gouvernement américain comme étant le premier criminel de guerre dans le monde à utiliser des armes bactériennes, dans la poursuite d'une guerre d'agression et en violation de toutes les conventions internationales.

L'impérialisme américain, dans ses agissements visant à saper la paix du monde et à préparer une guerre mondiale, a tout d'abord eu recours aux services de Shiro Ishii, Jiro Wakamatsu, Masajo Kitano et autres criminels de guerre bactérienne japonais, dont les mains sont depuis longtemps déjà rouges du sang des populations chinoise et coréenne, aux fins d'expérimenter et de préparer sur le champ de bataille de Corée diverses espèces de bactéries mortelles. Des centaines et des milliers de prisonniers faisant partie de l'armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois ont été les victimes d'expériences faites avec ces armes bactériennes. Et l'impérialisme américain utilise à présent ces armes bactériennes éprouvées pour massacrer la population pacifique de la Corée. Si les peuples du monde ne s'opposent pas résolument à ce crime, les calamités dont est aujourd'hui victime la population pacifique de la Corée s'abattront demain sur les peuples pacifiques du monde. L'acte criminel commis par l'impérialisme américain en ayant recours à la guerre bactérienne a ainsi démontré que cet impérialisme est le plus redoutable ennemi des peuples chinois et coréen, ainsi que de la population pacifique du monde entier.

It must be pointed out that American imperialism was forced to hold armistice negotiations after sustaining, in the war of intervention which it launched in Korea, shattering blows at the hands of the heroic Korean People's Army and the Chinese People's Volunteers. Nevertheless, refusing to acquiesce in its own defeat, American imperialism, in the course of the negotiations, employs all kinds of shameless stalling tactics to obstruct the progress of the negotiations, on the one hand, and has carried out callously brutal germ warfare on the other. If these attempts to prolong and expand the Korean war and realize its designs of aggression to destroy the People's Republic of China and undermine the peace and security of the Far East, the Chinese people are determined to smash, and will undoubtedly smash, the shameless machinations and criminal acts of American imperialism. American imperialism will not only fail to attain its criminal ends but will assuredly, before the just wrath of the peaceful people of the whole world, ignominiously pay the penalty for its crimes.

On behalf of the Chinese people, I charge the United States Government, before the people of the whole world, with crimes of employing bacterial weapons, against all principles of humanity or international conventions, to slaughter peaceful citizens and armed fighters in Korea, and call upon the peace-loving people throughout the world to take steps to put a stop to the frenzied, criminal acts of the United States Government. The Chinese people, together with the people throughout the world, will struggle to the very end to have the frenzied crimes of the United States Government stop.

STATEMENT DATED 8 MARCH 1952 BY MR. CHOU EN-LAI, MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S REPUBLIC OF CHINA

Statement by Foreign Minister Chou En-lai against the employment of bacterial weapons by the United States Government for the purpose of killing Chinese people and against its air intrusions over Chinese territory

After launching large-scale bacterial warfare in Korea on 28 January 1952, the American aggressive forces, between 29 February and 5 March, sent 68 formations of military aircraft, in a total of 448 sorties, to invade China's territorial air in the Northeast, spread large quantities of germ-carrying insects at Fushun, Siumin, Antung, Kwatien, Linkiang and other areas and to bomb and strafe the Linkiang and Changtjenhokow area. The details of these incidents follow:

1. On 29 February, American aircraft, in a total of 148 sorties in 14 formations flew over Antung, Fushun and Fengcheng and spread insects over Fushun. An investigation on the spot showed that insects of a black colour were found within an area of 15 to 20 kilometres in Fushun county covering Takow, Lijen and Fangsiao villages and Lientaowan.

Il convient de faire remarquer que l'impérialisme américain a été contraint de mener des négociations d'armistice après avoir reçu, au cours de la guerre d'intervention qu'il a déclenchée en Corée, des coups écrasants de la part de l'héroïque armée populaire de Corée et des volontaires du peuple chinois. Cependant, l'impérialisme américain, refusant de reconnaître sa propre défaite, se livre sans vergogne, au cours des négociations, à toutes sortes de manœuvres dilatoires tendant à entraver le progrès des négociations, d'une part, et mène une guerre microbienne impitoyable et brutale, d'autre part. Ce sont là des tentatives pour prolonger et étendre la guerre de Corée et pour réaliser des desseins agressifs en vue de détruire la République populaire de Chine et de saper les fondements de la paix et de la sécurité en Extrême-Orient. Le peuple chinois est fermement décidé à faire échec, et il ne manquera certainement pas de faire échec, aux agissements éhontés et aux actes criminels de l'impérialisme américain. Non seulement l'impérialisme américain ne parviendra pas à réaliser ses fins criminelles, mais, en présence de la juste colère des peuples pacifiques du monde entier, il ne manquera pas de subir ignominieusement le châtimement de ses crimes.

Au nom du peuple chinois, j'accuse, devant les peuples du monde entier, le Gouvernement des Etats-Unis du crime qui consiste à utiliser, en violation de tous les principes d'humanité et de toutes les conventions internationales, des armes bactériennes aux fins de massacrer les habitants pacifiques et les combattants armés en Corée, et je fais appel à tous les peuples du monde épris de paix pour qu'ils mettent un terme aux activités frénétiques et criminelles du Gouvernement des Etats-Unis. Le peuple chinois, avec les peuples du monde entier, luttera jusqu'au bout pour qu'il soit mis fin aux crimes frénétiques du Gouvernement des Etats-Unis.

DÉCLARATION DE M. CHOU EN-LAI, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DE CHINE, EN DATE DU 8 MARS 1952

Déclaration de M. Chou En-lai, Ministre des affaires étrangères, protestant contre l'utilisation, par le Gouvernement des Etats-Unis, d'armes bactériennes aux fins de provoquer la mort de Chinois, ainsi que contre ses intrusions aériennes au-dessus du territoire de la Chine

Après avoir déclenché en Corée, le 28 janvier 1952, une guerre bactérienne sur une grande échelle, les forces américaines d'agression ont envoyé, entre le 29 février et le 5 mars, 68 formations d'avions militaires, totalisant 448 sorties, afin d'envahir l'espace aérien de la Chine dans la région nord-est, de répandre des quantités importantes d'insectes porteurs de microbes à Fushun, Siumin, Antung, Kwatien, Linkiang et dans d'autres régions, et de bombarder et de mitrailler la région de Linkiang et de Changtjenhokow. Voici les précisions concernant ces incidents:

1. Le 29 février, 14 formations d'avions américains, totalisant 148 sorties, ont survolé Antung, Fushun et Fengcheng, et ont répandu des insectes au-dessus de Fushun. Une enquête sur les lieux a permis de constater la présence d'insectes de couleur noire à l'intérieur d'une zone de 15 à 20 kilomètres, dans le district de Fushun, comprenant les villages de Takow, Lijen et Fangsiao, ainsi que Lientaowan.

2. On 1 March, American aircraft, in a total of 86 sorties in 14 formations, intruded over Fushun, Tatung-kow, Changtienhokow, Kwantien and Chi-An and spread insects of a black colour resembling fleas over Makinchwang and other places in Fushun county. Of these planes, 8 in one group strafed a point 5 kilometres north-east of Changtienhokow.

3. On (?) March, American planes, in a total of 72 sorties in 12 formations, flew over Fushun, Antung, Tatungkow, Changtienhokow, Kiuliencheng, Chi An, Kwantien and Changpai. They dropped large quantities of flies, mosquitoes, fleas and other types of insects over Takow and other parts of Fushun County and areas between Fushun and Mukden.

4. On 3 March, 5 formations of American aircraft, in a total of 32 sorties, intruded into and spread insects over Antung, Langtow and Chi An.

5. On 4 March, 13 formations of American aircraft in a total of 72 sorties, intruded and spread insects over Antung, Langtow, Tatungkow, Kiuliencheng, Changtienhokow, Sinmin, Chi An, Hungkiangkow and Kwantien. At 11 a.m. of the same morning 6 American aircraft were observed over Langtow. They dropped from a height of 5,000 metres two cloth receptacles which burst open some 2,000 metres from the ground; and then a swarm of flies was found near the highway. At 2 o'clock in the afternoon, an American aircraft was observed over Paikipao and Jaoyangho in Sinmin County. It dropped a load of flies. On the same day, American aircraft were active over Dwatien, and afterwards flies, mosquitoes, crickets and fleas dropped by American aircraft were immediately found east of Kwantien city and at Hungshekatze.

6. On March 5, 10 formations of American aircraft, in a total of 38 sorties, intruded over Antung, Anpingho, Changtienhokow, Hungkiangkow, Tunghua and Linkiang. Of these, one group of 8 planes, at about 8 a.m., indiscriminately bombed and strafed Linkiang, wounding two inhabitants and destroying five houses.

In view of the fact that the United States Government has dared repeatedly and openly to make air intrusions over China's territory, spread germ-bearing insects, and indiscriminately bomb, strafe and kill Chinese people, at the same time as it is delaying the Korean armistice negotiations and obstructing a peaceful settlement of the Korean question in an attempt to prolong and extend the Korean war, I am authorized by the Central People's Government of the People's Republic of China to protest solemnly against these most savage and brutal acts of aggression and provocation by the United States Government.

The open and direct acts of aggression of the United States Government against the People's Republic of China date from 27 June 1950, when the United States President Truman announced the dispatch of its navy to invade and occupy China's territory, Taiwan. On 27 August 1950, the American aggressor troops in Korea began to send their military aircraft to intrude into the territorial air of Northeast China. From then

2. Le 1er mars, 14 formations d'avions américains, totalisant 86 sorties, ont pénétré au-dessus de Fushun, Tatungkow, Changtienhokow, Kwantien et Chi-An, et ont répandu, au-dessus de Makinchwang et d'autres endroits situés dans le district de Fushun, des insectes de couleur noire ressemblant à des puces. Huit de ces avions, volant en groupe, ont mitraillé un endroit situé à 5 kilomètres au nord-est de Changtienhokow.

3. Le (?) mars, 12 formations d'avions américains, totalisant 72 sorties, ont survolé Fushun, Antung, Tatungkow, Changtienhokow, Kiuliencheng, Chi-An, Kwantien et Changpai. Ces avions ont lancé des quantités importantes de mouches, de moustiques, de puces et d'autres espèces d'insectes au-dessus de Takow et d'autres parties du district de Fushun, ainsi que sur des régions situées entre Fushun et Moukden.

4. Le 3 mars, 5 formations d'avions américains, totalisant 32 sorties, ont pénétré au-dessus d'Antung, Langtow et Chi-An, et y ont répandu des insectes.

5. Le 4 mars, 13 formations de l'aviation américaine, totalisant 72 sorties, ont survolé les villes de: Antung, Langtow, Tatungkow, Kiuliencheng, Changtienhokow, Sinmin, Chi-An, Hungkiangkow et Kwantien, et ont répandu des insectes sur ces villes. Le même jour, à 11 heures, on a repéré 6 avions américains au-dessus de la ville de Langtow. Ils ont lancé d'une hauteur de 5.000 mètres deux récipients de toile, qui se sont ouverts à environ 2.000 mètres du sol. On a alors trouvé un essaim de mouches près de la route. A 14 heures, un avion américain a été repéré au-dessus de Paikipao et de Jaohangho, dans le district de Sinmin. Il a lancé un chargement de mouches. Le même jour, des avions américains ont survolé Dwatien, et, immédiatement après, on a trouvé des mouches, des moustiques, des grillons et des puces qu'ils avaient lancés à l'est de la ville de Kwantien et à Hungshekatze.

6. Le 5 mars, 10 formations de l'aviation américaine, totalisant 38 sorties, ont survolé Antung, Anpingho, Changtienhokow, Hungkiangkow, Tunghua et Linkiang. Vers 8 heures du matin, un groupe de 8 avions a bombardé et mitraillé sans discrimination Linkiang, blessant deux habitants et détruisant cinq maisons.

Etant donné que le Gouvernement des Etats-Unis a osé violer ouvertement et à plusieurs reprises l'espace aérien de la Chine, lancer des insectes porteurs de microbes, bombarder, mitrailler et tuer sans discrimination la population chinoise, tout en retardant les négociations d'armistice en Corée et en faisant obstacle au règlement pacifique de la question coréenne, afin de prolonger et d'étendre la guerre de Corée, je suis autorisé par le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine à élever une protestation solennelle contre ces actes d'agression et de provocation sauvages et brutaux commis par le Gouvernement des Etats-Unis.

Les actes d'agression ouverte et directe commis par le Gouvernement des Etats-Unis contre la République populaire de Chine ont commencé le 27 juin 1950, date à laquelle le Président des Etats-Unis, M. Truman, a annoncé qu'il avait envoyé la flotte américaine pour envahir et occuper Taiwan, territoire chinois. Le 27 août 1950, les troupes américaines d'agression en Corée ont commencé à envoyer leurs avions militaires

on, the military aircraft of the United States Government have many times intruded over Northeast China and carried out reconnaissance, strafing and bombing. Now, on the heels of its large scale bacterial warfare in Korea, the United States Government is adding to its open violations of international law and all laws of humanity, by spreading large quantities of bacteria-laden insects over Northeast China. This is an attempt to further its aims of invading China and threatening the security of the Chinese people by the criminal and vicious device of mass slaughter of peaceful people.

These brutal crimes of the United States Government will never be tolerated by the Chinese people. The opposition of the Chinese people in their wrath will assure the ignominious failure of these crimes.

It is the view of the Central People's Government of the People's Republic of China that the United States Government, pursuing its objectives of extending the Korean war and undermining peace in the Far East and other parts of the the world, has employed bacterial weapons, strictly prohibited by humanity and international conventions, against the peaceful population and armed forces of the Korean and Chinese peoples in Korea, and is even extending such crimes against the peaceful population in Northeast China, by employing these illegal bacterial weapons in a brutal provocation.

In its statement on 24 February, the Central People's Government of the People's Republic of China pointed out: "If the people of the world do not resolutely curb this crime, then the calamities befalling the peaceful people of Korea today will befall the peaceful people of the world tomorrow." Now is the time for the peace-loving people of the world to rise up and put an end to the maniacal crimes of the United States Government. We are confident that human justice and peace will triumph.

The Central People's Government of the People's Republic of China hereby makes it known that members of the American Air Force who invade China's territorial air and use bacterial weapons will be dealt with as war criminals on capture.

The Central People's Government of the People's Republic of China at the same time declares that the United States Government must bear the full responsibility for all the consequences arising from air intrusion over China's territory, the use of bacterial weapons and the murder of the Chinese people by indiscriminate bombing and strafing.

(Signed) WANG PING NAN

Director of the Central Office
of the Ministry of Foreign Affairs
of the Central People's Government
of the People's Republic of China

Peking,

26 March, 1952.

dans l'espace aérien de la Chine du Nord-Est. Depuis lors, les avions militaires du Gouvernement des Etats-Unis ont maintes fois violé l'espace aérien de la Chine du Nord-Est, procédant à des opérations de reconnaissance, à des attaques à la mitrailleuse et à des bombardements. Actuellement, faisant suite à la guerre bactérienne qu'il mène en Corée sur une grande échelle, le Gouvernement des Etats-Unis commet une nouvelle violation du droit international et de toutes les lois de l'humanité, en lançant d'importantes quantités d'insectes porteurs de bactéries sur la Chine du Nord-Est. Ainsi, il cherche à atteindre ses buts qui sont d'envahir la Chine et de menacer la sécurité du peuple chinois, en ayant recours au moyen criminel et répréhensible de la destruction massive d'une population pacifique.

Le peuple chinois ne tolérera jamais ces crimes brutaux commis par le Gouvernement des Etats-Unis. L'opposition indignée du peuple chinois amènera l'échec complet de ces crimes.

Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine estime que le Gouvernement des Etats-Unis, dont les objectifs sont d'étendre la guerre de Corée, de miner la paix en Extrême-Orient et dans d'autres parties du monde, a employé des armes bactériennes, strictement interdites par les considérations d'humanité et les conventions internationales, contre la population pacifique et les forces armées des peuples coréen et chinois en Corée, et qu'il commet le même crime contre la population pacifique de la Chine du Nord-Est, en employant ces armes bactériennes illégales dans un acte brutal de provocation.

Dans sa déclaration du 24 février, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine a fait observer ce qui suit: "Si les peuples du monde ne s'opposent pas résolument à ce crime, les calamités dont est aujourd'hui victime la population pacifique de la Corée, s'abattront demain sur les peuples pacifiques du monde." Le moment est venu pour tous les peuples épris de paix du monde de s'élever contre les crimes insensés du Gouvernement des Etats-Unis et d'y mettre fin. Nous sommes sûrs que la justice humaine et la paix triompheront.

Le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine fait savoir par la présente que les membres de l'aviation américaine qui violent l'espace aérien de la Chine et emploient des armes bactériennes seront, s'ils sont fait prisonniers, traités comme des criminels de guerre.

En outre, le Gouvernement central du peuple de la République populaire de Chine déclare que le Gouvernement des Etats-Unis doit porter toute la responsabilité de toutes les conséquences qu'entraînerait la violation de l'espace aérien de la Chine, l'emploi des armes bactériennes et le massacre de la population chinoise, par des bombardements et des attaques à la mitrailleuse sans discrimination.

(Signé) WANG PING NAN

Directeur du Bureau central
du Ministère des affaires étrangères
du Gouvernement central du peuple
de la République populaire de Chine

Pékin,

26 mars 1952.

CABLEGRAM DATED 21 APRIL 1952 FROM MR. PAK HEN EN, MINISTER FOR FOREIGN AFFAIRS OF THE PEOPLE'S DEMOCRATIC REPUBLIC OF KOREA

Secretary-General,
United Nations

Confirm receipt your telegram concerning United Nations health services rendering assistance in struggle against epidemics.

As has already been communicated by Central Committee of United Democratic National Front in Korea in its statement of 12 March 1952, we have been able to check spread of epidemic and hope to prevent it in future, in spite of enemy machinations. Same statement pointed out that, thanks to assistance from countries of the democratic camp, we have at our disposal means of combating epidemic diseases and carriers of infection dropped in our territory by the American interventionists.

Korean people cannot count on assistance of so-called World Health Organization since it is well known that this organization has not the necessary international authority. Many States are not members of this organization. It is also well known that certain States, the Union of Soviet Socialist Republics, Poland, Czechoslovakia and others, left the organization in 1949, owing to its inactivity over a number of years in carrying out the tasks incumbent on it in connexion with preventing and combating disease.

Korean people expect United Nations to censure severely criminal use of bacterial weapons by American interventionists and also other crimes systematically perpetrated by them in contravention of international law and principles of humanitarian ethics. Government of People's Democratic Republic of Korea has frequently protested to United Nations against these crimes, which have been proved irrefutably by many impartial representatives of world public opinion, including Commission of International Federation of Democratic Women, Commission of International Association of Democratic Lawyers and by Union of Soviet Socialist Republics, Chinese, British, French and other correspondents.

United Nations has hitherto ignored our protests and continues to support American aggressors in their lawless war against Korean people. This position of United Nations enables in particular United States to refuse to censure shameful bacterial warfare, which the conscience of civilized nations cannot accept, and to continue to use in Korea and China shameful bacterial weapons for barbarous mass destruction of human beings. Moreover, use of bacterial weapons prohibited by Geneva Protocol of 17 June 1925, which was signed or acceded to by forty-eight States.

Government of People's Democratic Republic of Korea again insists that United Nations take immediate

CÂBLOGRAMME, EN DATE DU 21 AVRIL 1952, DE M. PAK HEN EN, MINISTRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES DE LA RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Monsieur le Secrétaire général,
Organisation des Nations Unies.

J'ai l'honneur d'accuser réception de votre télégramme concernant les services sanitaires des Nations Unies qui fournissent une aide pour la lutte contre les épidémies.

Ainsi que le Comité central du Front patriotique démocratique unifié de Corée l'a déjà fait savoir dans sa déclaration du 12 mars 1952, nous avons été en mesure d'enrayer la propagation des épidémies et espérons pouvoir continuer de le faire à l'avenir, malgré les agissements de l'ennemi. Le Comité faisait remarquer dans cette déclaration que nous disposons, grâce à l'aide fournie par des pays du camp démocratique, de moyens pour combattre les maladies épidémiques et les porteurs de germes infectieux que les interventionnistes américains ont lancés sur notre territoire.

Le peuple coréen ne peut compter sur l'aide de la prétendue Organisation mondiale de la santé, car il est notoire que cette organisation n'a pas l'autorité nécessaire sur le plan international. De nombreux Etats n'en font pas partie. On sait également que divers Etats, l'Union des Républiques socialistes soviétiques, la Pologne, la Tchécoslovaquie et d'autres encore, ont quitté cette organisation en 1949, en raison de son inaction prolongée à l'égard des tâches qui lui incombent en vue de prévenir et de combattre les maladies.

Le peuple coréen s'attend à ce que les Nations Unies condamnent sévèrement l'emploi criminel d'armes bactériennes par les interventionnistes américains, ainsi que les autres crimes qu'ils commettent systématiquement, en violation du droit international et des principes de la morale humanitaire. Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a maintes fois protesté auprès des Nations Unies contre ces crimes, dont l'existence a été prouvée d'une façon irrefutable par de nombreux représentants impartiaux de l'opinion publique mondiale, notamment par la Commission de la Fédération démocratique internationale des femmes, la Commission de l'Association internationale des juristes démocrates ainsi que par des correspondants de presse soviétiques, chinois, britanniques, français et autres.

Les Nations Unies n'ont, jusqu'à présent, tenu aucun compte de nos protestations et continuent de prêter leur appui aux agresseurs américains dans la guerre illégale qu'ils mènent contre le peuple coréen. Cette attitude des Nations Unies permet notamment aux Etats-Unis de refuser de condamner la honteuse guerre bactérienne, qui répugne à la conscience des nations civilisées, et de continuer d'employer, en Corée et en Chine, d'infâmes armes bactériennes en vue de la destruction massive et barbare d'êtres humains. De plus, l'emploi des armes bactériennes est interdit par le Protocole de Genève du 17 juin 1925, auquel quarante-huit Etats ont donné leur signature ou leur adhésion.

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée insiste à nouveau pour que les Nations

steps to end war crimes of American imperialism in Korea.

(Signed) PAK HEN EN
Minister for Foreign Affairs of the
People's Democratic Republic of Korea

APPEAL OF THE WORLD PEACE COUNCIL AGAINST BACTERIAL WARFARE, ADOPTED AT THE SESSION OF THE BUREAU OF THE COUNCIL HELD AT OSLO (29 MARCH-1 APRIL 1952)

The Secretary-General of the World Peace Council has the honour to submit for your consideration the Appeal against Bacterial Warfare unanimously adopted by the Executive Committee of the World Peace Council at its session held at Oslo (29 March-1 April 1952).

S.I.A. Palace,
Prague, Czechoslovakia

Appeal against Bacterial Warfare

We have examined with scrupulous care the documents relating to the bacterial warfare now being waged in China and Korea. The study of those documents has astounded and horrified us. Bacterial warfare is not merely an abominable crime which must be punished; it is a threat to the whole of mankind.

We appeal to the conscience of all men and women to demand that bacterial warfare should be stopped and to call for the prohibition of bacterial weapons. We address ourselves in particular to the men and women of the United States of America, for each of them is faced with a problem of honour and human dignity.

The fact that the war in Korea is being waged in the name of the United Nations is a particularly serious circumstance. We recall to a sense of their responsibilities those governments which approved United Nations intervention and which are consequently morally and politically responsible for the methods of warfare employed.

We for our part have a double duty.

First, it is our duty to inform public opinion and open the eyes of all to the truth.

In order that every human being may judge the abominable deeds that have been brought to our knowledge, we have decided to publish the documents that have been submitted to us. Full light must be thrown on these criminal acts.

To make this possible, the Chinese Committee for the Defence of Peace has proposed the establishment of an international commission to collect all the facts and evidence. The competence and impartiality of such a commission must be beyond question. To form it, we shall call upon persons eminent in science, law and religion. We are convinced that international public opinion will support the commission's efforts.

Our second duty is to protect all peoples from bacterial warfare.

We observe that, alone among the great Powers, the United States of America has not ratified the international Convention of 17 June 1925 prohibiting the use of asphyxiating gases and bacteriological methods

Unies prennent des mesures immédiates en vue de mettre fin aux crimes de guerre commis en Corée par l'imperialisme américain.

(Signé) PAK HEN EN
Ministre des affaires étrangères
de la République populaire démocratique de Corée

APPEL DU CONSEIL MONDIAL DE LA PAIX CONTRE LA GUERRE BACTÉRIENNE, ADOPTÉ PAR LE BUREAU DU CONSEIL LORS DE SA SESSION D'OSLO (29 mars-1er avril 1952)

Le Secrétaire général du Conseil mondial de la paix a l'honneur de soumettre à votre appréciation l'appel contre la guerre bactériologique adopté à l'unanimité par le Bureau du Conseil mondial de la paix lors de sa session d'Oslo (29 mars-1er avril 1952).

Palais S. I. A.
Prague (Tchécoslovaquie)

Appel contre la guerre bactériologique

Nous avons examiné avec une scrupuleuse attention les documents relatifs à la guerre bactériologique actuellement menée en Chine et en Corée. Leur étude nous a bouleversés et frappés d'horreur. La guerre bactériologique n'est pas seulement un crime abominable et qui doit être réprimé, c'est une menace contre l'humanité tout entière.

C'est à la conscience de tous les hommes et de toutes les femmes que nous faisons appel pour exiger l'arrêt de la guerre bactériologique et réclamer l'interdiction de l'arme bactériologique. C'est particulièrement aux hommes et aux femmes des Etats-Unis que nous nous adressons, car pour chacun d'eux se pose un problème d'honneur et de dignité.

Le fait que la guerre de Corée soit menée au nom des Nations Unies est une circonstance particulièrement grave. Nous mettons en face de leurs responsabilités les gouvernements qui ont approuvé l'intervention des Nations Unies et sont, par suite, moralement et politiquement responsables des procédés de guerre utilisés.

Quant à nous, nous avons un double devoir.

D'abord, informer l'opinion publique et faire éclater la vérité aux yeux de chacun.

Pour que chaque être humain puisse juger les faits abominables qui ont été portés à notre connaissance, nous avons décidé la publication des documents qui nous ont été soumis. Il faut que toute la lumière soit faite sur ces actions criminelles.

Pour faire toute la lumière, le Comité chinois de défense de la paix a proposé l'institution d'une commission internationale qui puisse rassembler tous les faits et toutes les preuves. La compétence et l'impartialité de cette commission doivent être incontestables. Pour la constituer, nous nous adresserons à de hautes personnalités scientifiques, juridiques et religieuses. Nous sommes certains que l'opinion publique internationale appuiera les efforts de la commission.

Notre second devoir est de protéger tous les peuples de la guerre bactériologique.

Nous observons que, seuls parmi les grandes Puissances, les Etats-Unis d'Amérique n'ont pas ratifié la Convention internationale du 17 juin 1925, interdisant l'emploi des gaz asphyxiants et des moyens bactério-

of warfare. We call upon the peoples of the world to bring pressure to bear upon their governments to ensure that the Convention is signed, ratified and observed by all States without exception.

We also ask that vigorous action should be taken to ensure that the persons guilty of using the most cowardly and monstrous of weapons should be brought to trial before competent courts as war criminals.

In demanding the protection of the innocent and the punishment of the guilty, we are convinced that we are interpreting the wishes of the immense majority of mankind. On their behalf we support the noblest of causes: the right of all children to life and respect for the human person.

Unless the nations act immediately to stop bacterial warfare, there will be no limits to the cruelty and fury of the forces of extermination.

We call upon mankind to defend itself.

Oslo, 1 April 1952.

This Appeal has been signed by the members of the Executive Committee of the World Peace Council present, and by the persons invited to attend:

Chairman: Mr. Frédéric Joliot-Curie;

Vice-Chairmen: Mr. Gabriel d'Arboussier, Mr. Alexandr Fadeyev, Mr. Kuo Mo-jo, Mrs. Eugénie Cotton, Professor J. D. Bernal, Professor Leopold Infeld, Mr. Artur Lundkvist;

Members of the Executive Committee: Mrs. J. Street, Mr. Pierre Cot, Mr. Ilya Ehrenburg, Professor J. L. Hromadka, Mr. R. Lombardi, Mr. Louis Saillant, Mr. Laurent Casanova, Mr. Mao Dun, Mr. Yves Farge, Mr. A. Korneïchuk, Professor J. Mukarovsky;

Secretary-General: Mr. Jean Laffitte;

Secretaries: Mrs. Isabelle Blume, Mr. Gilbert de Chambrun, Mr. Giorgio Fenoaltea, Mr. P. Gulayev, The Rev. John Darr, Mr. Roy Gore, Mr. Emi Siao, Mr. I. Montagu;

Persons invited to attend: Mr. H. Willmann (Germany), Mr. Jacques Denis (WFDY), Mr. Li Ki Ien (Korea), Mrs. Kirsten Hansteen (Norway), Mr. Gordon Schaffer (United Kingdom).

LETTER DATED 28 APRIL 1952 FROM THE WORLD
FEDERATION OF DEMOCRATIC YOUTH

World Federation of Democratic Youth

Budapest, 28 April 1952

Mr. Jacob Malik,
United Nations,
New York.

*Subject: Protest to the United Nations Disarmament
Commission*

Sir,

Please find attached a copy of the protest which we are sending today to the United Nations Disarmament Commission against the use by the armed forces of the

logiques. Nous demandons à tous les peuples du monde de faire pression sur leurs gouvernements pour obtenir que cette convention soit signée, ratifiée et observée par tous les Etats, sans aucune exception.

Nous demandons également qu'une action énergique soit entreprise pour que soit déférées à des tribunaux compétents, comme criminels de guerre, les personnes coupables d'avoir utilisé la plus lâche et la plus monstrueuse des armes.

En réclamant la protection des innocents et le châtiement des coupables, nous sommes certains d'être les interprètes de l'immense majorité des hommes. En leur nom, nous soutenons la plus noble des causes: celle du droit à la vie de tous les enfants et du respect de la personne humaine.

Si les peuples n'agissent pas tout de suite pour arrêter la guerre bactériologique, il n'y aura plus de limites à la cruauté et au déchainement des forces d'extermination.

Nous appelons l'humanité à se défendre.

Oslo, le 1er avril 1952.

Ont signé cet appel, les membres présents du Bureau du Conseil mondial de la paix, ainsi que les personnalités invitées:

Le Président: M. Frédéric Joliot-Curie;

Les Vice-Présidents: M. Gabriel d'Arboussier, M. Alexandre Fadeev, M. Kuo Mo-jo, Mme Eugénie Cotton, le professeur J. D. Bernal, le professeur Leopold Infeld, M. Artur Lundkvist;

Les membres du bureau: Mme J. Street, M. Pierre Cot, M. Ilya Ehrenbourg, le professeur J. L. Hromadka, M. R. Lombardi, M. Louis Saillant, M. Laurent Casanova, M. Mao Dun, M. Yves Farge, M. A. Korneïtchouk, le professeur J. Mukarovsky;

Le Secrétaire général: M. Jean Laffitte;

Les secrétaires: Mme Isabelle Blume, M. Gilbert de Chambrun, M. Giorgio Fenoaltea, M. P. Goulaev, le révérend John Darr, M. Roy Gore, M. Emi Siao, M. I. Montagn;

Les invités: M. H. Willmann (Allemagne), M. Jacques Denis, (FMJD), M. Li Ki Ien (Corée), Mme Kirsten Hansteen (Norvège), M. Gordon Schaffer (Royaume-Uni).

LETTRE, EN DATE DU 28 AVRIL 1952, DE LA FÉDÉRATION
MONDIALE DE LA JEUNESSE DÉMOCRATIQUE

Fédération mondiale
de la jeunesse démocratique
Budapest, le 28 avril 1952

Monsieur Jacob Malik,
Nations Unies,
New-York.

*Objet: Protestation à la Commission du désarmement
des Nations Unies*

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-joint copie de la protestation que nous envoyons ce jour à la Commission du désarmement des Nations Unies,

United States of America of bacterial weapons against the People's Army of Korea, the Chinese People's Volunteers and the civilian populations of Korea and China.

(Signed) Bert WILLIAMS
Secretary of the WFDY
(For the Secretariat of the WFDY)

World Federation of Democratic Youth

Budapest, 28 April 1952

To the Disarmament Commission
United Nations,
New York.

Subject: Bacterial warfare

On behalf of the World Federation of Democratic Youth, representing more than 72 million young people in eighty-four countries, we have to transmit to you the energetic and vigorous protest of young people against the use by the armed forces of the United States of America of bacterial weapons against the People's Army of Korea, the Chinese People's Volunteers and the civilian populations of Korea and China.

Young people, to whom life can offer a dazzling future, are firmly resolved to defend and protect it against any attack. The monstrous crime committed by the American aggressors shocks and horrifies young people everywhere. It stimulates the determination of all to demand the effective prohibition of bacterial weapons, which have already been condemned by international law. The protests of youth are growing daily as the irrefutable truth is brought home to them.

That is why, expressing the determination of youth, in the name of life and human dignity, we ask the Disarmament Commission to take action to secure the immediate ratification of the Geneva Protocol of 17 June 1925 by the Members of the United Nations.

Convinced that by resolutely embarking on a policy of disarmament we shall ensure the security of the nations and the peace of the world, we ask the Disarmament Commission, which we believe cannot betray the confidence and desires of mankind, to take whatever action is appropriate and necessary to secure the effective prohibition of the use of weapons of mass annihilation such as bacterial, chemical and atomic weapons and to ensure the control of such prohibition.

You, to whom responsibility for safeguarding the rights of civilized mankind has been entrusted, cannot remain inactive in the face of such acts of cruelty committed against defenceless populations. In our name, therefore, the whole of youth urges your Disarmament Commission to seek ways and means of saving the world from a hideous martyrdom.

(Signed) Bert WILLIAMS
Secretary of the WFDY
(For the Secretariat of the WFDY)

contre l'utilisation par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique des armes bactériologiques contre l'armée populaire coréenne, les volontaires chinois et les populations civiles de Corée et de Chine.

Pour le Secrétariat de la FMJD
(Signé) Bert WILLIAMS
Secrétaire de la FMJD

Fédération mondiale
de la jeunesse démocratique
Budapest, le 28 avril 1952

A la Commission du désarmement,
Nations Unies,
New-York.

Objet: Guerre bactériologique

Au nom de la Fédération mondiale de la jeunesse démocratique, représentant plus de 72 millions de jeunes de quatre-vingt-quatre pays, nous tenons à vous adresser l'énergique et vigoureuse protestation des jeunes contre l'utilisation par les forces armées des Etats-Unis d'Amérique des armes bactériologiques contre l'armée populaire coréenne, les volontaires chinois et les populations civiles de Corée et de Chine.

Les jeunes, pour qui la vie peut s'ouvrir pleine de perspectives radieuses, sont particulièrement résolus à la défendre, à la préserver envers tout et contre tout. Le crime monstrueux commis par les agresseurs américains bouleverse et frappe d'horreur chaque jeune, quel qu'il soit. Il stimule la volonté ardente de tous d'exiger l'interdiction effective de l'arme bactériologique, déjà condamnée par le droit international. La protestation de la jeunesse se développe chaque jour au fur et à mesure que l'irréfutable vérité éclate à ses yeux.

C'est pourquoi, au nom de cette volonté de la jeunesse, au nom de la vie et de la dignité humaine, nous demandons à la Commission du désarmement de faire en sorte que les Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies ratifient immédiatement le Protocole de Genève du 17 juin 1925.

Certains que c'est en nous engageant résolument dans la voie du désarmement que nous assurerons la sécurité des peuples et la paix du monde, nous demandons à la Commission du désarmement, pensant qu'elle ne peut trahir la confiance et la volonté de l'humanité, qu'elle prenne les mesures utiles et indispensables en vue d'interdire d'une façon efficace toute utilisation des armes d'extermination massive telles que les armes bactériologiques, chimiques et atomiques et d'assurer le contrôle de cette interdiction.

Vous à qui la responsabilité de sauvegarder les droits de l'humanité civilisée a été confiée, vous ne pouvez rester inactifs devant d'aussi cruelles réalités commises contre des populations sans défense; aussi, en notre nom, toute la jeunesse s'adresse à votre Commission du désarmement afin qu'elle recherche les solutions capables d'épargner au monde un martyr odieux.

Pour le Secrétariat de la FMJD
(Signé) Bert WILLIAMS
Secrétaire de la FMJD

International Association of Democratic Lawyers
Secretariat: 70 Avenue Legrand
Brussels

I

Appeal to the Security Council adopted unanimously by the Council of the International Association of Democratic Lawyers, at its session held in Vienna from 16 to 18 April 1952

For several months the Government of the Republic of Korea has been making charges concerning the repeated war crimes committed by the United States armies.

The International Association of Democratic Lawyers sent a commission of lawyers to investigate these charges on the spot.

The Commission of the International Association of Democratic Lawyers was in Korea, and later in China, from 3 March to 12 April.

The Council of the International Association of Democratic Lawyers examined the Commission's reports in full consciousness of its responsibility, and weighed the evidence they contain. It would have preferred not to have had the duty of denouncing once again crimes similar to those whose infamy was proclaimed by the Nürnberg verdicts.

Having completed its examination, the Council of the International Association of Democratic Lawyers declares that the facts reported by the Commission prove that atrocious crimes have been committed by the United States armies not only against combatants, but also against the civilian population. Those crimes include the use of chemical weapons, mass massacre, torture, rape, murder, air raids on peaceable inhabitants, looting and destruction of property, in particular cultural treasures, and above all the use by United States armies of bacterial weapons in Korea and China.

The Council of the International Association of Democratic Lawyers draws attention to the fact that the use of bacterial weapons is prohibited by the laws and customs of war, and that that prohibition was confirmed by the Geneva Protocol of 1925.

But the use of bacterial weapons is not only the most heinous of crimes against humanity, it also constitutes an appalling danger to mankind.

As lawyers, we protest against the violation of international law.

As human beings, we denounce this menace to the entire population of the world and vehemently condemn the abuse of science for criminal purposes.

We request the Security Council:

(1) To take cognizance without delay of the conclusions of the Commission of Inquiry, and of all other evidence relating to bacterial warfare, to the other acts reported, and to the manufacture of bacterial weapons and the preparations for their use;

(2) To take the necessary steps at once to put an end to the crimes which are being committed by United States armies, which are a direct threat to peace and international security.

We request the Security Council to communicate our appeal to all Members of the United Nations.

Association internationale des juristes démocrates
Secrétariat: 70, avenue Legrand
Bruxelles

I

Appel au Conseil de sécurité adopté à l'unanimité par le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates, réuni à Vienne du 16 au 18 avril 1952

Depuis plusieurs mois, le Gouvernement de la République de Corée a porté des accusations au sujet des crimes de guerre réitérés commis par les armées américaines.

L'Association internationale des juristes démocrates a envoyé sur place une commission de juristes chargée d'enquêter au sujet de ces accusations.

La Commission de l'Association internationale des juristes démocrates a séjourné en Corée, puis en Chine, du 3 mars au 12 avril derniers.

Le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates a examiné, avec une pleine conscience de sa responsabilité, les rapports de cette commission. Il a pesé les preuves qu'ils contiennent. Il aurait préféré ne pas avoir à dénoncer à nouveau des crimes pareils à ceux dont les condamnations de Nuremberg ont marqué l'infamie.

A l'issue de son examen, le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates déclare que les faits relevés par sa commission prouvent la perpétration, par les armées américaines, de crimes monstrueux, non seulement contre les combattants, mais aussi contre les populations civiles, entre autres: utilisation de l'arme chimique, massacres en masse, tortures, viols, meurtres individuels, attaques aériennes contre des habitants paisibles, pillages et destruction de biens, notamment de trésors culturels, et spécialement usage par ces armées, en Corée et en Chine, de l'arme bactériologique.

Le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates rappelle que l'emploi de l'arme bactériologique est interdit par les lois et coutumes de la guerre et que cette interdiction a été confirmée par le Protocole de Genève de 1925.

Mais l'utilisation de l'arme bactériologique ne constitue pas seulement le plus grave des crimes contre l'humanité, elle crée aussi, pour celle-ci, un atroce danger.

Comme juristes, nous protestons contre la violation du droit international.

Comme hommes, nous dénonçons la menace dirigée contre toute la population du monde et nous nous indignons du détournement de la science pour des buts criminels.

Nous demandons au Conseil de sécurité:

1) De se saisir sans tarder des conclusions de notre commission d'enquête ainsi que de toute autre preuve se rapportant à la guerre bactériologique et aux autres faits dénoncés, à la fabrication d'engins bactériologiques et à la préparation de leur emploi;

2) De prendre d'urgence les mesures nécessaires pour mettre fin aux crimes commis par les armées américaines, crimes qui constituent une menace directe contre la paix et contre la sécurité internationale.

Nous lui demandons de communiquer notre appel à tous les Membres de l'Organisation des Nations Unies.

Report on U. S. crimes in Korea

Commission of the
International Association
of Democratic Lawyers

[Original text: English]⁵
[31 March 1952]

Explanatory Notes

1. The report is published by the Commission with the authority of the International Association of Democratic Lawyers. The Head Office of the Association is Avenue Legrand 70, Brussels, Belgium.
2. The Commission has been anxious to publish this report without delay, and expresses its regret for any incorrect transliteration of Korean names and terms which may appear in the text.
3. Korea is divided into provinces. Each province is sub-divided into *goons* or regions; each *goon* is divided into *myens* or districts; a *myen* is divided into *ris* or villages. The term *ri* is however also used for a sub-district of a city.
4. A Korean *mal* (weight).
A Korean *li* (length).
A Korean *pyung* (surface measurement).
(1 km, $\frac{5}{8}$ ths of English Mile.)
5. The numbers in brackets in the text refer to the documents and principal witnesses set out in the list at the end of the report.
6. This report has been signed by the members in the English language only.

Chapter 1

INTRODUCTION

The Government of the Democratic People's Republic of Korea has repeatedly asked the United Nations to protest against violations of international law by their enemies on Korean territory, but U.N.O. has ignored these pleas.

The allegations made have been the subject of different enquiries, particularly in a report dated 27th May, 1951, made by the International Federation of Democratic Women who visited Korea.

The extreme gravity of these accusations led the Council of the International Association of Democratic Lawyers following the Berlin Congress of the Association in September 1951 to set up a Commission consisting of lawyers of different countries, to go to Korea and to investigate these allegations on the spot in conformity with legal methods of enquiry.

The Commission consisted of:

Heinrich Brandweiner, Professor of International Law in the University of Graz, Austria, President.

Luigi Cavalieri, Advocate at the Supreme Court of Rome, Italy, Vice-President.

Jack Gaster, Solicitor, London, Great Britain.

Marc Jacquier, Advocate at the Court of Appeal, Paris, France.

Ko Po-nien, Director of the Research Department of People's Institute of Foreign Affairs, Peking, China.

Marie-Louise Moerens, Advocate, Brussels, Belgium.

Letelba Rodrigues de Britto, Advocate, Rio de Janeiro, Brazil.

Zofia Wasilkowska, Judge of the Supreme Court, Warsaw, Poland.

⁵The text, which is reproduced as received, has not been brought into conformity with United Nations editorial practice.

Rapport sur les crimes des Etats-Unis en Corée

Commission de l'Association internationale
des juristes démocrates

[Texte original en anglais]⁵
[31 mars 1952]

Notes explicatives

1. Le présent rapport est publié par la Commission avec l'approbation de l'Association internationale des juristes démocrates. Le siège de l'Association est établi en Belgique, à Bruxelles, 70, avenue Legrand.
2. La Commission a tenu à publier sans délai le présent rapport; elle s'excuse des erreurs qui pourraient apparaître dans la transcription des noms et des termes coréens.
3. La Corée est divisée en provinces. Chaque province est subdivisée en arrondissements ou *goons*; chaque *goon* est divisé en cantons ou *myens*; le *myen* est divisé en villages ou *ris*. Le terme *ri* désigne également une subdivision territoriale d'une ville.
4. Le *mal* est une unité coréenne de poids.
Le *li* est une unité de longueur.
Le *pyung* est une unité de superficie.
(Le mille anglais équivaut à un kilomètre cinq huitièmes.)
5. Les chiffres entre parenthèses renvoient aux documents et aux dépositions des principaux témoins, mentionnés dans la liste qui figure à la fin du rapport.
6. Les membres de la Commission ont signé le présent rapport dans son texte anglais seulement.

Chapitre premier

INTRODUCTION

Le Gouvernement de la République populaire démocratique de Corée a demandé plusieurs fois aux Nations Unies de protester contre les violations du droit international commises par ses ennemis sur le territoire de la Corée, mais l'Organisation des Nations Unies n'a tenu aucun compte de ces appels.

Les faits articulés ont fait l'objet de diverses enquêtes; ils ont été examinés en particulier dans un rapport du 27 mai 1951 préparé par la Fédération internationale des femmes démocrates, qui s'est rendue en Corée.

L'extrême gravité de ces accusations a incité le Conseil de l'Association internationale des juristes démocrates à constituer, après le Congrès de l'Association à Berlin en septembre 1951, une commission composée de juristes de différents pays afin de l'envoyer enquêter sur les lieux en Corée, conformément aux méthodes légales d'investigation.

La Commission était composée de:

Heinrich Brandweiner, professeur de droit international à l'Université de Gratz (Autriche), Président de la Commission;

Luigi Cavalieri, avocat à la Cour suprême de Rome (Italie), Vice-Président de la Commission;

Jack Gaster, avoué à Londres (Grande-Bretagne);

Marc Jacquier, avocat à la Cour d'appel, Paris (France);

Ko Po-nien, Directeur des recherches de l'Institut populaire des relations internationales à Pékin (Chine);

Marie-Louise Moerens, avocate à Bruxelles (Belgique);

Letelba Rodrigues de Britto, avocat à Rio-de-Janeiro (Brésil);

Zofia Wasilkowska, conseiller à la Cour suprême de Varsovie (Pologne).

⁵Le texte est reproduit sans modification; il n'a pas été revu selon les règles suivies pour l'édition des documents de l'Organisation des Nations Unies.

The Commission was in Korea from March 3rd to March 19th, 1952. Members of the Commission visited the provinces of North and South Piengan, Hwang Hai, Kang Won, including the towns of Pyongyang, Nampo, Kaichen, Pek Dong, Anju, Anak, Sinchon, Sariwon, Wonsan etc.

The limited time which the Commission had at its disposal, and the state of war, made it impossible for the Commission to investigate all the allegations put before it, but the Commission, who received from the Korean authorities all necessary facilities for carrying out its mission, did make careful enquiry into those cases which seemed most significant, either owing to their size and the number of victims, or owing to the special character of the methods employed by their authors.

In all these cases, after examining the reports and statements supplied by competent authorities, the members of the Commission made direct investigations, in the course of which, they questioned more than a hundred witnesses.

The conclusions of the Commission are based on those cases proved before the Commission by direct evidence and duly corroborated together with the examination of all relevant documents.

Important evidence is analysed in this report, especially with reference to the use of bacteriological and chemical weapons, and documents of historical significance have been examined in connection with the origins of the war. The cases of bombardments of cities and protected buildings, assassinations, tortures and the murders of civil population quoted in this report are only those proved by direct evidence, duly corroborated. At the end, the Commission makes its conclusions which, the Commission considers, ought properly to be drawn from the facts proved.

The names of at least one witness in each case quoted, and a list of some of the more important documents referred to is included at the end of this report. It is hoped to publish extracts from the evidence of the main witnesses and copies of the most important documents in a separate volume as a supplement to this report.

After classifying the facts proved, according to their nature, the Commission then considered whether they were crimes of war, or crimes against humanity according to the definition of Article 6 of the Charter of the International Military Tribunal of Nuremberg, whether they violated International Conventions now still in force, or were contrary to the laws and customs of war.

* * *

It would be foolhardy for a Commission of lawyers to attempt in a page to outline international law on the wide variety of matters that have come under examination during the enquiry. For the benefit of the general reader however, it thinks it right to indicate very briefly the principal treaties and agreements and customary laws which are relevant. It is not to be taken as comprehensive and cannot begin to deal with the many complex questions of interpretation and application of these and other laws which the Commission has carefully taken into account in arriving at its conclusions.

In the first place, the work of the Commission was to take as its basis the two conventions concerning the laws and customs of war on land dated July 29th, 1864 and October 18th, 1907—the Hague Regulations, for the reason that these conventions contain provisions for regulating the conduct of the fighting forces in an armed conflict, which are accepted as the expression of the customary law which binds all nations. The Hague Regulations contain the basic principles of the

La Commission a séjourné en Corée du 3 au 19 mars 1952. Les membres de la Commission ont visité les provinces de Pyongan-Nord, de Pyongan-Sud, de Hwanghae, de Kangwon, et en particulier les villes de Pyongyang, de Nampo, de Kaichen, de Pek Dong, d'Anju, d'Anak, de Sinchon, de Sariwon, de Wonsan, etc.

Le temps limité dont disposait la Commission ainsi que l'état de guerre l'ont empêchée d'enquêter sur toutes les accusations dont elle avait été saisie. Mais la Commission, ayant obtenu des autorités coréennes toutes les facilités nécessaires à l'exécution de cette tâche, a minutieusement enquêté sur les cas qui lui ont semblé les plus importants par leur ampleur et le nombre des victimes, ou bien par le caractère spécial des méthodes employées par les auteurs des actes incriminés.

Dans chacun de ces cas, après examen des rapports et déclarations présentés par les autorités compétentes, les membres de la Commission ont procédé à des investigations directes, au cours desquelles ils ont questionné plus de cent témoins.

Les conclusions de la Commission sont fondées sur l'étude des cas relativement auxquels la Commission a recueilli des témoignages directs et dûment corroborés par l'examen de tous les documents pertinents.

Tous les éléments de preuve présentant de l'importance sont examinés dans le présent rapport, en particulier ceux qui ont trait à l'utilisation des armes bactériennes et chimiques; les documents importants au point de vue historique ont été examinés en ce qui a trait à la question des origines de la guerre. Les cas de bombardement de villes et d'édifices protégés, les assassinats, les tortures et les meurtres dont la population civile a été victime et qui sont cités dans le présent rapport sont ceux dont l'authenticité a été établie par des témoignages directs, dûment corroborés. A la fin de son rapport, la Commission présente des conclusions qu'il y a lieu, à son sens, de tirer des faits établis.

Dans chacun des cas visés, le nom d'un témoin tout au moins a été cité; la liste de certains des documents les plus importants dont il est fait mention figure à la fin du présent rapport. La Commission se propose de publier dans un volume distinct, sous forme de supplément au présent rapport, des extraits tirés des dépositions des principaux témoins ainsi que le texte des documents les plus importants.

Après avoir classé les faits établis, d'après leur nature, la Commission a ensuite examiné la question de savoir si ces faits constituaient ou non des crimes de guerre, ou des crimes contre l'humanité au sens de la définition contenue dans l'article 6 des statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg, s'ils violaient les conventions internationales qui sont encore en vigueur actuellement, ou s'ils étaient contraires aux lois et coutumes de la guerre.

* * *

Il serait téméraire pour une commission de juristes de tenter de résumer en quelques paragraphes le droit international applicable aux sujets d'une extrême diversité qu'elle a eue à examiner au cours de son enquête. Toutefois, la Commission estime opportun de citer très brièvement, au profit des lecteurs du présent rapport, les principaux traités et accords ainsi que les principes de droit coutumier qui se rapportent aux sujets considérés. Ces indications ne sauraient être considérées comme complètes; d'autre part, il ne peut être question de traiter les questions nombreuses et complexes que soulèvent l'interprétation et l'application de l'ensemble des textes et des principes dont la Commission a tenu compte dans la préparation de ses conclusions.

En premier lieu, la tâche de la Commission consistait à prendre pour base les deux conventions concernant les lois et coutumes de la guerre sur terre, datées du 29 juillet 1864 et du 18 octobre 1907 (Conventions de La Haye). La raison en est que ces deux conventions renferment des dispositions réglementant la conduite des belligérants dans un conflit armé et reconnues comme lois coutumières obligatoires pour tous les États. Les Conventions de La Haye formulent les prin-

law of war which are that the nations engaged in war do not have unlimited freedom in the choice of the means of inflicting injuries upon the enemy; and that, among other things, they are forbidden to make direct attacks on civilian populations. The Hague Regulations distinguish between defended and undefended cities and localities, and accord privileges to certain buildings, such as churches, hospitals and schools: these conventions further forbid plundering and condemn the use of certain weapons and methods of warfare. These forbidden weapons, particularly include the use of poison and poisonous weapons, a term which also covers chemical and bacteriological weapons. These two prohibitions were further covered in detail in the Geneva Protocol of June 17th, 1925, concerning the prohibition of the use of suffocating, poisonous and similar gas as well as bacteriological weapons in war. The Commission further takes into consideration, among other things, the Geneva Convention, dated July 17th 1929, providing for the amelioration of the condition of the wounded and the sick of armies in the field, the agreement of the same date concerning the treatment of prisoners of war, and the Geneva Convention, dated August 12th 1949, concerning the treatment of prisoners of war. With regard to the application of the last mentioned treaty, the Minister of Foreign Affairs of the Democratic People's Republic of Korea, made a declaration on July 13th 1950, confirming the observation of the condition of that treaty by the Korean People's Army.

The Commission lays special emphasis upon the Nuremberg principles which found their expression in the Charter of the International Military Tribunal of Nuremberg and the verdicts it rendered. The Nuremberg principles distinguish among others two kinds of crimes against international law.

a) War crimes:

Violation of the laws of customs of war which include, but are not limited to, murder, ill-treatment or deportation to slave labour or for any other purpose of civilian population of or in occupied territory, murder or ill-treatment of prisoners of war or persons on the seas, killing of hostages, plunder of public or private property, wanton destruction of cities, towns, or villages, or devastation not justified by military necessity.

b) Crimes against humanity:

Murder, extermination, enslavement, deportation and other inhuman acts done against any civilian population, or persecutions on political, racial or religious grounds, when such acts are done or such persecutions are carried on in execution of or in connection with any crime against peace or any war crime.

These principles are further developments of the Hague Regulations as well as customary international law and are generally recognized.

Lastly, the Commission has taken into consideration the Convention concerning the prevention and punishment of the crime of genocide, which was adopted on December 9th 1948 by the General Assembly of the United Nations. By genocide is meant acts done or attempted against national, ethnic, racial or religious groups with the intention of annihilating them. This includes also murder of members of these groups, grave attacks against the physical and mental integrity of these members and subjecting them to conditions of life which lead to their total or partial destructions.

* * *

As to the origin of the Korean war, though the Commission did not make a detailed examination of this question, it feels bound to make a few general remarks on this subject.

According to international law, a third party has in general no right to intervene in a civil war. This is reinforced by Article 2, Clause 4 of the Charter of the United Nations which prohibits members from employing force against the territorial integrity of any state, or in any manner inconsistent with the

cipes de base des lois de la guerre, savoir que les nations en guerre n'ont pas une liberté illimitée dans le choix des moyens de porter préjudice à l'ennemi, et qu'il leur est interdit notamment de se livrer à des attaques directes contre les populations civiles. Les Conventions de La Haye distinguent entre les villes et les localités défendues ou ouvertes, elles accordent des privilèges à certains édifices: églises, hôpitaux et écoles. En outre, ces conventions interdisent le pillage et condamnent l'usage de certaines armes et méthodes de guerre. Parmi les méthodes prohibées, figure notamment l'emploi de poison et d'armes empoisonnées, terme qui comprend les armes chimiques et bactériennes. Ces deux prohibitions ont été, plus tard, énoncées d'une manière détaillée dans le Protocole de Genève en date du 17 juin 1925, concernant la prohibition d'emploi, comme moyen de guerre, des gaz asphyxiants, toxiques et similaires et des armes bactériennes. La Commission a également pris en considération, entre autres textes, la Convention de Genève, en date du 17 juillet 1929, sur l'amélioration de la condition des blessés et malades des armées en campagne, l'Accord de la même date concernant le traitement des prisonniers de guerre et la Convention de Genève en date du 12 août 1949 relative au traitement des prisonniers de guerre. En ce qui concerne l'application de ce dernier traité, le Ministre des affaires étrangères de la République populaire démocratique de Corée a fait une déclaration le 13 juillet 1950, confirmant l'observation de ce traité par l'armée populaire coréenne.

La Commission souligne tout particulièrement les principes de Nuremberg qui trouvent leur expression dans les statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg et dans les décisions rendues par cette juridiction. Les principes de Nuremberg distinguent entre autres deux catégories de crimes contre le droit international.

a) Crimes de guerre:

Violation des lois et coutumes de la guerre qui comprennent, sans s'y limiter, l'assassinat, le mauvais traitement ou la déportation des populations civiles pour travail d'esclave ou autres fins dans des territoires occupés, l'assassinat ou le mauvais traitement des prisonniers de guerre ou de personnes sur mer, les exécutions d'otages, le pillage de biens publics ou privés, la destruction préméditée des villes et villages, la dévastation non justifiée par les nécessités militaires.

b) Crimes contre l'humanité:

Meurtre, extermination, mise en esclavage, déportation et autres actes inhumains commis à l'égard des populations civiles ou persécutions pour motifs politiques, raciaux ou religieux, lorsque ces actes ou persécutions sont causés par des crimes contre la paix ou des crimes de guerre, ou y sont liés.

Ces principes constituent le prolongement des conventions de La Haye, ainsi que du droit international coutumier, et sont universellement reconnus.

Enfin, la Commission a pris en considération la Convention, adoptée le 9 décembre 1948 par l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies, concernant la prévention et la punition du crime de génocide. On entend par génocide les actes accomplis ou les tentatives d'actes contre les groupes nationaux, ethniques, raciaux ou religieux, afin de les anéantir. Le crime de génocide comprend également l'assassinat des membres appartenant à ces groupes, les atteintes à l'intégrité physique et mentale des membres de ces groupes et le fait de les soumettre à des conditions de vie conduisant à leur destruction totale ou partielle.

* * *

En ce qui concerne les origines de la guerre de Corée, bien que la Commission n'ait pas procédé à un examen détaillé de la question, elle juge de son devoir de faire quelques remarques d'ordre général sur ce sujet.

Aux termes du droit international, un tiers n'a pas le droit d'intervenir dans une guerre civile. C'est ce que confirme l'Article 2, paragraphe 4, de la Charte des Nations Unies, qui interdit aux Membres de l'Organisation des Nations Unies de recourir à la force contre l'intégrité territoriale de tout

purposes of the United Nations and by Article 2, Clause 7, which precludes the United Nations from intervening in the domestic affairs of a country except in certain circumstances under Chapter VII of the Charter.

The United Nations decision to intervene was in itself contrary to the Charter, by virtue of the fact that the said decision was not taken with the concurring votes of all the permanent members of the Security Council in accordance with Article 27 (3) and was also in breach of Article 32.

The fact that President Truman had immediately ordered the American Navy and Air Force to intervene before the United Nations had taken the said unlawful decision mentioned above indicates that the intervention of the United States was unlawful, apparently prepared, premeditated and constitutes an aggressive act.

The intervention of other member states of the United Nations was also contrary to the United Nations Charter.

It is necessary also to point out that the forces contributed to the support of South Korea by member states of the United Nations were, on the recommendation of the United Nations, placed under the High Command of the United States Forces.

Besides making the above general remarks, the Commission hopes to include photostat-copies of some important documents examined by the Commission in Korea pertaining to the origin of the Korean War in the supplement to this report.

Chapter 2

BACTERIOLOGICAL WARFARE

On its arrival in Korea the Commission found itself faced with the unexpected task of investigating a most serious allegation that the American forces in Korea were using bacteriological weapons against the army and the civil population. Members of the Commission went to different regions of the country and took evidence on the spot, interrogated witnesses who found insects in unusual circumstances, examined and obtained evidence concerning the remains of containers found, examined experts, obtained data concerning health conditions during recent years and as to the outbreaks of disease from health service officials and experts and also examined official documents and other material put before them. The Commission was impressed by the clarity and obvious sincerity and veracity of the many simple peasants and others who gave evidence as to the facts.

The results of the Commission's inquiries are as follows:

According to the reports of observation posts of the Korean People's Army, the Chinese People's Volunteers and the Local Anti-aircraft Detachments, different kinds of insects were found in 169 areas of North Korea (1). The results of 15 typical cases in which expert examinations were carried out and insects found identified between 28th January and 12th March, 1952 are as follows:

1. January 28th, Peng Kang Goon, Kang Won Province, flies, fleas and spiders; (2)
2. February 11th, Chol Won Goon, Kang Won Province, flies and fleas (mosquitoes); (3)
3. February 17th, Pengang Goon, Kang Won Province, spiders;
4. February 18th, Anju Goon, S. Pyeungan Province, flies and fleas;

Etat ou de la violer par d'autres moyens incompatibles avec les buts de l'Organisation des Nations Unies; ainsi que l'Article 2, paragraphe 7, qui interdit aux Nations Unies d'intervenir dans les affaires intérieures d'autres pays, exception faite de certaines circonstances précisées dans le Chapitre VII de la Charte.

La décision de l'Organisation des Nations Unies d'intervenir est, en soi, contraire à la Charte, du fait que cette décision a été adoptée sans le quorum requis de tous les membres permanents du Conseil de sécurité comme il est prévu à l'Article 27, paragraphe 3, et en violation de l'Article 32.

Le fait que le président Truman a immédiatement ordonné à la flotte et aux forces aériennes des Etats-Unis d'intervenir avant même que les Nations Unies aient adopté la décision illégale susmentionnée montre que l'intervention des Etats-Unis était illégale, manifestement préparée, préméditée, et constitue un acte d'agression.

L'intervention d'autres Etats Membres des Nations Unies est également contraire à la Charte des Nations Unies.

Il convient également de souligner que les forces armées qui ont été fournies par certains Etats Membres des Nations Unies pour aider la Corée du Sud ont été, sur la recommandation des Nations Unies, placées sous le haut commandement des forces des Etats-Unis.

En vue de compléter les observations générales qui précèdent, la Commission se propose de faire figurer dans le supplément au présent rapport la photocopie de certains documents importants ayant trait aux origines de la guerre de Corée et qui ont été examinés par la Commission.

Chapitre 2

LA GUERRE BACTERIENNE

Lors de son arrivée en Corée, la Commission s'est trouvée en face d'une tâche inattendue consistant à enquêter sur l'accusation extrêmement grave portée contre les forces américaines: l'utilisation d'armes bactériennes contre l'armée et la population civile. Des membres de la Commission se sont rendus dans différentes régions du pays pour étudier les faits sur place; ils ont interrogé les témoins qui avaient découvert des insectes dans des circonstances insolites; ils ont entendu des dépositions et recueilli des documents concernant les débris de containers qui avaient été découverts; ils ont interrogé des experts et rassemblé des données sur les conditions sanitaires durant les dernières années ainsi que sur les épidémies; ils ont obtenu des renseignements auprès de personnalités compétentes et ont étudié les documents officiels et autres données soumis à la Commission. La Commission a été impressionnée par la netteté, l'évidente franchise et la bonne foi des nombreux paysans et autres personnes qui ont témoigné devant elle.

Les résultats des enquêtes effectuées par la Commission sont les suivants:

Selon les rapports des postes d'observation de l'armée populaire coréenne, des volontaires du peuple chinois et des détachements locaux de la DCA, différentes sortes d'insectes ont été découverts dans 169 endroits de la Corée du Nord (1). Les résultats de l'enquête en ce qui concerne 15 cas typiques où des examens ont été effectués par des experts et où des insectes ont été trouvés, du 28 janvier au 12 mars 1952, sont les suivants:

1. 28 janvier, Peng Kang Goon (province de Kangwon), mouches, puces et araignées (2);
2. 11 février, Chol Won Goon (province de Kangwon), mouches et puces (moustiques) (3);
3. 17 février, Pengang Goon (province de Kangwon), araignées;
4. 18 février, Anju Goon (province de Pyongan-Sud), mouches et puces;

5. February 23rd, Peng Won Goon, N. Pyengan Province, flies and fish;
6. February 25th, Dok Won Goon, Kang Won Province, fleas and other insects;
7. February 26th, Dia Dong Goon, S. Pyengan Province, flies and fleas;
8. February 27th, Kang Dong Goon, S. Pyengan Province, flies;
9. February 27th, Hwang Hai Province (military unit), lice;
10. February 27th, Senchen Goon, S. Pyengan Province, flies;
11. February 29th, Suan Goon, Hwanghai Province, flies and other insects;
12. March 1st, Chelsan Goon, S. Pyengan Province, flies and fleas;
13. March 1st, Yandog Goon, S. Pyengan Province, fleas and other insects;
14. March 2nd, Kowon Goon, Ham Kyeng Province, fleas and other insects;
15. March 4th, Pyongyang City, Middle District, flies.

In many cases special kinds of flies, fleas, spiders, beetles, bugs, crickets, mosquitoes and other insects were found, many of which were hitherto unknown in Korea. Insects were found in different cases far from human habitation, on snow, on the ice of rivers, on grass and among stones.

Considering the very low temperatures prevailing at the time (In January the maximum was 1° and in February 5°, but only for a few hours, the average temperatures being far below zero centigrade) which normally prevent the appearance of insects, and also considering that the insects were often found in great quantities and even in mixed groups or clusters consisting of different varieties of insects which would normally never be found together, like flies and spiders, the appearance of these insects roused suspicion. The results of the expert examination showed that great quantities of insects were infected.

In many cases it was also found that the insects were carrying eggs. In the opinion of experts it may be assumed that these insects were bred artificially. On 23rd February 1952, in Peng Won Goon, S. Pyengan Province, on a mountain not far from Suk Shun Myen Village, in addition to flies, a great quantity of fishes of a species which live in the regions between fresh water and salt water, were found. The fish were found in a half rotten state and infected with cholera. It is assumed that these fishes were dropped by mistake on the mountains.

The kinds of bacteria found were: *Vibrio cholerae*, *pasteurella pestis*, *Eberthella typhosa*, *Bacillus paratyphi* A and B, *Rickettsia prowazeki* and *Shigella dysenteriae*. The examinations confirmed the local reports that different kinds of insects were being dispersed, and also established that the insects dropped were infected with plague, cholera and other epidemic diseases. (1)

The Commission particularly investigated the following cases:

1. On the 30th January 1952, southeast of I Chon, Kang Won Province, flies, bugs and spiders were found alive on the snow and among stones. Though the place had been burnt immediately after discovering the insects, 20-30 specimens per square metre could still be found in an area of 600 to 700 m. in diameter.

Expert examination showed that the flies had been infected with the germ of cholera. At a distance of about 300 to 400 m. from the point where the insects had been discovered, remains of containers like leaflet bombs have been found with a special

5. 23 février, Peng Won Goon (province de Pyongan-Nord), mouches et poisson;
6. 25 février, Dok Won Goon (province de Kangwon), puces et autres insectes;
7. 26 février, Dia Dong Goon (province de Pyongan-Sud), mouches et puces;
8. 27 février, Kang Dong Goon (province de Pyongan-Sud), mouches;
9. 27 février, province de Hwanghae (détachement militaire), poux;
10. 27 février, Senchen Goon (province de Pyongan-Sud), mouches;
11. 29 février, Suan Goon (province de Hwanghae), mouches et autres insectes;
12. 1er mars, Chelsan Goon (province de Pyongan-Sud), mouches et puces;
13. 1er mars, Yandog Goon (province de Pyongan-Sud), puces et autres insectes;
14. 2 mars, Kowon Goon (province de Ham Kyeng), puces et autres insectes;
15. 4 mars, ville de Pyongyang, district du centre, mouches.

En des cas nombreux, il a été découvert des insectes d'espèces particulières: mouches, puces, araignées, coléoptères, punaises, criquets, moustiques, etc. Un grand nombre de ces insectes étaient, jusqu'à ce jour, inconnus en Corée. Dans certains cas, les insectes ont été découverts loin des habitations humaines, sur la neige, sur la glace des rivières, dans l'herbe et parmi les pierres.

Si l'on considère qu'en cette saison, la température est généralement très basse (le maximum est de 1° en janvier et de 5° en février, mais seulement pendant quelques heures, les températures moyennes étant très inférieures à zéro centigrade), ce qui, normalement, constitue un obstacle à l'apparition d'insectes; si l'on considère également qu'en bien des cas on a découvert des insectes en quantité considérable, des insectes divers en un seul endroit et même des entassements d'insectes d'espèces différentes qui ne coexistent normalement pas, comme par exemple les mouches et les araignées, on peut conclure de tels faits que la présence de ces insectes est suspecte. Les résultats de l'examen effectué par les experts ont démontré qu'une grande quantité d'insectes étaient infectés.

En de nombreux cas, il a également été découvert que les insectes étaient porteurs d'œufs. De l'avis des experts, on peut en inférer que ces insectes avaient été élevés artificiellement. Le 23 février 1952, à Peng Won Goon (province de Pyongan-Sud), sur une montagne non loin du village de Suk Shun Myen, on a découvert, outre des mouches, une grande quantité de poisson d'une espèce qui vit dans des régions situées entre l'eau douce et l'eau salée. Le poisson était à moitié pourri et infecté de choléra. Il est à présumer que ces poissons avaient été, par erreur, lancés sur les montagnes.

On a découvert les catégories suivantes de bactéries: *vibrio cholerae*, *pasteurella pestis*, *eberthella typhosa*, *bacillus paratyphi* A et B, *rickettsia prowazeki* et *shigella dysenteriae*. L'examen a confirmé les rapports locaux selon lesquels des insectes de diverses espèces avaient été disséminés; il a également permis d'établir que les insectes dispersés avaient été contaminés de peste, de choléra et d'autres maladies épidémiques (1).

La Commission a enquêté en particulier sur les cas suivants:

1. Le 30 janvier 1952, au sud-est d'I Chon (province de Kangwon), on a découvert, dans la neige et parmi les pierres, des mouches, des punaises et des araignées vivantes. On a mis le feu à l'emplacement immédiatement après la découverte des insectes, mais il a cependant été possible de découvrir de 20 à 30 spécimens d'insectes par mètre carré sur une étendue de 600 à 700 mètres de diamètre.

L'examen des experts a prouvé que les mouches étaient infectées de microbes du choléra. A quelque 300 ou 400 mètres du lieu où les insectes ont été découverts gisaient les débris de containers semblables à des bombes et comportant un dis-

appliance that caused them to break open as soon as they touched the ground. An eye-witness identified this kind of bomb ou the photos No. 8 and 9 (4) which is of the same type as the remains the Commission personally inspected. (5)

2. On 18th February 1952, in Bal Nam Ri, Anju Goon, Dai Ri Myen region, S. Pyengan Province, flies, spiders and bugs were found crowded into 1 yard square in 3 separate lots on open ground, each spot being about 1 metre from the next. One spot was covered with snow, others not. All the insects were alive. By the time the Investigation Group reached the spot, the insects had scattered over an area around. The flies were unusual, compared with the familiar Korean ones. The fly that was found had longer wings which were slightly spread; the body was bigger; the head was comparatively bigger in proportion to their body than those familiarly known. As to the spiders the familiar ones can be divided into 2 groups, large size and small size, and black in colour. Those found were of middle size with a little white on the body. As to the bugs, while the familiar ones have a rounded body and a little yellow colour, those found had flat bodies and were black. At this time of the year no flies or spiders have ever been found in this area before. The ground temperature was 20 degrees below zero centigrade.

Towards midnight on the day before the discovery of the insects airplanes had been seen above this place, circling several times very low, without dropping any explosive or incendiary bomb, or machine-gunning. Expert examination showed that the insects were infected with plague bacteria. On February 25th, plague broke out in that village. 50 persons were taken ill of whom 36 died (in a population of about 600) up to March 11th, and the disease had not then run its course. Plague has never previously occurred in this region. (6) (7)

3. February 22nd, in Jong Dong Hwang Hai Province, Pong San Goon, Cho Wa Myen region, flies were found in clusters, lying on ice and snow, over about an area of 200 meters in diameter, with 5 to 10 flies to the square meter. They were lying in the open field, far from human habitation.

Also in Wol Sau, same Goon and region, flies were found 700 metres from the nearest house. In both cases, the flies had a smaller head, longer wings and hairier body than normally known. In the whole province 36 cases have been established up to March 12th, in which flies, mosquitoes, spiders and unfamiliar insects similar to fleas were found. (8)

4. Since 25th February in Kaichen Goon, S. Pyengan Province, flies and other insects were found in 9 cases. Some of them were discovered on snow. The insects found were of a type hitherto unknown. Flies do not usually appear before April in this county. No outbreak of diseases had occurred up to the time of the visit of the members of the Commission.

5. On February 26th, in Buk Myen, same Goon, a great quantity of flies and fleas were found on the snow, which later on spread from the village Nam Shin II to Nam Shin I. 2 km. away, clusters of insects were found, wrapped in yellow paper, crowded on a patch of wet earth where the snow had melted. (9)

6. On February 28th, near Song Ri, Kang Don Goon, Won Tan Myen region, S. Pyengan Province, on the ice of the bank of Puk Kang river (which serves the water supply of Pyong-yang), ant-like insects were found in clusters of about 30 cm.

positif spécial destiné à en provoquer l'ouverture au contact avec le sol. Un témoin oculaire a reconnu ce type de bombe sur les photographies Nos 8 et 9 (4), type qui est identique à celui des débris que la Commission a examinés elle-même (5).

2. Le 18 février 1952, dans le village de Bal Nam (canton de Dai Ri, arrondissement d'Anju, province de Pyongan-Sud), des mouches, des araignées et des punaises ont été découvertes en trois tas, sur un espace d'une superficie d'un yard carré; ces tas se trouvaient à une distance d'un mètre à peu près l'un de l'autre. Un seul de ces tas était recouvert de neige. Tous les insectes étaient vivants. Au moment où le groupe d'enquête arriva sur les lieux, les insectes s'étaient dispersés à l'entour. Les insectes ne ressemblaient pas à ceux qui se rencontrent habituellement en Corée. Leurs ailes étaient plus longues et étaient légèrement séparées; leur corps était plus gros; par rapport à leur corps, leur tête était plus grosse que celle des mouches trouvées habituellement. En ce qui concerne les araignées, celles que l'on trouve généralement en Corée appartiennent à deux groupes; elles sont de grande taille ou de petite taille, et de couleur noire. Celles qui furent trouvées étaient de taille moyenne et portaient un petit point blanc sur le corps. En ce qui concerne les punaises, tandis que celles qu'on rencontre habituellement ont le corps rond et sont marquées d'une tache de couleur jaune, celles qui furent trouvées avaient le corps plat et étaient noires. Aucune mouche ou araignée n'avait été trouvée précédemment dans la région, à cette époque de l'année. La température du sol était de 20 degrés centigrades au-dessous de zéro.

Vers minuit, peu avant la découverte de ces insectes, la région avait été survolée par des avions qui, volant très bas, avaient effectué plusieurs cercles sans lancer de bombes incendiaires ou explosives, et sans mitrailler. L'expertise a démontré que les insectes avaient été infectés de bacilles de la peste. Le 25 février, la peste se déclara dans le village, dont la population est de 600 personnes environ; 50 personnes furent atteintes, et 36 moururent avant le 11 mars, date à laquelle la maladie n'avait pas encore cessé de sévir. Jamais auparavant la peste ne s'était déclarée dans cette région (6) (7).

3. Le 22 février, à Jong Dong (province de Hwanghae, arrondissement de Pong San, canton de Cho Wa), des entassements de mouches ont été trouvés sur la glace et sur la neige, sur un espace d'environ 200 mètres de diamètre, à raison de 5 ou 10 mouches par mètre carré. Les mouches se trouvaient en plein champ, loin des habitations.

A Wol San également, dans le même arrondissement et le même canton, des mouches ont été trouvées à 700 mètres de l'habitation la plus proche. Dans ces deux cas, les mouches avaient une tête plus petite, des ailes plus longues et un corps plus abondamment recouvert de poils que les mouches de l'espèce habituellement rencontrée. Dans l'ensemble de la province, on a signalé, jusqu'au 12 mars, 36 cas où furent découverts des mouches, des moustiques, des araignées et des insectes insolites ressemblant à des puces (8).

4. Depuis le 25 février, dans l'arrondissement de Kaichen (province de Pyongan-Sud), des mouches et d'autres insectes ont été trouvés dans 9 cas. Certains de ces insectes ont été découverts sur la neige. Les insectes trouvés appartenaient à une espèce jusqu'ici inconnue. Les mouches n'apparaissent généralement pas avant le mois d'avril dans cette région. Jusqu'à l'époque de la visite des membres de la Commission, aucune maladie ne s'était manifestée.

5. Le 26 février, dans le canton de Buk, dans le même arrondissement, une grande quantité de mouches et de puces ont été trouvées sur la neige; ces insectes se sont ensuite répandus depuis le village de Nam Shin II jusqu'à celui de Nam Shin I. A 2 kilomètres de là, on a trouvé des entassements d'insectes, enveloppés dans du papier jaune, groupés sur une parcelle de terre humide où la neige avait fondu (9).

6. Le 28 février, non loin de Song Ri (arrondissement de Kang Don, canton de Won Tan, province de Pyongan-Sud), on a découvert sur la glace au bord de la rivière Puk Kang (qui alimente Pyongyang en eau), des entassements d'insectes

diameter, with about 3 to 5 m. between each cluster. By the next day, the insects had already spread over an area of 800 m. The day before the insects were found, 5 American planes had been seen circling over the place for half an hour, without dropping explosive or incendiary bombs or machine-gunning. The witness stated that the expert examination disclosed that the insects were infected with bacteria which caused a disease of the intestines. (10)

7. On March 3rd, flies of unusual appearance, crowded in one spot about 1 yard square, were found at Ko Eup, Jan Shan Myen, Soonchen Goon, S. Pyengan Province. They were still alive, though lying on the snow at 10 degree below zero centigrade. The head of the fly was smaller than a Korean fly's, the wings closed, the body longer than that of the familiar fly. Flies are not normally to be seen alive in the open at this time of the year in the district. (11)

8. On March 4th, the same kind of flies was found under similar conditions in the same county in the village Ma Don, Sin Chen Myen. (11)

9. On the same day, several groups of mosquitoes were found near Anju City. A container similar to that described above, and which was identified by photograph No. 8, was found. (4) (12)

10. On the same day, mosquitoes were found in the village Cha Jang, Anju District. The insects were found in groups in various spots of this area. They were of an unusual type; while the familiar ones are covered lightly with fair hair from head to body, these were much more hairy. (6) (7)

11. On March 5th in Pyongyang City, Choong Koo District Quarter Hammoon Ri, large and small groups of flies were found in the street, spread over an area of about 1.5 to 5 m. The next day, cholera broke out in the neighbouring street. (13)

12. On March 11th, in Bek Dong Goon, a few kilometres from a POW Camp, some flies and other insects were found in clusters on the snow.

These groups of individual cases, proved by the Commission, represent only a small part of the real facts for it was not possible for the Commission to visit all the places affected. Where containers like leaflet bombs have been found it should be made clear that no leaflets have been found in the neighbourhood.

In North Korea there have been no previous epidemics for at least 4 years and no case has up to the time of the Commission's visit been reported except in the immediate area where clusters of insects have been found as described above. The fact that no widespread epidemic has occurred in consequence of the deposits of infected insects is, from our own observation, undoubtedly due to the careful and strict anti-epidemic measures that have been taken by the authorities with the fullest and closest co-operation of the people.

The first case of cholera was diagnosed on February 20th. This was 40 year-old Kim Ilak Mun of the Puk Myen region, Chel Won Goon, Kang Won Province, who died on February 23rd. On February 25th, 35 year-old Kim Shul Sun fell ill in the same village. In the S. Pyengan Province, Suk Chan Myen, two persons in the same village fell ill on March 5th, and both died on the following day. On March 8th, 3 more persons fell ill, one of whom died the same day and another on March 9th. In Pyongyang City (as mentioned above) 2 persons fell ill on March 6th, and another one on March 8th. Two of them died on March 8th. The quarter has been isolated. In Ilwang Hai Province, where the local register (as mentioned above) showed 36 cases of discovery of insects, in Suan Goon, Su Gu

ressemblant à des fourmis, distants de 3 à 5 mètres environ les uns des autres. Le diamètre de chaque entassement était d'environ 30 centimètres. Le lendemain, les insectes s'étaient déjà dispersés sur une étendue de 800 mètres. La veille du jour où les insectes furent découverts, 5 avions américains avaient survolé la région pendant une demi-heure, mais sans lancer de bombes explosives ou incendiaires et sans mitrailler. Le témoin a déclaré que l'expertise avait permis d'établir que les insectes étaient porteurs d'agents bactériens provoquant une maladie intestinale (10).

7. Le 3 mars, des mouches d'une apparence insolite, groupées sur une surface d'à peu près un yard carré, ont été trouvées à Ko Eup (canton de Jan Shan, arrondissement de Soonchen, province de Pyongan-Sud). Ces mouches se trouvaient sur la neige par une température de 10 degrés au-dessous de zéro, mais étaient encore vivantes. La tête était plus petite que celle d'une mouche coréenne; le corps était plus long que celui de la mouche habituellement rencontrée. Il n'est pas normal de trouver des mouches vivantes dans ces régions, à cette époque de l'année (11).

8. Le 4 mars, des mouches de la même espèce ont été trouvées dans des conditions analogues, dans le même arrondissement, dans le village de Ma Don (canton de Sin Cren) (11).

9. Le même jour, on a découvert plusieurs groupes de moustiques près de la ville d'Anju. On a trouvé un container analogue à celui qui a été décrit plus haut; la photographie No 8 représente ce container (4) (12).

10. Le même jour, on a trouvé des moustiques dans le village de Cha Jang (canton d'Anju). Les insectes ont été trouvés groupés en divers endroits de la région. Ils appartenaient à une espèce peu commune; alors que les insectes de l'espèce habituellement rencontrée sont couverts d'un poil léger et de couleur claire sur la tête et le corps, les insectes trouvés étaient beaucoup plus abondamment pourvus de poils (6) (7).

11. Le 5 mars, dans la ville de Pyongyang (canton de Choong Koo, quartier de Hammoon), on a découvert dans les rues de petits et de grands entassements de mouches qui couvraient des secteurs d'environ 1 m. 50 sur 5. Le lendemain, le choléra s'est déclaré dans les rues voisines (13).

12. Le 11 mars, dans l'arrondissement de Bek Dong, à quelques kilomètres d'un camp de prisonniers de guerre, on a trouvé dans la neige des entassements de mouches et d'autres insectes.

Ces divers groupes de cas particuliers, dont la Commission a établi l'existence, ne donnent une idée que d'une très faible partie de la situation, car il n'était pas possible à la Commission de visiter toutes les localités infectées. Il convient de préciser nettement que, dans les cas où l'on a trouvé des containers ressemblant à des bombes contenant des tracts, il n'a été trouvé dans le voisinage aucun feuillet de tract.

Il n'y a pas eu d'épidémies en Corée du Nord au cours de ces quatre dernières années et, avant la venue de la Commission, on n'avait enregistré aucune épidémie, sauf dans le voisinage des endroits où avaient été découverts les insectes précédemment mentionnés. Le fait que, malgré la présence des insectes contaminés, aucune épidémie n'a éclaté sur de vastes espaces s'explique sans aucun doute, d'après nos propres observations, par les énergiques mesures antiépidémiques prises par les autorités agissant avec l'entier concours et l'étroite collaboration de la population.

Le premier cas de choléra a été découvert le 20 février. Le malade frappé par la maladie était Kim Hak Mun, âgé de 40 ans, du canton de Puk (arrondissement de Chel Won, province de Kangwon); Kim Hak Mun mourut le 23 février. Le 25 février, Kim Shul Sun, âgé de 35 ans, tomba malade dans le même village. Dans la province de Pyongan-Sud (canton de Suk Chan), deux personnes d'un même village tombèrent malades; l'une d'entre elles mourut le jour même et l'autre le 9 mars. Dans la ville de Pyongyang (ainsi qu'il a été mentionné plus haut) deux personnes tombèrent malades le 6 mars et une autre le 8 mars; elles moururent le 8 mars. Le quartier fut mis en quarantaine. Dans la province de Hwanghae, où les registres locaux (comme il a été mentionné ci-dessus) in-

Myen, Sok Dal Ri village, 2 persons fell ill on March 8, one of whom died on March 9. No soldier fell ill of cholera. Total number of cholera cases is 13, 9 of whom died. (1)

The first case of plague was diagnosed on February 25th: Hwang Li Shai, aged 29, of Bal Nam Ri, Anju Region. The case took a mortal turn. On February 29th, Pak Sun Ok, aged 26, of the same village, fell ill. In this case it was established that plague-infected fleas had been found on February 8th. The number of plague cases in the village amounted to 50, 36 of whom died, up to the time of the Commission's visit to Anju.

Three cases of plague have been proved in the army:

In Kang Won Province, Tan Wan Goon, Dong Ha region, on March 4th, one soldier fell ill and died on March 6th. In S. Pyongan Province, Jong Don Goon, Shoang I Dong village, one soldier fell ill on March 7th, and died the following day. In Han Kyon Nam Do Province, Ka Won Goon, Seng Nam Ri village, one soldier fell ill on March 11th, and died the following day.

The total number of plague-cases is 53, 39 of whom died. (1)

In a number of cases there is a local and temporal coincidence between the cases of cholera and plague and the discovery of infected insects.

In view of these facts the Commission states that it is beyond doubt that great quantities of insects, oftentimes of species unknown in Korea, were found under very low temperatures on the snow, on the open field or on the ice of rivers. The insects were proved to be infected in great number with plague, cholera and other contagious diseases. Close by the places where insects were discovered containers have been found whose construction permits the conclusion that they served for the carrying of great quantities of insects.

On a part of one of them a marking in English was discovered. In several cases a local and temporal coincidence between the objects found and the appearance of airplanes, which circled low above the place without firing or strafing was proved. Shortly after these discoveries cases of plague and cholera occurred. The cases investigated by the Commission which are only a few of the cases reported, have been set out above. These alone disclosed a serious and widespread deposit of such insects. In all the circumstances, the Commission must reach the conclusion that insects infected with epidemic diseases have been dropped over Korea by American airplanes.

Chapter 3

CHEMICAL WEAPONS

American planes have on various occasions used asphyxiating and other gases or chemical weapons at least since 6th May, 1951.

According to evidence given to the Commission by the Head of the Health Section of Nampo City People's Committee (1) on the 6th May 1951, the city was bombarded four times, between 5.05 p.m. and 6.30 p.m. The bombardments took place in good weather and in a temperature of 23 degrees centigrade 13 districts were attacked. In the course of the last attack when the inhabitants had taken shelter, 3 B29s attacked the districts of Sam Hwa Hoopo Ri, Yong Chong Ri, Chook Dong Ri and a part of Yong Soo Ri, over an area of 0.3 square k.m. with gas bombs. There were 1,379 casualties of whom 480 died of suffocation and 647 others were affected by gas. By other means during the raid, 76 people were killed and 176 injured.

diquent 36 cas de découvertes d'insectes, dans l'arrondissement de Suan, canton de Su Gu, village de Sok Dal, deux personnes sont tombées malades le 8 mars et l'une d'elles est morte le 9 mars. Aucun soldat n'a été frappé du choléra. Treize personnes ont été atteintes de choléra; 9 d'entre elles sont mortes (1).

Le premier cas de peste a été découvert le 25 février; le malade, Hwang Li Shai, âgé de 29 ans, du village de Bal Nam (canton d'Anju), est mort. Le 29 février, un habitant du même village, Pak Sun Ok, âgé de 26 ans, est tombé malade. Au sujet de ces cas, il a été établi que des puces infectées de peste avaient été trouvées le 8 février. Cinquante cas de peste se sont déclarés dans le village; sur les personnes atteintes, 36 étaient mortes à l'époque où la Commission s'est rendue à Anju.

Trois cas de peste ont été découverts dans l'armée:

Dans la province de Kangwon, arrondissement de Tan Wan, canton de Dong Ha, le 4 mars, un soldat tomba malade; il mourut le 6 mars. Dans la province de Pyongan-Sud, arrondissement de Jong Don, village de Shoang I Dong, un soldat tomba malade le 7 mars et mourut le lendemain. Dans la province de Hamyong-Sud, arrondissement de Ka Won, village de Seng Nam, un soldat tomba malade le 11 mars et mourut le lendemain.

On a enregistré au total 53 cas de peste, dont 39 ont été mortels (1).

Dans un grand nombre de cas, on a constaté une coïncidence, quant au lieu et au temps, entre les cas de choléra et de peste et la découverte d'insectes infectés.

En considération des faits relatés ci-dessus, la Commission déclare qu'il ne fait aucun doute que d'importantes quantités d'insectes de diverses espèces, pour la plupart inconnues en Corée, ont été découvertes à de très basses températures, sur la neige, en plein champ et sur la glace des rivières. Il a été prouvé qu'un grand nombre de ces insectes avaient été infectés de bacilles de la peste, du choléra et d'autres maladies contagieuses. A proximité des endroits où les insectes ont été découverts, on a trouvé des containers dont la construction permet de conclure qu'ils avaient servi à transporter de grandes quantités d'insectes.

On a découvert sur un fragment de l'un de ces containers une marque en anglais. Dans plusieurs cas, une coïncidence de lieu et de temps a été observée entre la découverte de ces objets et le survol des territoires à basse altitude par des avions qui n'ont ni bombardé ni mitraillé. Peu après, des cas de peste et de choléra se sont déclarés. Les cas sur lesquels la Commission a enquêté ont été exposés ci-dessus; ils ne représentent qu'un petit nombre des cas qui ont été enregistrés. A eux seuls, ils démontrent que des quantités importantes d'insectes ont été déposées sur de vastes étendues. Etant donné l'ensemble des données, la conclusion qui s'impose à la Commission est que des insectes infectés de bacilles pathogènes épidémiques ont été disséminés en Corée par des avions américains.

Chapter 3

ARMES CHIMIQUES

Les avions américains ont à plusieurs reprises, à partir du 6 mai 1951 au moins, fait usage de gaz asphyxiants et autres armes chimiques.

La Commission a recueilli le témoignage du directeur des services de santé du comité populaire de la ville de Nampo (1). Suivant ce témoignage, cette ville a subi, le 6 mai 1951, quatre bombardements entre 17 h. 15 et 18 h. 30. Ces bombardements ont été effectués par beau temps par une température de 23 degrés centigrades. Treize quartiers ont été attaqués. Pendant la dernière attaque, quand les habitants s'étaient réfugiés dans les abris, trois bombardiers B-29 ont lancé des bombes à gaz sur les quartiers de Sam Hwa Hoopo Ri, Yong Chong Ri, Chook Dong Ri et une partie des quartiers de Yong Soo Ri, sur une superficie d'environ un tiers de kilomètre carré. Il y a eu 1,379 victimes, dont 480 sont mortes de suffocation et 647 ont été atteintes par les gaz. Parmi celles qui ont été victimes d'autres moyens, 76 ont été tuées et 146 blessés.

The evidence of eye witnesses and of experts (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9) taken by the Commission and the verification of materials and documents presented to the Commission establish the following facts: the gas spread immediately after the explosion of the bombs which produced first a black smoke, then green-yellow and yellow, and then colourless; the smoke had a disagreeable smell, resembling the smell of chlorine; its poisonous effect lasted until it evaporated, within about two hours; people in the shelters (including many children) were particularly affected. The symptoms of the victims were described as follows: Difficulty in breathing, hoarse voice, fainting, coughing, watering of the eyes, running nose, headache, feeling exhausted, the skin feeling hot, vomiting, spitting foam and blood, fever, cyanosis, feeble pulse, the symptoms of acute bronchitis and photophobia. Examination of blood showed an augmentation of white and red corpuscles and of haemoglobin from 100 to 115%. Post-mortem examination showed an augmentation of volume and weight of the lungs which carried on the periphery marks of the ribs, and a red-black liquid mixed with exudates flowed out of the parenchyma. The surface of the bronchial tubes became clear grey in colour and came away easily. The kidneys and the heart showed signs of loss of blood, and points caused by dilation of the capillary structure; the meninges were smoothened and their structures dilated; the spinal marrow which was dissected showed ecchymoses in the white matter. When the Commission was in Nampo, it examined the results of the autopsies.

In the affected area of the city it was noted that grass became yellow brown, objects containing an alloy of copper became blue green and rings of silver became black. The Commission saw some of these articles identified by witnesses.

At 8 a.m. on 6th July, 1951, two American "Jets" flew over the village of Poong-Po Ri to the south of Wong San from northeast to southwest. The temperature was about 27 degrees, a light wind blew from northwest, and the air was relatively wet. The sky was clear. Gas or some other unidentified chemical product spread over an area of about 100 to 200 m. at a point approximately 200 m. east of the village (10). Two farmers, An Young Hwa and his wife Yang Choum Ok on their way to plough their land suffered burns on the skin, had difficulty in breathing, their eyes watered and could not remain open.

The scientific committee of the Ministry of Health sent a mission of inquiry (11) (12) (13) and witnesses and experts (14) (15) and case histories (16) (17) examined by the Commission established that the two victims were in good health up to 6th July 1951. Shortly after the planes had passed they (the victims) felt an itching on the exposed parts of the body (face, hands and feet); they observed red spots which grew to a size like haricot beans, which then swelled and were filled with pus. These injuries could not have come from any sickness whatsoever and resembled second degree burns but with a much more serious erosive action and taking a longer time to recover. The man had to remain in hospital from July 15th to August 15th, and the woman until August 21st. While they were in hospital, the blisters containing the pus or liquid broke and the dead skin fell off after the application of Pomatum, but leaving light scars.

Where the gas had spread 10% of agricultural plantations and more specially the leaves of beans showed round white spots which were about one cm. apart from one another, similar to the red spots found on the exposed parts of the victims' bodies.

Le témoignage des témoins oculaires et des experts (2) (3) (4) (5) (6) (7) (8) (9), recueilli par la Commission, et l'examen des objets et documents qui ont été présentés à la Commission établissent les faits suivants: le gaz s'est répandu immédiatement après l'explosion des bombes dont la fumée était tout d'abord noire, puis vert-jaune et jaune, et enfin incolore; la fumée avait une odeur désagréable, ressemblant à l'odeur de chlore. Les effets de poison duraient jusqu'à ce que la fumée s'évapore, c'est-à-dire pendant environ deux heures. Les personnes qui se trouvaient dans les abris (parmi lesquelles étaient de nombreux enfants) ont été particulièrement affectées. Les symptômes ressentis par les victimes peuvent être décrits de la façon suivante: difficulté respiratoire, enrrouement, évauouissement, toux, abondante sécrétion lacrymale et nasale, céphalée, épuisement, inflammation cutanée, vomissement, crachement d'écume et de sang, fièvre, cyanose, fléchissement du pouls, symptômes de la bronchite aiguë et de la photophobie. L'examen du sang a montré une augmentation du nombre des corpuscules blancs et rouges et de l'hémoglobine de 100 à 115 pour 100. Les autopsies ont révélé une augmentation du volume et du poids des poumons qui, à la périphérie, portaient la marque des côtes, ainsi que la présence d'un liquide rouge-noir mêlé à des sécrétions et s'écoulant du parenchyme. La surface des bronches était devenue de couleur gris clair et se détachait facilement. L'examen des reins et du cœur révélait des signes de pertes de sang et des points causés par la dilatation de la structure capillaire. Les meninges étaient ramollies et leurs éléments dilatés. La dissection de la moelle épinière a montré l'existence d'ecchymoses dans la matière blanche. Lors de son passage à Nampo, la Commission a étudié les résultats des autopsies.

Dans le secteur de la ville où le gaz s'est répandu, on a observé que l'herbe devenait jaune-brun, les objets qui contenaient un alliage de cuivre prenaient une teinte bleu-vert et les anneaux d'argent noircissaient. La Commission a vu quelques-uns de ces objets qui ont été identifiés par les témoins.

A 8 heures du matin, le 6 juillet 1951, deux avions à réaction américains ont survolé le village de Poong-Po, au sud de Wong San, venant du nord-est et allant dans la direction du sud-ouest. La température était de 27 degrés environ, un vent léger soufflait du nord-ouest et l'air était relativement humide. Le ciel était clair. Le gaz, ou une autre matière chimique dont la nature n'a pas été établie, s'est répandu sur une superficie d'environ 200 mètres de long sur 100 de large, en un point situé approximativement à 200 mètres à l'est du village (10). Deux fermiers, An Young Hwa et sa femme Yang Choum Ok, qui se dirigeaient vers leur champ pour le labourer, ont été atteints de brûlures de l'épiderme et ont souffert de troubles respiratoires; leurs yeux sécrétaient abondamment et ne pouvaient rester ouverts.

Le comité scientifique du Ministère de la santé a envoyé sur les lieux une mission d'enquête (11) (12) (13); le témoignage des témoins et des experts (14) (15) et le compte rendu des cas (16) (17) qui ont été examinés par la Commission établissent que les deux victimes étaient en bonne santé jusqu'au 6 juillet 1951. Peu de temps après le passage des avions, les victimes ont ressenti une démangeaison sur les parties découvertes du corps (visage, mains et pieds); elles ont constaté sur leur corps la présence de taches rouges dont la dimension atteignait celle d'un grain de haricot et qui par la suite se sont enflées et remplies de pus. Ces plaies ne pouvaient avoir été causées par une maladie; elles ressemblaient à des brûlures du second degré, mais elles s'accompagnaient d'une attaque des tissus beaucoup plus sérieuse et le temps requis pour la guérison était plus long. Il a fallu que l'homme demeure à l'hôpital du 15 juillet au 15 août, et la femme jusqu'au 21 août. Pendant leur séjour à l'hôpital, les cloques de pus ou de liquide ont crevé et la peau morte est tombée après application de pomatum, mais de légères cicatrices sont demeurées.

Là où le gaz s'est répandu, on a vu apparaître sur 10 pour 100 des cultures, et surtout sur les feuilles des légumineuses, des taches blanches distantes d'environ un centimètre, analogues aux taches rouges qui avaient été trouvées sur les parties découvertes du corps des victimes.

The witnesses testified that there was no sound of any explosion of bombs, nor was there any machine-gunning.

On 1st August 1951, about 3 p.m. two bombs were dropped on the villages of Yen Seug Ri and Won Chol Ri, (Province of Hwanghai) one in each village. They broke in the air with an unusually feeble sound and produced a black smoke, and a yellow green cloud spread on the ground. Four civilians were killed and 40 poisoned with similar symptoms and results to those found during the bombardment of Nam-po on 6th May, 1951. The leaves of trees fell, cereals on the ground were damaged; brass objects became black. (18) (19) (20) (21)

On January 9th, 1952, at about 4 p.m. in clear sky and at temperature of at least 5 degrees, the small mountain village of Hak Seng north of Won San was bombarded by two planes. After bombardment, 83 persons were poisoned and showed similar symptoms to those found after the Nam-po bombardment. They had, in addition, itching in the throat and felt a sweet taste in the mouth. These facts were established by witnesses including doctors examined by the Commission (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) and were corroborated by the information supplied by the Director of the Kang Won (32) Province Department of Health, and by a report made by many doctors of the Won San Central Hospital (33).

The facts set out above prove beyond question that the American Forces in Korea have in their possession chemical weapons of various kinds and that these have been used on many occasions against the civilian population, causing numerous casualties.

Chapter 4

MASS-MASSACRES, MURDERS AND OTHER ATROCITIES

The evidence of mass-murders, individual murders and bestialities committed by the military forces of the U.S.A. against Korean civilians including women and children is overwhelming both in the quantity of the crimes committed and in the variety of methods employed.

The Commission in this section of its report has dealt only with cases investigated in two of the provinces visited namely:

1. The Hwanghai Province where the members of the Commission visited three cities: Sinchon, Sariwon and Anak.

2. The South Pyongan Province where the members of the Commission visited 6 localities: Pyongyang city, Soonchown, Anju, Kaichen, Koon Woo Ri and Nampo.

PART I. MASS-MASSACRES

1. Hwanghai Province

The cases investigated (but a few of the many put before the Commission) disclosed the following:

A. Sinchon

According to the evidence of Pyong Won Goon, the Chairman of the People's Committee, 35,383 civilians (19,149 men and 16,234 women) were murdered in the district of Sinchon during the American occupation, which lasted from October 17th till December 7th 1950 i.e. for less than two months. The number includes a substantial number of refugees who were in the district (1). On the evidences examined, the following facts can be established beyond doubt:

On 18th October 1950 in the city of Sinchon behind the building of the People's Committee, a mass murder of about 900 men and women including about 300 children was committed. Some of the women were pregnant.

Les témoins ont déclaré qu'ils n'avaient entendu ni explosion de bombes, ni tir de mitrailleuse.

Le 1er août 1951, vers 15 heures, deux bombes ont été lancées, l'une sur le village de Yen Seug et l'autre sur le village de Won Chol (province de Hwanghae). Elles firent explosion en l'air avec un bruit étonnamment faible, après quoi on vit dans l'air une fumée noire qui, en s'étalant sur le sol, prit une teinte jaune-vert. Quatre civils ont été tués et 40 ont souffert de symptômes analogues à ceux qui s'étaient manifestés au cours du bombardement de Nam-po le 6 mai 1951. Les feuilles des arbres tombèrent, les cultures céréalières furent endommagées, les objets de cuivre noircirent (18) (19) (20) (21).

Le 9 janvier 1952, vers 16 heures, par beau temps, à une température d'environ 5 degrés, deux avions ont bombardé le petit village de Hak Seng, au nord de Won San. Après le bombardement, 83 personnes ont été intoxiquées et ont souffert de symptômes analogues à ceux que l'on a relevés après le bombardement de Nam-po. Ces personnes ont ressenti en outre des démangeaisons dans la gorge et ont eu l'impression d'une saveur sucrée dans la bouche. Ces faits ont été confirmés par des témoins comprenant des médecins qui ont été interrogés par la Commission (22) (23) (24) (25) (26) (27) (28) (29) (30) (31) et ont été corroborés par le chef du service de santé de la province de Kankwon (32) et par le rapport de nombreux médecins de l'hôpital central de Won San (33).

Les faits relatés ci-dessus confirment irréfutablement que les troupes américaines en Corée disposent d'armes chimiques de différentes catégories et que ces armes chimiques ont été à maintes reprises employées contre la population civile parmi laquelle on a compté de nombreuses victimes.

Chapter 4

EXTERMINATIONS EN MASSE, MEURTRES ET AUTRES ATROCITES

L'ensemble des preuves relatives aux exterminations en masse, aux meurtres et autres atrocités commises par les forces armées des Etats-Unis contre la population civile coréenne, y compris les femmes et les enfants, est accablant aussi bien en ce qui concerne le nombre des crimes commis que la diversité des méthodes employées.

Dans le présent chapitre de son rapport, la Commission ne traite que des cas étudiés par elle dans deux des provinces où elle a séjourné:

1. La province de Hwanghae, où les membres de la Commission se sont rendus dans trois villes: Sinchon, Sariwon et Anak.

2. La province de Pyongan-Sud, où les membres de la Commission se sont rendus dans six localités: la ville de Pyongyang, Soonchown, Anju, Kaichen, Koon Woo Ri et Nampo.

PARTIE I. EXTERMINATIONS EN MASSE

1. Province de Hwanghae

Les cas étudiés par la Commission (un petit nombre seulement parmi tous ceux qui lui ont été soumis) ont révélé les faits suivants:

A. Sinchon

D'après le témoignage du président du comité populaire, Pyong Won Goon, 35 383 civils (19 149 hommes et 16 234 femmes) ont été massacrés dans la région de Sinchon au cours de la période de l'occupation américaine, qui a duré du 17 octobre au 5 décembre 1950, c'est-à-dire moins de deux mois. Ce chiffre comprend de nombreux réfugiés qui se trouvaient dans la région (1). L'étude des preuves recueillies a permis d'établir d'une manière irréfutable les faits suivants:

Le 18 octobre 1950, à Sinchon, derrière le local du comité populaire, environ 900 personnes, dont 300 enfants, ont été mises à mort. Quelques-unes des femmes assassinées étaient enceintes.

The murder was committed by order of the commander of the American occupying forces in the city—Harrison (described by one witness as Halison). Harrison was present when his order was fulfilled and took photographs of the execution.

The murder was committed as follows. All the people were pushed into an open deep grave. Harrison ordered them to take off their clothes, then ordered fuel-oil to be thrown over the victims who were set on fire. Those who tried to get out of the grave were shot.

A witness declared: "The cries and shrieks of these people were heartbreaking. Those who were not burnt to death were buried alive. Harrison came the next day and took photos."

On October 20th 1950 about 500 men and women including about 100 children were murdered. Harrison was again present.

All the people were forced into an air raid cave shelter, which had 2 entrances. This shelter was cut in rock in the city of Sinchon behind the police headquarters. On Harrison's orders, American soldiers put explosives in the shelter with a fuse leading outside. Then both entrances were sealed with sacks of earth. Harrison ordered the fuse to be lit. All the people in the shelter were killed by the explosion.

In mid November 1950 another mass murder took place. About 500 people, including women and children were killed. Here are the facts of this case: Harrison had sent an expedition to the Koo Wol mountains in Sinchon district, where he stated guerrilla fighters were hiding. The expedition was fruitless. The American officer in charge thereupon ordered the seizure of all the inhabitants of the neighbouring villages. On the way back to Sinchon, in the village of Min Chon-ri the commanding American officer gave orders that those people be killed. They were shot by American soldiers with machine-guns.

When the American forces were about to withdraw from the area on 7th December 1950, Harrison addressed the officers of the American units and of the Syngman Rhee auxiliary troops under his command. In a characteristic speech he is reported to have said the withdrawal was "temporary" and for "strategic reasons" and declared that the inhabitants who were still free should be told they should go south with the American troops. "Whoever stays will be treated as an active enemy, and an atom-bomb will be dropped on them. He ordered that all the dependents of the "reds" must be annihilated; all the families of soldiers of the Korean People's Army and of all those working for the state should be considered as "red" for this purpose. His order was executed.

Further mass-murder of about 900 people, men and women took place on that day in two warehouses in the Won-An Ri ward of the Sinchon city. There were over 200 children in one of these buildings. The American soldiers threw fuel-oil over the people's clothes and set fire to them. Hand grenades were thrown into the buildings through the windows. One of the Korean women who was in the building with two children pushed the children out of the window. One child was shot. One fled. The mother was burned. Harrison and his officers were present. (2) (3) (4)

The members of the Commission have seen the grave in which the murder of October 20th was committed and the warehouses one of which was partly open, in the presence of the members of the Commission.

The members of the Commission also saw the shelter in which the murder of October 20th was committed and the warehouses one of which was subsequently destroyed by bombardment. On the walls of the shelter and the warehouse there are traces of burning.

Mass-murders were also committed in other parts of the Sinchon district. For instance:

Ce meurtre a été commis sur ordres du commandant des troupes américaines d'occupation dans la ville, Harrison (désigné par un témoin sous le nom de Hallison). Ce personnage assistait à la mise à exécution de ses ordres et prenait des photographies du massacre.

Le meurtre s'est déroulé de la façon suivante. Toutes les victimes ont été massées dans une fosse profonde. Harrison leur a commandé d'ôter leurs vêtements, après quoi il a donné l'ordre d'arroser d'essence les victimes et d'y mettre le feu. Ceux qui tentèrent de sortir de la fosse furent fusillés.

Un témoin a fait la déclaration suivante: "Les appels et les cris des victimes étaient déchirants. Ceux qui n'étaient pas morts de leurs brûlures furent enterrés vivants. Harrison revint sur les lieux le lendemain et prit des photographies."

Le 20 octobre 1950, plus de 500 personnes, dont une centaine d'enfants, furent exécutées. Harrison, cette fois aussi, était présent.

Toutes les victimes furent enfermées dans un abri qui avait deux issues. Cet abri avait été creusé dans le rocher derrière le poste de commandement de la police. Sur l'ordre de Harrison, les soldats américains déposèrent dans l'abri des explosifs munis d'un cordon d'allumage; les deux issues furent ensuite bouchées avec des sacs de terre. Harrison ordonna d'allumer le cordon. Tous les malheureux enfermés dans l'abri furent tués par l'explosion.

Un autre assassinat massif a été perpétré au milieu de novembre 1950. A peu près 500 personnes, comprenant des femmes et des enfants, furent exterminées dans les circonstances ci-après relatées. Harrison dépêcha une expédition dans les montagnes de Koo Wol, région de Sinchon, où, déclara-t-il, se cachaient des partisans. Cette expédition ne fut pas couronnée de succès. L'officier américain qui commandait l'expédition fit alors appréhender tous les habitants des villages avoisinants; sur le chemin du retour à Sinchon, au village de Min Chon, il ordonna d'exterminer tous ces gens. Les malheureux furent massacrés à la mitrailleuse par les soldats américains.

Lorsque les troupes américaines furent sur le point d'abandonner le secteur, le 7 décembre 1950, Harrison prononça un discours devant les officiers des unités américaines et les troupes auxiliaires de Syngman Rhee placées sous son commandement. La retraite, affirma-t-il, était "temporaire" et inspirée par des considérations d'ordre "stratégique". Il donna également aux officiers l'ordre d'avertir les habitants demeurés en liberté qu'ils devaient suivre les troupes américaines vers le sud. "Ceux qui resteront, déclara-t-il, seront traités comme des ennemis acérés et une bombe atomique sera jetée sur eux." Harrison ordonna l'extermination des familles des "rouges": tous les membres des familles des soldats de l'armée populaire coréenne et tous ceux qui travaillaient pour l'Etat devaient être considérés comme des "rouges". Ses ordres furent exécutés.

Un autre massacre massif de 900 hommes et femmes environ eut lieu le même jour dans deux entrepôts du quartier de Won-An-Ri, dans la ville de Sinchon. Dans l'un de ces édifices se trouvaient plus de 200 enfants. Les Américains arrosèrent d'essence les victimes et y mirent le feu. Des grenades à main furent lancées dans l'entrepôt par les fenêtres. Une Coréenne qui se trouvait dans le local fit échapper ses deux enfants par la fenêtre. L'un d'eux fut tué d'un coup de feu, l'autre parvint à s'enfuir. La mère fut brûlée. Harrison et ses officiers étaient présents (2) (3) (4).

Les membres de la Commission ont vu la fosse où fut commis l'assassinat du 20 octobre ainsi que les entrepôts; l'un des entrepôts fut partiellement ouvert en présence des membres de la Commission.

Les membres de la Commission ont également vu l'abri où a été perpétré le massacre du 20 octobre et les entrepôts dont l'un devait plus tard être détruit par un bombardement. Les murs de l'entrepôt et de l'abri portaient des traces d'incendie.

Des assassinats massifs ont aussi été commis dans d'autres parties du canton de Sinchon. On peut citer les exemples suivants:

On the day of their entry into Sam-Song-Ri, Yong-Chin-Myen region, Sinchon Goon—the American soldiers forced about 400 people into an open grave. Among them was a young girl, who gave evidence, who was there together with her family consisting of 15 people. All these people were buried alive. Afterwards the witness and another young girl managed to extricate themselves from the grave and fled to the mountains. (5)

On October 17th, 1950 in the locality of Boo-Jung-Ri the Americans forced 400 women and men into a cellar. According to the deposition of an eye witness the cellar was so crowded, that it was not possible to move in it. On October 18th 1950 about 7 p.m. the Americans put fuel-oil on the people and burned them alive. The burned bodies remained in the cellar till the locality was liberated and were then discovered by their families.

The witness managed to get out through a ventilation opening and in spite of the wounds he sustained, he escaped and saved his life. (6)

In the locality Sol-Ma-Ri, Sinchon district, 2,000 people (men and women) were seized and murdered by various methods during the American occupation. These included children of 1 year old and old people over 70. An eye witness gave evidence of the horrible conditions in the jail. People were constantly beaten. A number were killed with knives or clubs. The witness was in a group of 80 which had to be murdered. He heard a shot and was hurt with a spear. He lost consciousness and after he recovered he managed to escape. On many occasions he saw groups of people murdered and put into a grave. (7)

The Commission could not examine all the eye witnesses of mass murders who were available. But having regard to the facts proved, the Commission concluded that the number of over 35,000 murdered in the district of Sinchon declared by the Chairman of the People's Committee and based on the data of the Korean Commission for investigation into war crimes corresponds to reality.

B. Sariwon

An eye witness (8) told the Commission how about 950 people including many women, were shot on the mountains of Mi Ra (8 km. from Sariwon) on December 5th 1950 by order of an American officer commanding a military unit.

The shooting took place by machine-gunning just before the American troops were forced to leave the city. The members of the Commission have seen the pass in which the execution took place and the graves of the victims, which were opened for inspection by the Commission.

Immediately after the American troops entered the locality of Dai-Won-Ri district of Sariwon many inhabitants were seized including all the families of people serving in the Korean People's Army. An eye witness (9) a young girl who was also seized with a group of about 50 women and 30 men, including children of 1-2 years old told how horribly the American soldiers tortured the prisoners. The prisoners were beaten ceaselessly. The most frequently used method of torture was to put people on a table and to pour water through the nose. Every day people were killed in the prison. Some were hung by the hair and the American soldiers shot at them as at a target. Or they were beaten till they died. Or they were stoned to death. 29 people including 3 women were killed in this way. Other prisoners were forced to watch the murders.

Just before the Americans had to leave the city, the prisoners who were still alive were taken out of the prison, and shot.

Le jour de leur entrée dans le village de Sam-Song (canton de Yong-Chin, arrondissement de Sinchon), les soldats américains conduisirent de force 400 personnes environ dans une fosse. Parmi ces personnes se trouvait une jeune fille, dont le témoignage a été recueilli par la suite, qui se trouvait là avec sa famille composée de 15 personnes. Toutes ces personnes furent brûlées vives. Le témoin et une autre jeune fille réussirent à se dégager de la fosse et à s'enfuir dans les montagnes (5).

Le 17 octobre 1950, dans la localité de Boo-Jung, les Américains groupèrent 400 hommes et femmes dans une cave. D'après la déposition d'un témoin oculaire, un si grand nombre de personnes se trouvaient réunies dans cette cave qu'il était impossible de bouger. Le 18 octobre 1950, à 19 heures environ, les Américains répandirent du pétrole sur les occupants de cette cave et les brûlèrent vivants. Les corps carbonisés demeurèrent dans la cave jusqu'à la libération de la localité et furent alors retrouvés par les familles.

Le témoin réussit à s'échapper par un orifice d'aération et parvint à se sauver en dépit des blessures qu'il avait reçues (6).

Dans le village de Sol Ma (arrondissement de Sinchon), 2,000 personnes (des hommes et des femmes) furent arrêtées et assassinées, par diverses méthodes, au cours de l'occupation américaine. Parmi ces personnes se trouvaient des enfants d'un an et des vieillards de plus de 70 ans. Un témoin oculaire a décrit les conditions horribles qui régnaient dans la prison. Les détenus étaient frappés continuellement. Nombre d'entre eux furent tués à coups de bâton ou à coups de couteau. Le témoin faisait partie d'un groupe de 80 prisonniers qui devaient être mis à mort. Il entendit une détonation et fut blessé par une arme à pointe. Il s'évanouit, puis reprit connaissance et réussit à s'échapper. En de nombreuses occasions, il a vu des personnes massacrées en groupe et jetées dans une fosse (7).

Il n'a pas été possible à la Commission d'entendre tous les témoins oculaires d'exterminations en masse qui étaient prêts à témoigner. Néanmoins, en tenant compte des faits qu'elle considère comme établis, la Commission estime que plus de 35,000 personnes ont été assassinées dans l'arrondissement de Sinchon, ainsi que l'a déclaré le président du comité populaire sur la base des données réunies par la commission coréenne d'enquête sur les crimes de guerre.

B. Sariwon

Un témoin oculaire (8) a exposé à la Commission les circonstances dans lesquelles 950 personnes environ, y compris un grand nombre de femmes, furent assassinées dans les montagnes de Mi Ra (à 8 km. de Sariwon) le 5 décembre 1950, sur l'ordre d'un officier américain qui commandait un détachement militaire.

Cette exécution eut lieu à la mitrailleuse immédiatement avant que les troupes américaines fussent contraintes de quitter la ville. Les membres de la Commission se sont rendus dans le défilé où l'exécution eut lieu et auprès des tombes des victimes; les tombes ont été ouvertes et la Commission les a examinées.

Immédiatement après l'entrée des troupes américaines dans la localité de Dai-Won (canton de Sariwon), un grand nombre d'habitants et en particulier toutes les familles de soldats de l'armée populaire coréenne furent arrêtés. Un témoin oculaire (9) — une jeune fille qui avait été arrêtée avec un groupe de 50 femmes et de 30 hommes comprenant des enfants de 1 et de 2 ans — a relaté devant la Commission les tortures horribles que les soldats américains infligèrent aux prisonniers. Les prisonniers étaient battus constamment. La forme de torture la plus fréquemment employée consistait à étendre la victime sur une table et à lui verser de l'eau dans les narines. Chaque jour, des prisonniers étaient tués dans la prison. Certains étaient pendus par les cheveux et les soldats américains tiraient sur eux comme sur une cible. D'autres étaient frappés jusqu'à ce qu'ils meurent. Certains prisonniers furent lapidés; 29 personnes, dont 3 femmes, furent tuées de cette manière. Les autres prisonniers étaient contraints d'assister à ces assassinats.

Avant que les Américains ne fussent contraints d'évacuer la ville, les prisonniers qui étaient encore vivants furent con-

The father and brother of the witness were killed. She managed to escape when the people were being led out to execution.

Another witness (10) was for 20 days, with a group of about 700 people in the prison of Sariwon. All the prisoners were beaten. Water was poured into their throats. Among the prisoners there were many women with small children. One pregnant woman was beaten so much that she had an abortion. Every evening the American soldiers came to the prison and chose several women who returned after several hours crawling on all fours, their clothing torn to pieces, crying half-mad.

On December 5th 1950 when the Americans retreated the prisoners were taken away in groups. A witness who was in the last group managed to escape. He found afterwards that all the other prisoners were killed.

C. Anak

The American occupation lasted in Anak from 18th October to 5th December 1950. During this time, according to the records made and produced by the Chairman of the People's Committee Mung Young Song, the Americans murdered 19,072 people. (11) The Commission heard the deposition of eye witnesses only as to a part of those murders.

On October 25th 1950 a witness was seized, because her older son was in the Korean People's Army. Her second son fled. On the same evening the Americans conducted the prisoners numbering several thousands and including the witness and her two younger sons to the river near Tolmuzi. The people were bound in twos. The execution took place by shooting or by bayonet. The witness was bound to a young girl who was bayoneted. She said, "I was shot and we both lost consciousness. When I recovered I felt my back heavily pressed, for corpses were heaped upon me, and I was wet with their blood." She and the girl, though wounded, managed to escape. Both of her younger sons were shot. (12)

In the beginning of November 1950 in the locality Sinchang-Ri in the region and District of Anak about 1,000 people were buried alive. This was stated by an eye witness whose son and grandson were among those buried. (13)

During their withdrawal the Americans ordered the population to go with them to the south. They threatened the people saying, that after their withdrawal an atom-bomb would be dropped on the locality. When thousands of people with their families were going southward they were machine-gunned. The witness who managed to escape told the Commission that the number of killed was about 1,500. (14)

D. Other localities

When the Commission was at Sinchon, witnesses from other localities arrived and asked to be given the opportunity of giving evidence. In only a few cases was the Commission able to meet this request. Among these interrogated were witnesses from the localities Haiju, the Tong Gang coast and the Yeng-Pyeng island.

During the American occupation about 6,000 people, men, women and children were murdered in Haiju including the teachers and many students at the large College of Arts in the district. An eye witness (15) was in jail with a group of 500 people including women. All those people were taken out in groups to be shot. The witness managed to escape. One of

duits hors de la prison et fusillés. Le père et le frère d'une femme dont le témoignage a été recueilli furent tués; cette femme réussit à s'échapper au moment où le groupe des prisonniers était mené à l'exécution.

Un autre témoin (10) s'est trouvé pendant vingt jours avec un groupe de 700 personnes environ dans la prison de Sariwon. Tous les prisonniers furent victimes de mauvais traitements. On leur infligea le supplice de l'eau versée dans la gorge. Parmi les prisonniers se trouvaient de nombreuses femmes avec des enfants en bas âge. Une femme enceinte fut maltraitée au point d'être victime d'une fausse couche. Chaque soir, les soldats américains se rendaient à la prison et choisissaient quelques femmes, qui revenaient plusieurs heures après, les vêtements déchirés, se traînant sur le sol et sanglotant en une sorte d'état de démence.

Le 5 décembre 1950, lorsque les Américains battirent en retraite, les prisonniers furent emmenés par groupes. Un témoin qui faisait partie du dernier groupe réussit à s'échapper. Il apprit par la suite que tous les autres prisonniers avaient été mis à mort.

C. Anak

L'occupation américaine à Anak a duré du 18 octobre au 5 décembre 1950. Durant cette période, d'après les relevés établis et présentés par le président du comité populaire, Mung Young Song, les Américains ont tué 19.072 personnes (11). Les dépositions des témoins oculaires que la Commission a entendus ne se rapportaient qu'à quelques-uns de ces meurtres.

Le 25 octobre 1950, une femme, dont le témoignage a été recueilli, fut arrêtée parce que son fils aîné faisait partie de l'armée populaire coréenne. Son second fils s'enfuit. Le même soir, les Américains conduisirent un groupe de prisonniers de plusieurs milliers de personnes, dont le témoin et ses deux plus jeunes fils faisaient partie, auprès de la rivière près de Tolmuzi. Les prisonniers étaient attachés deux par deux. Ils furent fusillés ou exécutés à la baïonnette. Cette femme était attachée à une jeune fille qui reçut un coup de baïonnette. Le témoin a déclaré: "Je fus frappée par une balle et perdis connaissance. Lorsque je revins à moi, je sentis sur mon dos une masse pesante. Je me trouvais sous un amoncellement de cadavres dont le sang s'était répandu sur moi." Malgré leurs blessures, cette femme et cette jeune fille réussirent à s'échapper. Les deux jeunes fils du témoin furent fusillés (12).

Au début de novembre 1950, dans le village de Sinchang (canton d'Anak), 1.000 personnes environ furent enterrées vivantes. Ce fait a été révélé par un témoin oculaire dont le fils et le petits-fils se trouvaient parmi les victimes (13).

Au cours de leur retraite, les Américains ordonnèrent à la population de se replier avec eux vers le sud. Ils menacèrent la population en déclarant qu'une bombe atomique serait lancée sur le pays lorsqu'ils se seraient retirés. Des milliers de personnes accompagnées de leurs familles furent attaquées à la mitrailleuse alors qu'elles se dirigeaient vers le sud. Le témoin qui réussit à s'échapper a déclaré à la Commission que le nombre des personnes tuées s'élevait à 1.500 environ (14).

D. Autres localités

Lorsque la Commission se trouvait à Sinchon, des témoins venant d'autres localités se sont présentés et ont demandé à être entendus. La Commission n'a été en mesure de donner satisfaction à ces demandes que dans un petit nombre de cas. Parmi les témoins qu'elle a interrogés se trouvaient des personnes venant des localités de Haiju, de la côte de Tong Gang et de l'île de Yeng-Pyeng.

Pendant l'occupation américaine, 6.000 personnes environ — hommes, femmes et enfants — furent assassinées à Haiju; parmi les victimes se trouvaient les professeurs et de nombreux étudiants de l'importante école des beaux-arts du canton. Un témoin oculaire (15) se trouvait en prison avec un groupe de 500 personnes comprenant des femmes. Toutes ces per-

his acquaintances who was in one of these groups was shot and received three wounds but did not die and later escaped. All the others were killed.

On the Tong Gang coast, at the end of December 1950, an eye witness (16) saw the American soldiers murder about 300 Korean people including many women and children. The people were shot or beheaded with Japanese sabres. The American soldiers had whole collections of such sabres.

During the last days of December 1950 mass murders took place on the Yeng Pyeng island. An eye witness gives the number of murdered people as approximately 2,000, mostly young boys and girls. The victims were shot or they were put on a ship and thrown into the sea. The witness saw the shooting himself and heard the Americans talking about the drowning.

2. South Pyengang Province

In this province members of the Commission visited the following localities: Pyongyang, Soonchown, Anju, Kaichen, Ku-Riu-Ri, Nampo.

A. Pyongyang City

At the time of the American withdrawal, through leaflets and other means they threatened the people with the atom-bomb and compelled thousands of them to cross the river Dai Dong. During the crossing the American airforce strafed and bombed the unarmed people. On 4th December 1950, some 1,000 and on 5th December 1950, some 3,000 Korean people including many women and children were killed in this way. (17) (18) (19) (20)

B. Soonchown

An eye witness told how 143 people including women and little children were killed on November 27th 1950. (21)

Another witness described three murders committed by the Americans on October 20th, October 21st and December 2nd.

In the first case one woman was shot, in the second two women and in the third 51 persons among them 5 pregnant women and some children 5—6 years old. The executions took place on the riverbank in the locality Kang Dong Ri. (22)

C. Anju

On November 11th 1950 American soldiers from the 24th Division shot 25 Korean people, believed to be members of the Workers Party. Before the execution they were imprisoned and beaten and tortured systematically. Several were tortured by electric shocks. (23)

On November 19th 1950, the American soldiers seized and killed four Koreans. Three days later they took about 20 people and shot them in a nearby valley. (24)

On October 23rd 1950 in the locality of Rying Don Ri—of the Dong Myen Region Anju District American soldiers killed 9 workers by throwing them alive into a well and throwing stones on top of them. (25)

D. Kaichen

On November 29th 1950, the American soldiers murdered over 400 Koreans in the locality Eul Ryong Ri. Some 30 soldiers took part in this mass-murder. Before the execution the Koreans were imprisoned for 8 days, and many were beaten and tortured by means of electric power. (26)

scènes furent emmenées par groupes pour être fusillées. Le témoin réussit à s'échapper. Une personne de sa connaissance qui faisait partie de l'un de ces groupes fut atteinte par des balles et reçut trois blessures; mais elle survécut et s'échappa par la suite. Tous les autres prisonniers furent mis à mort.

Sur la côte de Tong Gang, à la fin de décembre 1950, un témoin oculaire (16) a vu des soldats américains assassiner environ 300 Coréens parmi lesquels se trouvaient un grand nombre de femmes et d'enfants. Les victimes furent fusillées ou décapitées avec des sabres japonais. Les soldats américains étaient pourvus de collections entières de ces sabres.

Pendant les derniers jours de décembre 1950, l'île de Yeng-Pyeng a été le théâtre d'exterminations massives. Un témoin oculaire évalue approximativement à 2,000 le nombre des personnes qui ont été assassinées; la plupart d'entre elles étaient des jeunes garçons et des jeunes filles. Les victimes furent fusillées ou embarquées sur un bateau et jetées à la mer. Le témoin a assisté à l'exécution des prisonniers fusillés; il a entendu les Américains parler de la noyade.

2. Province de Pyongan-Sud

Dans cette province, les membres de la Commission se sont rendus dans les localités suivantes: Pyongyang, Soonchown, Anju, Kaichen, Ku-Riu-Ri, Nampo.

A. Ville de Pyongyang

Au moment où ils se retirèrent, les Américains, usant de divers moyens et en particulier de la distribution de tracts, menacèrent la population de bombardements atomiques. Ils contraignirent des milliers de personnes à traverser la rivière Dai Dong. Alors qu'elles traversaient la rivière, ces personnes sans armes furent mitraillées et bombardées par l'aviation américaine. Le 4 décembre 1950, environ 1,000 Coréens et, le 5 décembre 1950, environ 3,000, comprenant un grand nombre de femmes et d'enfants, furent tués de cette manière (17) (18) (19) (20).

B. Soonchown

Un témoin oculaire a relaté dans quelles circonstances 143 personnes, comprenant des femmes et des petits enfants, ont été mises à mort, le 27 novembre 1950 (21).

Un autre témoin a décrit trois meurtres commis par les Américains le 20 octobre, le 21 octobre et le 2 décembre.

Dans le premier de ces cas, une femme fut fusillée; dans le second cas, deux femmes, et, dans le troisième, 51 personnes, parmi lesquelles on comptait 5 femmes enceintes et quelques enfants âgés de 5 à 6 ans. Les exécutions ont eu lieu près de la rivière, dans la localité de Kang Dong (22).

C. Anju

Le 11 novembre 1950, des soldats américains appartenant à la 24ème division ont fusillé 25 Coréens qui faisaient partie, croit-on, du parti des travailleurs. Avant d'être exécutés, ils furent emprisonnés, frappés et torturés systématiquement. Plusieurs d'entre eux subirent la torture de la décharge électrique (23).

Le 19 novembre 1950, des soldats américains arrêterent et tuèrent 4 Coréens. Trois jours plus tard, ils s'emparèrent d'une vingtaine de personnes qu'ils fusillèrent dans une vallée voisine (24).

Le 23 octobre 1950, dans la localité de Rying Don (région de Dong Myen, arrondissement d'Anju), des soldats américains tuèrent 9 ouvriers en les précipitant vivants dans un puits et en les couvrant de pierres (25).

D. Kaichen

Le 29 novembre 1950, des soldats américains assassinèrent plus de 400 Coréens dans la localité d'Eul Ryong. Une trentaine de soldats prirent part à ce meurtre massif. Avant d'être exécutés, les Coréens furent emprisonnés pendant huit jours et un grand nombre d'entre eux furent battus et torturés au courant électrique (26).

E. Kou-Woo-Ri

23rd October 1950, a large number of people including 60 children under 5 years of age, 8 pregnant women and 5 old people over 60 years of age were shot by 3 American and one Syngman Rhee soldier. (27)

23rd or 24th October 1950, about 80 people including mothers carrying their babies on their backs and some children were murdered by American and Syngman Rhee troops. The adults were shot, the children buried alive. A witness saw her father killed in this massacre. (28)

A peasant Ku Son Chin was taken by American and Syngman Rhee soldiers together with 8 other peasants to a nearby hillside, forced into an open grave and shot. He was wounded and lost consciousness. Apparently he must have been taken as dead, for when he recovered consciousness the Americans had gone and he managed to escape (29). Members of the Commission saw the grave, in company with Ku Son Chin. They saw the remains of bodies.

23rd November 1950, 50 people of Kwan Son Kwong were shot by American troops. Those killed included the witness' father and one of her brothers. She saw this murder. Her mother, grandmother, four sisters (youngest 3 years old), two other brothers and about 6 of the neighbours' children aged between 5 and 14 were also killed, some being shot, others buried alive. The witness saw the murder of the children. The other bodies were discovered after the American withdrawal from the area. (30)

F. Nampo

5th December 1950, on the day of their withdrawal, American troops took 64 workers at a factory to a nearby shelter and murdered them by shooting and throwing hand grenades. (31)

PART II. TORTURES, VIOLATIONS AND MURDERS AGAINST INDIVIDUALS

Cases of murders and violations against Korean men, women and children given in this section are drawn from the same provinces as the facts described above. Only cases in respect of which direct evidence was investigated and accepted have been considered in this report.

1. Hwanghai Province

A. Sinchon

On the very day American troops entered the locality Wuol San Ri of the Cho Ri Region, Sinchen Myen—they committed a particularly horrible murder against the Woo Mal Che family (32). The Americans pierced a wire through the hands, ears and nose of the witness' husband. On his forehead they fastened with a nail, a diploma for work found in the room and tortured him until he died. 11 children of the family Woo Mal Che ranging from 5 till 25 years of age were shot on the spot. Woo Mal Che's daughter-in-law, seeing the American soldiers torturing her father-in-law, tried to defend him. The Americans attached her by her hair to a tree, cut off her breasts, put a wooden club in her vagina, poured fuel-oil on it and set fire to it. They then poured oil over her and burned her alive. About 20 American soldiers took part in this murder.

In the locality Mi Gok Ri of the Jong Chang Myen Region on the 5th December 1950, Bak Yong Nye, aged 23 was raped by 3 American soldiers. In the same locality and on the same date another woman 38 years old was raped by 4 American soldiers. (33) (34)

B. Anak

On October 18th 1950 in the locality Song San Ri, American soldiers forced all the inhabitants—adults and children into the school building. One woman Kim Hwa Sil who defended herself against attempted rape was put naked in the courtyard. All the prisoners were compelled to watch her further torture.

E. Kou-Woo-Ri

Le 3 octobre 1950, un grand nombre de personnes, comprenant 60 enfants de moins de 5 ans, 8 femmes enceintes et 5 vieillards de plus de 60 ans, furent fusillées par 3 Américains et un soldat de Syngman Rhee (27).

Le 23 ou le 24 octobre 1950, 80 personnes environ, comprenant des mères, portant leurs enfants sur leur dos, et quelques enfants, furent assassinées par les troupes des Américains et de Syngman Rhee. Les adultes furent fusillés; les enfants furent enterrés vivants. Une femme a témoigné qu'elle avait vu assassiner son père dans ce massacre (28).

Un paysan nommé Ku Son Chin et 8 autres paysans furent conduits par les soldats américains et ceux de Syngman Rhee sur un coteau du voisinage, jetés dans une fosse et fusillés. Ce paysan fut blessé et perdit connaissance. Il fut apparemment considéré comme mort; lorsqu'il revint à lui, les Américains étaient partis et il réussit à s'échapper (29). Les membres de la Commission ont examiné la tombe, en compagnie de Ku Son Chin. Ils ont vu les restes des victimes.

Le 23 novembre 1950, 50 personnes de Kwan Son Kwong ont été fusillées par les troupes américaines. Parmi les victimes figuraient le père et l'un des frères d'une femme dont le témoignage a été recueilli. Sa mère, sa grand-mère, ses quatre sœurs (la plus jeune avait 3 ans), deux autres de ses frères et environ 6 enfants du voisinage, âgés de 5 à 14 ans, furent également mis à mort. Les uns furent fusillés, les autres enterrés vivants. Le témoin a assisté au meurtre des enfants. Les corps des autres victimes furent découverts après la retraite des Américains (30).

F. Nampo

Le 5 décembre 1950, le jour où elles se sont retirées, les troupes américaines entraînent 64 ouvriers d'une usine dans un abri voisin et les assassinèrent à coups de fusil et de grenade (31).

PARTIE II. TORTURES, MEURTRES ET AUTRES ATTENTATS CONTRE LA POPULATION CIVILE

La Commission mentionne dans la présente partie de son rapport des cas de meurtres et de forfaits commis à l'encontre des hommes, femmes et enfants de Corée et qui ont eu lieu dans les mêmes provinces que les faits précités. Seuls ont été retenus et figurent dans le présent rapport les cas au sujet desquels des preuves directes ont été examinées et jugées concluantes.

1. Province de Hwanghae

A. Sinchon

Le jour même de leur entrée dans la localité de Wuol San (région de Cho Ri, canton de Sinchen), les troupes américaines ont affreusement martyrisé la famille de Woo Mal Che (32). Les Américains passèrent un fil de fer dans les oreilles et le nez du père de la famille, suivant le témoignage de la femme de la victime. Ils lui clouèrent au front une licence de travail trouvée dans la chambre et le firent mourir dans les tortures. Onze enfants de la famille Woo Mal Che, âgés de 5 à 25 ans, furent fusillés sur place. La belle-fille de Woo Mal Che, voyant les soldats américains torturer son beau-père, tenta de lui venir en aide. Les Américains l'attachèrent à un arbre par les cheveux et lui coupèrent les seins; ils lui placèrent dans le vagin un morceau de bois qu'ils arrosèrent de pétrole et auquel ils mirent le feu. Ils versèrent alors sur elle du pétrole et la brûlèrent vivante. Près de 20 soldats américains ont pris part à cet assassinat.

Dans la localité de Mi Gok (région de Jong Chang Myen), le 5 décembre 1950, une femme nommée Bak Yong Nye, âgée de 23 ans, a été violée par 3 soldats américains. Dans cette même localité et à la même date, une autre femme, âgée de 38 ans, a été violée par 4 soldats américains (33) (34).

B. Anak

Le 18 octobre 1950, dans la localité de Song San, les soldats américains ont obligé tous les habitants—les adultes et les enfants—à se rendre dans l'immeuble de l'école. Une femme nommée Kim Hwa Sil, qui résistait à une tentative de viol, fut dépouillée de ses vêtements dans la cour de l'école. Tous

A club one meter long was put into her vagina. She died immediately. Her body was hung on a telegraph pole, where it remained till the end of the American occupation. All those scenes were photographed by the Americans.

Ten other women were one after another raped by 2 or 3 soldiers. They were also beaten with clubs, kicked and clubs were put between their legs. The children were taken from their mothers' breasts. Beating, raping and murdering lasted for 8 days. On the 26th October 1950, the survivors were taken to the seashore and shot. The witness escaped from the convoy when there was a hold up on the road and the guards were temporarily distracted. She was the only one who lived. (35)

At Sam Seng Ri, Yong Jin Myen, Sunchen Goon, when the 12 year-old brother of witness Kim Hyen Choon tried to defend his peasant father from beating by American troops, they beat the boy and then dug out his eyes. (37)

C. Sariwon

On October 25th 1950 in the city of Sariwon—an American soldier with the letters M.P. on his arm committed a horrifying murder on a man named Kim Chan Du. Using a knife he cut off the victim's skin from the throat to the abdomen and started to skin him alive. As he had some difficulty in doing this, he threw stones at his victim until the victim died.

On November 11th 1950 a young girl was raped by 3 Americans. She was also cruelly beaten, kicked, and water was poured down her throat. Other soldiers raped a 56 year-old woman. (36)

D. Haiju

In the city of Haiju, American soldiers tortured a young Korean girl named Jo Ok Hi who was chairman of the local women's organisation and was in prison in the same room as the witness. According to the testimony of the witness who was examined by members of the Commission, the American troops submitted her to slow torture, first putting out her eyes, after a lapse of time cutting off her nose, still later cutting off her breasts. (38)

2. South Pyenyang Province

A. Pyongyong City

American atrocities and crimes were numerous in the city of Pyongyong. Typical individual crimes were raping, torturing and murders. Here are some cases:

24th October 1950, in Yin Heung Ri the whole family of An-Duk-Sil consisting of father, mother, 2 sons, 2 daughters and 11 other relatives including in all 8 children of whom two were babies were buried alive by 10 American soldiers. The bodies were discovered when the grave was opened after the withdrawal of American troops. (39)

Yin Heung Ri, 5th November to 3rd December 1950. Torture by electric shock and beating of civilian Choi Ki Ok aged 25 who was also stripped and dragged naked through the street. She was accused of being "a Red". (40)

Song Seuk Ri: 25th November 1950. Murder of mother of Kim Young Sook, aged 12, by shooting on the ground that she was "a Red". (41)

Cho Hak Reul, schoolteacher, was seized in Heung Ri, 2nd November to 3rd December 1950 on the ground that he was "a Red". He was tortured and murdered. Ge Kil Ryeu, his mother, was seized and imprisoned and beaten because she had "given birth to a Red". (42)

les prisonniers furent contraints d'assister aux tortures qui furent ensuite infligées à cette femme. Un bâton d'un mètre de long fut mis dans son vagin. Elle mourut immédiatement. Son corps fut suspendu à un poteau télégraphique où il demeura jusqu'à la fin de l'occupation américaine. Les Américains ont pris des photographies de toutes ces scènes.

Dix autres femmes furent violées l'une après l'autre, par deux ou trois soldats. Elles furent aussi frappées avec des bâtons et battues à coups de pied; on plaça des bâtons entre leurs jambes. Les enfants furent arrachés au sein de leur mère. Les violences, les viols et les assassinats se prolongèrent pendant 8 jours. Le 26 octobre 1950, les survivants furent conduits auprès du rivage de la mer et fusillés. Le témoin s'échappa, profitant d'un moment d'inattention des gardes lors d'un embarras de la circulation sur la route. Aucune autre personne de ce groupe n'a survécu (35).

Un paysan nommé Kim Hyen Choon a témoigné que, dans le village de Sam Seng (canton de Yong Jin, arrondissement de Sunchen), son frère âgé de 12 ans avait tenté de défendre son père que frappaient des soldats américains; ces derniers frappèrent le jeune garçon et lui arrachèrent ensuite les yeux (37).

C. Sariwon

Le 25 octobre 1950, dans la ville de Sariwon, un soldat américain portant sur le bras les lettres M.P. a commis un effroyable assassinat sur la personne d'un homme nommé Kim Chan Du. Se servant d'un couteau, il coupa la peau de la victime depuis la gorge jusqu'à l'abdomen et se mit à l'écorcher vif. Eprouvant quelque difficulté à réaliser son dessein, il jeta des pierres sur sa victime jusqu'à ce qu'elle meure.

Le 11 novembre 1950, une jeune fille fut violée par 3 Américains. Elle fut aussi cruellement battue et frappée à coups de pied; on lui versa de l'eau dans la gorge. D'autres soldats violèrent une femme âgée de 56 ans (36).

D. Haiju

Dans la ville de Haiju, des soldats américains ont torturé une jeune fille coréenne nommée Jo Ok Hi, qui était présidente d'une société féminine locale et qui se trouvait en prison dans la même salle que le témoin. Aux dires du témoin qui a été interrogé par les membres de la Commission, les soldats américains infligèrent à cette jeune fille une lente torture; ils lui arrachèrent tout d'abord les yeux; après un certain temps, ils lui coupèrent le nez, plus tard enfin, ils lui coupèrent les seins (38).

2. Province de Pyongan-Sud

A. Ville de Pyongyong

Les atrocités et les crimes commis par les Américains dans la ville de Pyongyong ont été nombreux. Viols, tortures et assassinats sont typiques des crimes commis individuellement. Quelques exemples sont cités ci-après:

Le 24 octobre 1950, dans le village de Yin Heung, tous les membres de la famille d'An-Duk-Sil, composée du père, de la mère, de 2 fils, de 2 filles et de 11 autres parents et comprenant en tout 8 enfants dont deux étaient en bas âge, ont été ensevelis vivants par 10 soldats américains. Les corps ont été découverts lorsque la tombe fut ouverte après le départ des troupes américaines (39).

Dans le village de Yin Heung, du 5 novembre au 3 décembre 1950, une femme âgée de 25 ans, Choi Ki Ok, fut battue et torturée au courant électrique; elle fut aussi dépouillée de ses vêtements et traînée nue dans les rues. Elle était accusée d'être une "rouge" (40).

Le 25 novembre 1950, dans le village de Song Seuk, la mère de Kim Young Sook, âgé de 12 ans, a été fusillée pour le motif qu'elle était une "rouge" (41).

L'instituteur Cho Hak Reul, fut emprisonné à Heung Ri du 2 novembre au 3 décembre 1950 sous le prétexte qu'il était un "rouge". Il fut torturé et assassiné. Ge Kil Ryeu, sa mère, fut arrêtée, emprisonnée et battue "pour avoir donné le jour à un rouge" (42).

B. Kaichen

On October 25th 1950 the Americans took from their house a serving soldier and his mother. (see Chapter 6) They killed the mother and the son by shooting in the neck. The father who was in hiding in the hills nearby, saw the arrests and later recovered the bodies. (43)

In October 1950 American soldiers took a mother of 4 children from her home. Two of those children—a 7 years old girl and a 2 years old boy clung to her skirts—the American soldiers killed both children strangling the girl and beating the boy to death with the butt of a rifle in the presence of their mother. (44)

On November 17th 1950 Ree Sam Sil, a leading member of the local women's organisation was put in jail where she remained till November 29th. She was tortured by means of electricity, raped by two soldiers, stripped and dragged naked through the streets. On the very day of the withdrawal of the Americans she managed to escape. (45)

From November 11th till November 29th 1950 the witness Kim Yong Son was in jail. He was beaten and tortured with electricity. On November 29th 1950 he was conducted with other prisoners to be killed and was shot. He was seriously wounded, lost consciousness, awakened by night and managed to escape. (26)

C. Anju

Heung Hyep Ri: Imprisoned and tortured with electricity and beating of Kim Tai Soon, age 25, schoolteacher, because "he was a Red". 20th to 30th November 1950.

Book Soong Ri: Seizure of Chai Ming Som as "a Red", beating in prison and subsequently murdered. Body recovered from nearby lake by his father. 19th November 1950 (45)

Book Song Ri, seizure and subsequent murder of three peasants who refused confiscation of their grain without authority, receipt or compensation. 19th November 1950 (46)

Dong Maing Ri: Seizure of Pak Chang Rok, aged 38, peasant, on 23rd October 1950 for refusing pigs and grain without production of authority, or receipt or compensation. Murdered on same day (with others), being bound and dropped alive in a well shaft, head first. Body recovered by mother a month later immediately after evacuation of area by U.S. troops. (47)

O Ri: November 1950, murder of Ri Seum Ok, married woman aged 28, after she had resisted rape. (48)

Koo Teung Ri: 20th November 1950, taking of child Cha Deuk Keun, aged 12 with his peasant father and mother, and attempted murder by shooting (from which peasants died but child only injured and subsequently escaped). (49)

Song Seuk Ri: 25th November 1950. Murder of mother of Ri Yoon Sook, aged 12, by shooting on the ground that she was "a Red". (50)

Boug Rim Ri: 21st-29th November 1950. Beating and murder of Ri Wha Soon, peasant, for refusing grain without authority, receipt or compensation. (51)

Nong Rim Ri: 20th-30th November 1950. Seizure and imprisonment of whole family of a peasant including 3 children for resisting confiscation of grain. Murder of mother and one child and attempted murder of other 2 children including Ri Yoon Sook aged 16. The two surviving children were wounded by grenades but subsequently escaped. (50)

D. Soonchen

Sang Ri, November 1950, rape of Mrs. Ree, aged 64. (52)

B. Kaichen

Le 25 octobre 1950, des Américains arrêtaient dans leur maison un soldat mobilisé et sa mère. (Voir le chapitre 6.) On tua la mère et le fils en leur tirant dans le cou. Le père, caché dans les collines voisines, vit les arrestations; il retrouva plus tard les corps des victimes (43).

En octobre 1950, des soldats américains enlevèrent de sa maison la mère de 4 enfants: deux des enfants — une petite fille de 7 ans et un petit garçon de 2 ans — se cramponnaient à la robe de leur mère. Les soldats américains tuèrent ces deux enfants; ils étranglèrent la petite fille et assommèrent le petit garçon avec la crosse d'un fusil en présence de leur mère (44).

Le 17 novembre 1950, une femme nommée Ree Sam Sil, membre important d'une société féminine locale, fut jetée en prison où elle demeura jusqu'au 29 novembre. Elle fut torturée au courant électrique, violée par deux soldats, dépouillée de ses vêtements et trainée nue dans les rues. Elle réussit à s'échapper le jour même de la retraite des troupes américaines (45).

Le témoin Kim Young Son a été en prison du 11 au 29 novembre 1950. Il fut battu et torturé au courant électrique. Le 29 novembre 1950, il fut emmené avec d'autres prisonniers qui devaient être fusillés. Il fut sérieusement blessé, mais reprit connaissance pendant la nuit et réussit à s'échapper (26).

C. Anju

Village de Heung Hyep: L'instituteur Kim Tai Soon, âgé de 25 ans, a été emprisonné, battu et torturé au courant électrique parce qu'il était un "rouge". Du 20 au 30 novembre 1950.

Village de Book Soong: Chai Ming Som, accusé d'être un "rouge", fut arrêté, battu en prison et ensuite assassiné. Son corps a été retrouvé par son père dans un lac des environs. 19 novembre 1950 (45).

Village de Book Song: Trois paysans qui avaient refusé de se soumettre à la confiscation de leur grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité, ont été arrêtés et assassinés. 19 novembre 1950 (46).

Village de Dong Maing: Le 23 octobre 1950, un paysan nommé Pak Chang Rok, âgé de 38 ans, qui avait refusé de livrer des porcs et du grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité, a été arrêté. Il a été assassiné le même jour (avec d'autres personnes); après avoir été lié, il fut jeté vivant, la tête la première, dans un puits. Son corps fut retrouvé un mois plus tard par sa mère, immédiatement après l'évacuation de la région par les troupes américaines (47).

Village d'O: En novembre 1950, assassinat de Ri Seum Ok, femme mariée âgée de 28 ans, qui avait résisté à une tentative de viol (48).

Village de Koo Teung: Le 20 novembre 1950, un jeune paysan âgé de 12 ans, Cha Deuk Keun, a été emmené avec son père et sa mère; on a tiré sur eux; le père et la mère sont morts, mais l'enfant, qui n'était que blessé, parvint ensuite à s'échapper (49).

Village de Song Seuk: 25 novembre 1950. La mère de Ri Yoon Sook, âgée de 12 ans, a été fusillée sous le prétexte qu'elle était une "rouge" (50).

Village de Boug Rim: Du 21 au 29 novembre 1950. Un paysan nommé Ri Wha Soon a été battu et assassiné pour avoir refusé de livrer son grain sans ordre régulier, reçu ou indemnité (51).

Village de Nong Rim: Du 20 au 30 novembre 1950. Un paysan et tous les membres de sa famille, y compris 3 enfants, ont été arrêtés et emprisonnés pour s'être opposés à la confiscation de leur grain. La mère et un enfant ont été mis à mort; on a tenté d'assassiner 2 autres enfants, dont Ri Yoon Sook, âgée de 16 ans. Les 2 enfants qui ont survécu ont été blessés par des grenades, mais se sont échappés par la suite (50).

D. Soonchen

Village de Sang, novembre 1950, viol de Mme Ree, âgée de 64 ans (52).

E. Koon-Woo-Ki

23rd October 1950, O-Beng-Nyong a peasant was seized and imprisoned. Tortured with red hot iron by Syngman Rhee troops under the orders and in the presence of American soldiers.

This witness also deposed to the torture and subsequent murder of a woman named Joo Sung Byek in the same prison by American and Syngman Rhee troops. (27)

* * *

In this section of the report, the Commission has confined itself to a statement of those facts which were proved by direct evidence which in the opinion of the Commission was corroborated and established beyond doubt. A considerable volume of written statements was submitted to the Commission, which have been taken into account only by way of corroboration of facts proved by primary evidence. We were invited to investigate many similar cases to those stated above in various parts of the country, and it was time alone that prevented this from being done.

The members of the Commission were especially concerned to be satisfied in each case that the victims were indisputably civilians, and entitled to be treated as such; that they were given no trial, or even advised of any offence against the occupying power.

The circumstances surrounding the detention or mass murder of people reveal certain common features at all the major places which the Commission visited, and cannot, therefore, in the opinion of the Commission, be treated simply as cases of excesses committed by individual soldiers or units.

The wholesale killings fall substantially into two categories, the killing of the inhabitants of a locality, and the killing of refugees.

As to the former, it was established that, on entering a locality the American troops either alone or using for their purpose Syngman Rhee auxiliaries or also using Japanese agents, rounded up the families of all men serving in the Korean People's Army or of men who worked in state enterprises or government, or who were active in the Workers Party or leading movement of women's league. In many cases this meant in practice the seizure of all families in which no young men were present. In nearly every case those seized included men, women and children of all ages. In some cases all the civilian inhabitants of a locality were seized. In addition, in many villages, peasants and their families were taken when they refused to hand over grain and livestock without any requisitioning authority being produced, and without any receipt being rendered or compensation offered.

While the group killings continued in each area throughout the period of occupation, it would appear that the greatest number of those killed were exterminated, either within the first few days of the occupation, or immediately before withdrawal from the area. In every town visited, it was clear that the occupation troops had on the day before, or on the day of retreat, taken the people in detention for whatever cause and deliberately exterminated them.

As to the killing of refugees, this falls into two periods:—

(a) When the American troops were advancing northwards in September and October 1950, large numbers of refugees fleeing northwards were cut off by the advancing troops particularly in the areas of Sinchon and Anak. These refugees were clearly distinguishable as refugees (whole families including women and children, the men wearing the traditional Korean white clothes, and the women long skirts in color) who were not at the time intermingled with troops of the Korean People's Army. It was these groups which were systematically exterminated as related above.

(b) When the American troops retreated in November—December 1950, it is established that large numbers of the

E. Koon-Woo-Ki

Le 23 octobre 1950, un paysan nommé O-Beng-Nyon a été arrêté et emprisonné. Il a été torturé au fer rouge par des soldats de Syngman Rhee, sur l'ordre et en la présence de soldats américains.

Suivant la déposition de ce témoin, une femme nommée Joo Sung Byek a été torturée et ensuite assassinée dans la même prison par les troupes des Américains et de Syngman Rhee (27).

* * *

Dans le présent chapitre de son rapport, la Commission s'est bornée à exposer les faits établis par des témoignages directs et qui, à son avis, sont irréfutables et ne laissent subsister aucun doute. Sur le grand nombre de déclarations écrites qui ont été présentées à la Commission, seules ont été prises en considération celles qui étaient confirmées par des témoins oculaires. Nous avons été invités à enquêter dans diverses régions du pays sur de nombreux cas analogues; seul le manque de temps nous en a empêchés.

Les membres de la Commission tenaient tout particulièrement à s'assurer dans chaque cas précis que les victimes étaient des civils, qui auraient dû être traités comme tels, mais qui n'avaient pas été mis en jugement ni accusés d'un délit quelconque contre les autorités d'occupation.

Les circonstances des arrestations ou des meurtres en masse ont de nombreux points communs dans la plupart des localités que la Commission a visitées. Pour cette raison, la Commission estime que ces faits ne peuvent être considérés uniquement comme des excès commis par des unités ou des soldats isolés.

Les assassinats en masse peuvent être partagés en deux catégories: les assassinats d'habitants d'une localité et les assassinats de réfugiés.

Pour ce qui est des premiers, il a été établi qu'en entrant dans une localité, les troupes américaines — opérant elles-mêmes ou utilisant à ces fins leurs alliés, les troupes de Syngman Rhee ainsi que des agents japonais — arrêtaient les membres des familles de tous ceux qui combattaient dans l'armée populaire coréenne, travaillaient dans des entreprises ou administrations de l'Etat, ou militaient dans le parti du travail ou l'Union démocratique des femmes de Corée. En bien des cas, cette politique entraînait l'arrestation de toutes les familles où aucun homme jeune n'était présent. Dans presque chaque cas, on arrêtait les hommes, les femmes et les enfants de tout âge. Parfois, toute la population civile d'une localité était arrêtée. En outre, dans de nombreux villages, les paysans et leur famille étaient arrêtés pour refus de livrer le blé et le bétail sans nul ordre de réquisition des autorités, sans reçu ou indemnité.

Bien que les assassinats de groupes de personnes se soient poursuivis dans les diverses régions durant toute la période de l'occupation, un plus grand nombre de victimes a été exterminé, soit dans les premiers jours de l'occupation, soit à la veille de l'abandon de ces régions. Dans chaque ville que nous avons visitée, nous avons constaté que les troupes d'occupation, la veille ou le jour même de la retraite, arrêtaient les gens pour un motif quelconque et les exterminaient de propos délibéré.

Pour ce qui est des massacres de réfugiés, ils s'échelonnent sur deux périodes:

a) Quand les troupes américaines, en septembre et octobre 1950, avançaient vers le nord, un grand nombre de réfugiés fuyant dans la même direction furent encerclés par les troupes, surtout dans les régions de Sinchon et Anak. Ces réfugiés pouvaient indubitablement être identifiés comme tels (c'étaient des familles entières, avec femmes et enfants; les hommes vêtus du traditionnel costume coréen blanc, et les femmes de la longue robe de couleur). Aucun membre des troupes de l'armée populaire coréenne ne se trouvait à ce moment mêlé à ces réfugiés. Ce sont ces groupes qui furent exterminés systématiquement ainsi qu'il a été relaté plus haut.

b) Il a été établi que, lorsque les Américains battirent en retraite dans la période de novembre-décembre 1950, ils inci-

inhabitants of the major cities were induced by leaflets and threats to believe that the atom bomb would be dropped and that they should move south with the American troops. These refugees were deliberately exterminated in their thousands by American forces.

The tortures and bestialities committed against individuals again reveal a common pattern of behaviour throughout the area visited, and cannot be passed over as the sadistic excesses of individuals.

The whole series of cases cited in this chapter of the report must not be taken as the whole evidence of cases committed but as typical of a vast number of similar cases brought to the attention of the Commission for examination. The torturing of people by beating, kicking, electric shocks, pouring water in the nose and throat to excess, cutting off various parts of the body, mutilation and the killing by shooting, bayoneting, suffocation, blowing up, burning alive and burying alive could be repeated again and again in sickening detail.

The Commission draws conclusions from these established facts which are set out later.

Chapter 5

AIR ATTACKS ON CIVILIAN POPULATION

1. DESTRUCTION OF CITIES AND VILLAGES

While travelling through many regions of Korea north of the 38th Parallel, the members of the Commission have seen for themselves that all the towns through which they passed, or in which they stayed, were completely destroyed or have only a small number of intact buildings left standing. They also saw heavy damage in many villages. Enquiries into some characteristic cases established the circumstances in which this destruction was effected by air attacks by American planes:

(1) *The city of Pyongyang*

The capital of North Korea is a large city dominated by the Moran Hill. Before the war it had a population of 464,000 which had dropped to 181,000 by December 31, 1951.

Kin Hak Sun, the Deputy Chairman of the Municipal People's Committee, gave the Commission the following information:

Since June 27, 1950, the city of Pyongyang has been the target of many air attacks both by day and by night. In the course of these bombardments, more than 30,000 bombs (explosives, incendiaries and multiple explosives) have been dropped on the city. Up to December 31, 1951, out of 80,000 houses 64,000 were destroyed. In the year 1951 alone, 4,768 people were killed, and 2,438 seriously injured by these bombardments; 32 hospitals and dispensaries, 64 churches, 99 schools and university buildings, 1 museum and 29 theatres were completely destroyed. The hospitals which were under the control of the civil administration were marked with a red cross. On the 18th August 1950, the Military Council of the Democratic People's Republic of Korea ordered that all buildings and vehicles used in the public health service should be marked with the Red Cross as soon as possible so that the sign should be clearly recognised from the air and from every side. (1)

Lieutenant-general Yu Song-Chol, Vice-Chief of the General Staff of the Korean People's Army, states that the city of Pyongyang did not possess a single arsenal or any factory that was used for military purposes. Nor had it any troops stationed there for the defence of the city. Further it has never had any A-A batteries in the city; they were placed outside and at some distance from the city. (2)

tèrent les habitants des grandes villes — par le moyen de tracts et sous la menace d'un bombardement atomique — à partir vers le sud à la suite des troupes. Les troupes américaines exterminèrent systématiquement ces réfugiés par milliers.

Les tortures et les atrocités commises à l'égard de civils révèlent une fois de plus l'attitude et le comportement habituel des occupants dans toutes les régions qui ont été visitées par la Commission. Elles ne peuvent être mises au compte d'excès sadiques individuels.

L'ensemble des faits cités dans le présent chapitre ne saurait être considéré comme un tableau complet des actes dont les occupants se sont rendus responsables. Ces faits n'en sont pas moins typiques des cas très nombreux qui ont été soumis à l'attention de la Commission. On pourrait citer nombre de détails révoltants sur les tortures infligées aux victimes: les malheureux étaient roués de coups; martyrisés au courant électrique; on leur versait de l'eau dans le nez et la bouche, on leur coupait diverses parties du corps, on les mutilait, on les fusillait, on les tuait à coups de baïonnette ou au moyen d'explosifs, on les étranglait, on les brûlait, on les enterrait vivs.

De ces faits avérés, la Commission a tiré les conclusions qui s'imposent et dont elle fait plus loin l'exposé.

Chapter 5

ATTAQUES AERIENNES CONTRE LA POPULATION CIVILE

1. DESTRUCTION DE VILLES ET DE VILLAGES

Au cours de leur voyage à travers de nombreuses régions de la Corée, au nord du 38ème parallèle, les membres de la Commission ont eux-mêmes constaté que toutes les villes qu'ils traversaient ou bien étaient complètement détruites, ou ne possédaient plus qu'un petit nombre de bâtiments encore intacts. Ils ont également constaté les dommages considérables subis par de nombreux villages. La Commission a effectué des enquêtes au sujet d'un certain nombre de cas typiques afin de déterminer dans quelles circonstances ces destructions avaient été causées par des attaques des avions américains:

1) *Ville de Pyongyang*

La capitale de la Corée du Nord est une ville importante dominée par le mont Moran. Avant la guerre, on comptait dans cette ville 464.000 habitants. An 31 décembre 1951, la population de la ville n'était plus que de 181.000 habitants.

Le vice-président du comité populaire de la ville, Kin Hak Sun, a porté à la connaissance de la Commission les faits suivants:

A partir du 27 juin 1950, la ville de Pyongyang a subi des attaques aériennes nuit et jour. Au cours de ces bombardements, il a été lancé sur la ville plus de 30.000 bombes (explosives, incendiaires ou à explosions multiples). Au 31 décembre 1951, 64.000 maisons sur les 80.000 que l'on comptait dans la ville avaient été détruites. Au cours de l'année 1951 seulement, il y eut à Pyongyang 4.768 tués et 2.438 blessés graves à la suite de ces bombardements. Il a été détruit 32 hôpitaux et infirmeries, 99 écoles et bâtiments universitaires, un musée et 29 théâtres. Les hôpitaux de l'administration civile étaient marqués d'une croix rouge. Le 18 août 1950, le Conseil militaire de la République populaire démocratique de Corée a donné l'ordre que tous les bâtiments et véhicules utilisés par le service de santé soient marqués de la croix rouge aussitôt que possible, de telle manière que ce signe soit clairement visible d'en haut et de tous côtés (1).

Le lieutenant-général Yu Song-Chol, chef d'état-major adjoint de l'armée populaire coréenne, a déclaré que, dans la ville de Pyongyang, il n'y avait pas un seul arsenal, pas une usine utilisée à des fins militaires. Aucune unité militaire n'assurait la défense de la ville. Il n'y avait pas non plus une seule batterie de DCA; ces batteries se trouvaient à une certaine distance de la ville (2).

The members of the Commission have visited the city and seen the wholesale destruction of most of the dwelling houses. They have seen the ruins of several churches, still recognisable by their remainder of the steeples. They have also seen the ruin of the Kim Il Sung University. This grand building situated on a hill far from the centre of the city was bombarded several times before and after being set on fire by the American troops when they evacuated the city.

Witnesses described one of the bombardments of Pyongyang as follow:

On 16th September, 1950, when fighting was going on at a considerable distance away, the city was first attacked with incendiary bombs by more than 100 B-29s and then after a pause by 40 Gramans. These attacks took place in fine weather from about 10 a.m. in the morning till about 1 p.m. in the afternoon. Multiple explosive bombs exploding first in the air and again on contact with the earth were dropped for the first time on the town.

The burning of houses caused many victims. These victims included many people trying to find refuge on the Moran Hill, near the Monument of Liberation. In this place alone there were 70 deaths and near the entrance to the shelter, 17 deaths. (3) (4) (5) Among the buildings destroyed in this bombardment, a church situated in Kwang Hu Ri quarter, could be identified by its steeple and its cross. (6)

Other air attacks were made, specially on December 3, 1950 (during the night) by a group of 6 B-29s; other attacks were during day-time and in fine weather on December 8th, 1950 by 7 B-29s; on December 24th, 1950 by 6 B-29s; on December 27th, 1950 by 11 B-29s; on January 3rd, 1951 by many B-29s with incendiary bombs; on July 30th, 1951 by 50 "Jets", flying very low; on August 15th, 1951 by a great number of fighters and bombers. Many of these attacks were after the departure of the American troops who occupied the city from October 19th to December 3rd, 1950. Many witnesses gave particulars to the Commission of the destruction of churches and schools. (7) (8) (9)

(2) *The city of Soonchoun, S. Pyengang Province*

This city, when there were no troops, no A-A battery either at the time of attack or before, and had only a chemical factory, has been bombed a great many times and nearly completely destroyed.

Witnesses heard by the Commission gave full particulars of some of the destruction caused by the most intense attacks:

On the 4th December, 1950 the day after the American troops withdrew from the city, a school clearly distinguishable by its playground, was bombed and destroyed.

On the 15th December 1950 in the morning an attack by "Jets" destroyed a large number of buildings and caused many casualties. 50 people were killed during raid, of whom 11 were machine-gunned.

On the 11th January 1951 about 30 B-29s bombed the town and destroyed some churches which it was impossible to mistake for other buildings. (10) (11) (12) (13)

(3) *The city of Kaichen, South Piengang Province*

This city was completely reduced to ruins.

One of the witnesses heard by the Commission said the most intense raids were on 20th July and 13th October 1950. In these two raids alone, out of a population of 7,500 nearly 1,000 were killed and 600 seriously injured. Planes dived and machine-gunned civilians in the streets. (14)

Another witness gave particulars of the destruction on 13th August of a school easily identifiable as such. (15)

The Commission visited the remains of this city. There did not appear to be a single dwelling above ground.

Every hospital, school, church, public building was destroyed.

Les membres de la Commission ont visité la ville et ont pu constater la destruction totale de la plupart des habitations. Ils ont vu les ruines de plusieurs églises, que les restes des clochers permettaient d'identifier. Ils ont aussi vu les ruines de l'Université Kim Il Sung. Ce vaste édifice, qui est situé sur une colline loin du centre de la ville, a été bombardé à diverses reprises avant et après l'incendie allumé par les troupes américaines lorsqu'elles évacuèrent la ville.

Les bombardements de Pyongyang ont été décrits par des témoins de la manière suivante:

Le 16 septembre 1950, alors que les combats se déroulaient à une distance considérable, la ville a été tout d'abord attaquée à la bombe incendiaire par plus de 100 B-29 et, après une interruption, par 40 Gramans. Ces attaques ont eu lieu par beau temps, entre 10 heures du matin et 1 heure de l'après-midi. De nombreuses bombes explosives, qui explosaient d'abord dans l'air et ensuite au contact du sol, ont été jetées sur la ville pour la première fois.

L'incendie des habitations a causé de nombreuses victimes. Parmi ces victimes se trouvèrent de nombreuses personnes qui essayaient de trouver refuge sur le mont Moran, près du monument de la Libération. Il y eut en ce seul endroit 70 morts, et 17 près de l'entrée de l'abri (3) (4) (5). Parmi les édifices détruits au cours de ce bombardement, il a été possible d'identifier par son clocher et sa croix une église située dans le quartier de Kwang Hu Ri (6).

D'autres attaques aériennes furent effectuées, notamment le 3 décembre 1950 (pendant la nuit) par un groupe de 6 B-29; d'autres attaques furent réalisées pendant le jour et par beau temps le 8 décembre 1950 par 7 B-29; le 24 décembre 1950 par 6 B-29; le 27 décembre 1950 par 11 B-29; le 3 janvier 1951 à la bombe incendiaire par de nombreux B-29; le 30 juillet 1951 par 50 avions à réaction, volant très bas; le 15 août 1951 par un grand nombre de chasseurs et de bombardiers. Un grand nombre d'attaques eurent lieu après le départ des troupes américaines qui occupèrent la ville du 19 octobre au 3 décembre 1950. De nombreux témoins ont donné à la Commission des renseignements précis au sujet de la destruction d'églises et d'écoles (7) (8) (9).

2) *Ville de Soonchoun (province de Pyongan-Sud)*

Alors qu'il n'y avait dans cette ville ni troupe, ni batterie de DCA et qu'elle ne comptait qu'une seule usine chimique, cette ville a été bombardée à maintes reprises et presque entièrement détruite.

Les témoins entendus par la Commission ont donné des renseignements détaillés sur les destructions causées par les attaques les plus violentes:

Le 4 décembre 1950, jour où les troupes américaines se retirèrent de la ville, une école, que sa cour de récréation permettait d'identifier aisément, a été bombardée et détruite.

Le 15 décembre 1950, dans la matinée, une attaque d'avions à réaction détruit un grand nombre de bâtiments et causé de nombreuses victimes. Au cours de ce raid, 50 personnes ont été tuées; 11 d'entre elles furent abattues à la mitrailleuse.

Le 11 janvier 1951, 30 B-29 environ bombardèrent la ville et détruisirent quelques églises qu'il était impossible de prendre pour d'autres édifices (10) (11) (12) (13).

3) *Ville de Kaichen (province de Pyongan-Sud)*

Cette ville a été entièrement réduite en décombres.

L'un des témoins entendus par la Commission a déclaré que les raids les plus violents avaient eu lieu le 20 juillet et le 13 octobre 1950. Au cours de ces deux raids seulement, sur une population de 7.500 personnes, presque 1.000 furent tuées et 600 sérieusement blessées. Les avions plongèrent et mitraillèrent les civils dans les rues (14).

Un autre témoin a donné des détails sur la destruction, le 13 août, d'une école qu'il était aisé d'identifier comme telle (15).

La Commission a inspecté les ruines de la ville. Pas une seule maison d'habitation ne restait debout.

Les hôpitaux, les écoles, les églises et les édifices publics de la ville ont tous été détruits.

The delegates of the International Democratic Federation of Women who visited Kaichen in May 1951 indicated in their report that they could see a big red cross still visible on the then remaining part of the roof of one of the town's hospitals; but, when the members of the Commission were in Kaichen in March 1952, this mark was no more to be seen as the remainder of the building had been wholly destroyed in the interval.

Out of the 1342 prewar houses only 15 remained standing.

The present population is 460, mainly living in holes dug in the neighbouring hills or in the rubble of the town itself.

There were no troops, no A-A battery, no military objectives in the town, apart from a railway line on the outskirts.

(4) *The city of Anju*

This town has suffered very heavy damage.

Two hospitals, a Catholic church, and many schools have been destroyed in the raids.

Out of 2708 dwelling houses before the war, 2172 have been destroyed.

In one of the bombardments the day after the Americans withdrew 63 people were killed. (16)

None of these buildings was situated in the neighbourhood of the railway; there was no military formation in or near the city; no A-A batteries, no military installations, no factory that was used for military purposes.

(5) *The city of Nampo*

The Vice-President of the People's Committee of Nampo informed the Commission of the following:

The city which had 100,000 inhabitants before the war was attacked on July 6th, 1950 for the first time by American planes including several B-29s.

In the course of this bombardment a granary was attacked and a very large quantity sacks of cereals destroyed.

New attacks took place on July 8th and July 12th, 1950. In the course of this last bombardment, 17 schools, 2 hospitals, 2 dispensaries and a theatre were destroyed. The bombardments lasted till the occupation of the city by the American troops, and after their evacuation of the city, bombardments by planes and battleships were renewed.

Particularly violent and murderous bombardments by B-20s, took place on 6th May, 1951. (17) (18) (See Chapter 3)

There were no troops, no military installations, no factory manufacturing arms in this city. The harbour was only used for fishing boats.

A glass-works and a foundry situated outside the city have been destroyed since the commencement of hostilities. The railwayline has been repeatedly bombed.

During their visit to the city, members of the Commission saw the total destruction of the city and the ruins of a big secondary school. This school was situated alone on a hill and surrounded by sport grounds. Ruins of several churches and of one hospital, also surrounded by open ground, were to be seen. They saw traces of a painted red cross on the roof of the hospital. Many marks of machine-gunning were seen.

(6) *The city of Sariwon*

This city was completely destroyed.

Mr. Mok Youn-Dal, Deputy Chairman of the Municipal People's Committee indicated to the Commission that it has been frequently bombarded. The most violent attacks were made in fine weather on September 14th, September 21st, 1950; October 12th, 1950; February 5th, April 3rd, and 23rd, May 15th, August 1st, October 12th and December 25th, 1951 by B-29s,

Les déléguées de la Fédération démocratique des femmes qui se rendirent à Kaichen en mai 1951 ont indiqué dans leur rapport qu'elles avaient pu voir une grande croix rouge qui était encore visible sur le toit de l'un des hôpitaux de la ville; lorsque les membres de la Commission ont inspecté Kaichen en mars 1952, on ne pouvait plus voir ce signe, car ce qui subsistait du bâtiment avait été entre-temps complètement détruit.

Sur les 1.342 maisons qui existaient avant la guerre, 15 seulement demeuraient debout.

La population actuelle est de 460 personnes; elle vit principalement dans des trous creusés dans les collines environnantes ou dans les ruines mêmes de la ville.

Il n'y avait dans la ville ni troupe, ni batterie de DCA; à l'exception d'une ligne de chemin de fer qui se trouvait hors des limites de la ville, il n'existait aucun objectif militaire.

4) *Ville d'Anju*

Cette ville a subi de très importants dommages.

Deux hôpitaux, une église catholique et de nombreuses écoles ont été détruits au cours des raids aériens.

Sur les 2.708 maisons d'habitation existant avant la guerre, 2.172 ont été détruites.

Au cours de l'un des bombardements, le lendemain de la retraite des Américains, 63 personnes ont été tuées (16).

Aucun des édifices anéantis ne se trouvait à proximité du chemin de fer. Ni dans la ville, ni dans les environs il n'y avait d'unité militaire. Il n'y avait pas de batterie de DCA, d'ouvrage militaire ou d'usine utilisée à des fins militaires.

5) *Ville de Nampo*

Le vice-président du comité populaire de Nampo a donné à la Commission les renseignements suivants:

La ville, dont la population était de 100.000 habitants avant la guerre, a été attaquée le 6 juillet 1950 pour la première fois par des avions américains comprenant plusieurs B-29.

Au cours de ce bombardement, un entrepôt à grains a été attaqué et une quantité très importante de sacs de céréales a été détruite.

De nouvelles attaques ont eu lieu les 8 et 12 juillet 1950. Au cours de ces derniers bombardements, 17 écoles, 2 hôpitaux, 2 infirmeries et un théâtre ont été détruits. Les bombardements ont duré jusqu'à l'occupation de la ville par les troupes américaines; après la retraite de ces troupes, les bombardements par avions et par navires de guerre ont repris.

Les bombardements par B-29, qui eurent lieu le 6 mai 1951, ont été particulièrement violents et meurtriers (17) (18) (voir chapitre 3).

Il n'y avait dans la ville ni troupe, ni ouvrage militaire, ni usine d'armement. Le port desservait uniquement des bateaux de pêche.

Une verrerie et une fonderie situées hors de la ville ont été détruites depuis le début des hostilités. La ligne de chemin de fer a été bombardée à maintes reprises.

Pendant leur visite dans la ville, les membres de la Commission ont pu constater sa complète dévastation. Ils ont notamment visité les ruines d'une grande école secondaire. Cette école se trouvait à l'écart, sur une colline; autour d'elle étaient disposés des terrains de sport. La Commission a également visité les ruines de plusieurs églises et d'un hôpital qui se trouvaient également à l'écart. Les membres de la Commission ont vu les traces d'une croix rouge peinte sur le toit de l'hôpital. Ils ont constaté la présence de nombreuses marques de mitraillages.

6) *Ville de Sariwon*

Cette ville a été entièrement détruite.

M. Mok Youn-Dal, président adjoint du comité populaire municipal, a déclaré à la Commission que la ville avait été fréquemment bombardée. Les attaques les plus violentes ont eu lieu par beau temps le 14 septembre, le 21 septembre, le 12 octobre 1950, le 5 février, le 3 avril, le 23 avril, le 15 mai, le 1er août, le 12 octobre et le 25 décembre 1951; les attaques

2 engine planes and Gramans. The number of bombs dropped in the city is estimated at 3,000.

In the city there were no factories used for military purposes, no troops stationed, no military installations, and the railway-line has not been used since the beginning of the hostilities. A-A batteries were only installed in the second half of 1951.

Among the buildings destroyed in the course of the bombardments were 11 schools, 1 public library, 4 clubs, 4 churches, 16 dispensaries and hospitals. These hospitals were under civil administration, and marked with a red cross according to the instructions of the People's Committee. 1391 people were killed by bombing and machine-gunning and over 3000 wounded. (19) (20) (21) (22) (23)

(7) *The city of Sinchon*

Many bombardments were made by B-29s, 2 engined planes and Gramans, particularly on August 13, 1950 and on December 23, 1951.

The attacks took place generally in day-time and in fine weather; they lasted half an hour to an hour. There was never any fighting near the city.

The city of Sinchon had no factory that was used for military purposes; no military installations and no A-A batteries. No troops were stationed there.

The railwayline had been destroyed early in the war and was not used.

The hospitals were under civil administration and were marked with a red cross. (24)

(8) *The city of Anak*

Mr. Mon Teum Seung, Chairman of the Municipal People's Committee of the city pointed out that the city has been very frequently bombarded since the beginning of the hostilities. The principal attacks were made on about 20th September, 1950 and during the months of April and May 1951 by B-29s and Jets. There were no soldiers stationed in the city. There were no military installation, no factory used for military purposes, no A-A batteries and no railwayline. 2 churches, 8 schools, and 1 hospital were destroyed. The hospital was under civil administration and was marked with a red cross.

911 persons were killed by machine-gunning.

At the time of bombardments, the front was 120-200 km. away from the city. (25)

(9) *The village of Yongkang*

The members of the Commission thought it useful to investigate one case, taken as an example, of a village destroyed by bombardment and visited the village of Yongkang.

This village is situated to the southwest of Pyongyang. It was attacked on January 12th, 1951, at 11 a.m. for three hours by six 2 engined planes which dropped about 150 incendiary bombs and machine-gunned the inhabitants. 30 among 115 houses were completely burned. There were 8 persons killed including 6 children from 2 to 15 years of age and 2 persons badly burned. (26) (27)

The preceding examples show that the American planes flew over cities and villages behind the front which had in general no military objectives. The planes bombarded them without discrimination, and caused many casualties among civil population. Hospitals, indicated by a red cross, and churches and schools easily recognizable were destroyed.

2. DESTRUCTION OF ISOLATED BUILDINGS

(1) *Destruction of a school at Kou Ryen Ri*

On March 11, 1952, at 9:30 a.m. when the Commission proceeded to this locality to make enquiries, 4 Graman planes attacked a school with explosive bombs. This school was situated about 1 km. from the houses of the inhabitants. This school

ont été menées par des B-29, des avions bimoteurs et des Gramans. On estime à 3.000 environ le nombre des bombes qui ont été lancées sur la ville.

Il n'y avait dans la ville ni usine de guerre, ni troupe, ni ouvrage militaire. La seule voie ferrée avait été désaffectée dès le début de la guerre. Les batteries de DCA n'y furent installées que dans la deuxième moitié de 1951.

Pendant les bombardements, il a été détruit: 11 écoles, une bibliothèque, 4 clubs, 4 églises, 16 infirmeries et hôpitaux. Ces derniers relevaient de l'administration civile et, conformément aux instructions du comité populaire, ils étaient marqués de croix rouges. A la suite des bombardements et mitraillages, il y eut dans la ville 1.391 morts et plus de 3.000 blessés (19) (20) (21) (22) (23).

7) *Ville de Sinchon*

De nombreux bombardements ont été effectués par B-29, avions bimoteurs et Gramans, notamment le 13 août 1950 et le 23 décembre 1951.

Les attaques ont eu lieu généralement en plein jour et par beau temps; elles ont duré d'une demi-heure à une heure. Il n'y avait jamais eu aucun combat aux alentours de la ville.

Il ne se trouvait dans la ville aucune usine utilisée à des fins militaires, aucune installation militaire et aucune batterie de DCA. Il n'y avait pas de troupe dans la ville.

La ligne de chemin de fer avait été détruite au début de la guerre et n'était pas utilisée.

Les hôpitaux relevaient de l'administration civile et étaient marqués d'une croix rouge (24).

8) *Ville d'Anak*

M. Mon Teum Seung, président du comité populaire municipal de la ville, a déclaré à la Commission que la ville d'Anak avait été fréquemment bombardée depuis le début des hostilités. Les principales attaques, effectuées par des B-29 et des avions à réaction, ont eu lieu le 20 septembre 1950 et pendant les mois d'avril et de mai 1951. Il n'y avait pas de troupes dans la ville. On n'y trouvait aucun ouvrage militaire, pas d'usine utilisée à des fins militaires, pas de batterie de DCA et pas de ligne de chemin de fer. Il a été détruit 2 églises, 8 écoles et un hôpital. L'hôpital relevait de l'administration civile et portait une croix rouge.

Il a été tué à la mitrailleuse 911 personnes.

A l'époque des bombardements, le front était à une distance de 120 à 200 kilomètres de la ville (25).

9) *Village de Yongkang*

Les membres de la Commission ont estimé utile d'effectuer une enquête sur le cas d'un village détruit par bombardement; ils se sont rendus dans le village de Yongkang, pris comme exemple typique.

Ce village est situé au sud-ouest de Pyongyang. Le 12 janvier 1951, à partir de 11 heures du matin, le village fut bombardé pendant trois heures par six bimoteurs qui lancèrent quelque 150 bombes incendiaires et mitraillèrent les habitants du village. Sur les 115 maisons, 36 furent entièrement détruites par le feu. Huit personnes furent tuées, dont 6 enfants de 2 à 15 ans. Deux personnes reçurent des brûlures graves (26) (27).

Les exemples précités démontrent que les avions américains se livraient à des raids sur les villes et villages situés au-delà de la ligne du front et entièrement dépourvus d'objectifs militaires. Les avions bombardaient en désordre ces villes et villages, faisant de nombreuses victimes parmi la population civile. Ils détruisaient des hôpitaux marqués d'une croix rouge, ainsi que des églises et des écoles facilement reconnaissables.

2. DESTRUCTION D'ÉDIFICES ISOLÉS

1) *Destruction de l'école du village de Kou Ryen*

Le 11 mars 1952, à 9 h. 30, alors que la Commission se rendait dans cette localité pour y effectuer des enquêtes, 4 avions Gramans ont lancé sur l'école des bombes explosives. L'école était située à un kilomètre environ des maisons d'habi-

was easily recognizable from the form of its construction. It could not even be confused with a factory.

The members of the Commission could see on their arrival that the building was intact. Thereafter the roof was damaged by the bombardment. The planes then dived and machine-gunned, but caused no victim.

The village Koo Ryen Ri is situated 40 km. from any railway-line. It had no military installation, no factory used for military purposes and no troops stationed there.

Immediately after the bombardment, the members of the Commission heard the evidence of a witness who had seen the bombardment. The members of the Commission also examined the damage themselves. (28)

(2) *Destruction of buildings of culture*

Dr. Han Heung Soa, President of the Commissariat for Research and Conservation of Cultural Objects has furnished the Commission with a report about the destruction of buildings and cultural object. Dr. Han also furnished the Commission with a list of 29 buildings (temples, palaces, pavilions) of great archaeological artistic or historical value destroyed. These buildings were generally bombarded shortly after the retreat of the American troops. The American command could not ignore the cultural value of the objects bombarded. Dr. Han pointed out that most of the buildings were constructed with the customary architectural features according to religious traditions. Dr. Han Heung Soa gave many photos to the Commission, which showed that the destroyed temples were built in groups of buildings in the characteristic style, and many were situated in isolated places. (29)

The Commission proceeded to Pyongyang to make enquiry about the destruction of Temple Yang Myong which was one of the most ancient buildings built on the 11th century. It was situated in a park on the slope of Moran Hill overlooking on the Daidong River. There was no other building in the immediate vicinity of the temple.

The bombardment of Yang Myong Temple took place on January 3, 1951 shortly after the retreat of the American troops. It attacked by B-29s with incendiary bombs in fine weather between 10 a.m. and 2 p.m. In the course of the same attack incendiary bombs were also dropped on the city 800 metres away from the temple. No other part of the Moran Hill was bombarded on that day. (30)

On visiting the place, the members of the Commission could testify that the temple was completely destroyed.

The Commission in its lengthy journeys through Korea has seen for itself the terrible destruction of towns and villages, of hospitals, churches, schools, factories, mills and means of communication. It has seen for itself on innumerable occasions the destruction wrought by indiscriminate bombing on places that could not conceivably have been military targets as understood in international law. Differentiation between defended and undefended cities apparently did not exist. Whether a building was protected under the Rules of War or not appears to have made no difference.

It has also seen how the Korean people despite the destruction of their homes and villages is living today. In holes dug in the rubble of cities, in holes dug in the sides of hills, the Korean people are continuing their daily occupations, tending the fields, working in underground factories, sending the children to underground or cavelike schools, and in their leisure moments going to an underground cinema or theatre.

The devastation caused by American planes is contrary to all concepts of international law, and must be understood in this light.

tation. Par la forme de sa construction, elle était facilement reconnaissable. Il n'était même pas possible de la prendre pour une usine.

Les membres de la Commission constatèrent en arrivant que le bâtiment était intact. Plus tard, le toit fut endommagé par le bombardement. Les avions plongèrent ensuite et attaquèrent à la mitrailleuse, mais il n'y eut pas de victime.

Le village de Koo Ryen est situé à 40 kilomètres de la ligne de chemin de fer la plus proche. Il ne possédait aucune installation militaire, aucune usine utilisée à des fins militaires. Aucune unité militaire ne s'y trouvait.

Aussitôt après le bombardement, les membres de la Commission ont recueilli le témoignage d'un témoin qui avait assisté au bombardement. Les membres de la Commission ont aussi examiné eux-mêmes les dommages (28).

2) *Destruction d'édifices ayant une valeur culturelle*

M. Han Heung Soa, président du Commissariat pour l'étude et la conservation des objets de valeur culturelle, a remis à la Commission un rapport sur la destruction des édifices et des objets de valeur culturelle. M. Han a également remis à la Commission une liste de 29 édifices (temples, palais, pavillons) de grande valeur archéologique, artistique ou historique, qui ont été détruits. La plupart de ces édifices ont été bombardés peu de temps après l'évacuation des troupes américaines. Le commandant des troupes américaines ne pouvait pas ignorer la valeur culturelle des objectifs bombardés. M. Han a souligné que l'architecture de la plupart de ces édifices était conforme aux exigences des traditions religieuses. M. Han Heung Soa a remis à la Commission de nombreuses photographies qui montrent que les temples détruits comportaient des bâtiments groupés, construits dans le style traditionnel; un grand nombre d'entre eux étaient situés en des lieux solitaires (29).

La Commission s'est rendue à Pyongyang pour y enquêter sur la destruction du temple de Yang Myong, l'un des plus anciens édifices, construit au XI^{ème} siècle. Ce temple était situé dans un parc sur un versant du mont Moran et dominait la rivière Daidong. Aucun autre édifice ne se trouvait dans le voisinage immédiat du temple.

Le bombardement du temple de Yang Myong eut lieu le 3 janvier 1951, peu de temps après la retraite des troupes américaines. Des avions B-29 l'attaquèrent à la bombe incendiaire, par beau temps, entre 10 et 14 heures. Au cours de la même attaque, des bombes incendiaires furent aussi lancées sur la ville, qui se trouve à une distance de 800 mètres du temple. Aucune autre partie du mont Moran ne fut bombardée au cours de cette journée (30).

Lorsqu'ils ont visité l'emplacement du temple, les membres de la Commission ont pu se rendre compte que la destruction du temple avait été totale.

Les membres de la Commission, au cours des longs voyages qu'ils ont effectués en Corée, ont vu de leurs propres yeux les traces de l'affreuse destruction de villes et de villages, d'hôpitaux, d'églises et d'écoles, d'usines, de fabriques et de voies de communication. Ils ont vu de leurs propres yeux les immenses dévastations causées par le bombardement désordonné de lieux qu'il était impossible de prendre pour des objectifs militaires, au sens que comportent ces mots en droit international. Il est certain que les avions américains ne faisaient aucune différence entre les villes ouvertes et celles qui étaient défendues. Il leur était apparemment indifférent que tel ou tel édifice fût protégé par les règles de la guerre.

Les membres de la Commission ont également vu comment vit aujourd'hui le peuple coréen, malgré la destruction de ses maisons et villages. Dans des abris établis parmi les ruines des villes, des cavernes creusées au flanc des montagnes, les Coréens poursuivent leur travail quotidien, labourent les champs, travaillent dans des entreprises installées sous terre, envoient leurs enfants dans des écoles aménagées sous terre ou dans des cavernes et, pendant leurs moments de loisir, fréquentent des cinémas et des théâtres souterrains.

Les dévastations causées par les avions américains sont contraires à tous les principes du droit international; aucun d'entre eux ne saurait subsister à cet égard.

OTHER WAR CRIMES

A. WILFUL DESTRUCTION OF CIVIL PROPERTY

In almost every town or village occupied at some time by American troops and visited by members of the Commission cases of the deliberate destruction of civilian properties were brought forward for examination and reports made by the Investigating Commissions appointed by local People's Committees after the evacuation of American troops were produced.

The Commission investigated typical cases in some towns and examined eye-witnesses.

Kaichen district. The Kaichen Higher Middle School and Primary Middle School, a modern building standing in its own grounds was used during the occupation of the town by American troops for military purposes. On 30th November 1950, the day when they evacuated the town gasoline thrown onto the buildings, which were then fired and destroyed. Other public buildings in this district were similarly destroyed. (1) (2)

Sookshen, S. Pyengang Province. On 4th December 1950, the day of evacuation by American troops, Soon Tang People's School (Primary) Kwang San Il Ri which had used as an American military hospital, was fired with gasoline by the retreating forces and destroyed. (3)

The following buildings in this district were similarly destroyed by fire on 3rd and 4th December 1950:

- Soonchown Girls' Middle School;
 - Soonchown People's School (Primary);
 - Eunshan Middle School for Girls;
 - Eunshan Middle School for Boys;
 - Soonchown Boys' Middle School;
 - Two People's Schools in Milcheun;
 - Soonchown "Father in Heaven" Church (Roman Catholic).
- (4) (5)

B. PILLAGE AND DESTRUCTION OF OBJECTS OF CULTURAL INTERESTS

Pyongyang Museum. This most important of the Museums of the Democratic People's Republic of Korea was pillaged by American troops occupying Pyongyang, on the 29th October and 3rd November 1950. Evidence was given by the Director of the Museum who saw the pillage of the Museum. (6)

A concrete cavern had been constructed in the grounds of the Museum, which stands on a hill surrounded by parkland. The treasures of the Museum were placed in this cavern which was sealed up so far as necessary ventilation permitted, and concealed by earth before the American occupation. American troops operating under orders of a Superior searched for and found this cavern, which was broken open and what seemed from their appearance to be the most valuable objects were taken away in American army trucks.

A safe in the Museum was blown open and statuary wantonly damaged. (6)

Professor Han Heung-Soa who was for many years before the present hostilities President of the Commissariat for Research and Conservation of Cultural objects in Korea, and who has since hostilities began been responsible for the investigation of destruction and loss of such objects. His evidence as to the destruction of such buildings by air bombardment is referred to in chapter 5 of this report.

He states that during the period of American occupation, they entered, in addition to the Pyongyang Museum referred to above, the Historical Museum of Kim Il-Sung University, the Historical Museum of Cheung-jin, the Historical Museum of Hamheung, the Special Museum of Me Myohyang, N. Pyengang Province and the Historical Museum of Haijoo, Hwanghae Province. 6709 objects of artistic or historical interest

AUTRES CRIMES DE GUERRE

A. DESTRUCTION PRÉMÉDITÉE DE BIENS PRIVÉS

Dans presque toutes les villes ou presque tous les villages qui ont été, à un moment ou à un autre, occupés par les troupes américaines et que les membres de la Commission ont visités, des cas de destruction préméditée de biens privés ont été soumis à l'examen de la Commission, et des rapports préparés par des commissions d'enquête nommées par les comités populaires locaux après l'évacuation des troupes américaines ont été remis à la Commission.

La Commission a procédé à des enquêtes sur des exemples typiques dans certaines villes et recueilli les dépositions de témoins oculaires.

Canton de Kaichen. L'école primaire et secondaire de Kaichen, édifice moderne entouré de terrains, a été utilisée à des fins militaires au cours de l'occupation de la ville par les troupes américaines. Le 30 novembre 1950, le jour où elles évacuèrent la ville, les troupes américaines répandirent de l'essence dans les bâtiments, y mirent le feu et les détruisirent. D'autres édifices publics du canton furent détruits de la même manière (1) (2).

Sookshen (province de Pyongan-Sud). Le 4 décembre 1950, le jour de la retraite des troupes américaines, l'école primaire populaire de Soon Tang, dans le village de Kwang San Il, qui avait été utilisée comme hôpital militaire par les troupes américaines, fut incendiée à l'essence et détruite par les troupes en retraite (3).

Les édifices suivants de ce canton ont été également détruits par l'incendie les 3 et 4 décembre 1950:

- Ecole secondaire de filles de Soonchown;
- Ecole primaire populaire de Soonchown;
- Ecole secondaire de filles d'Eunshan;
- Ecole secondaire de garçons d'Eunshan;
- Ecole secondaire de garçons de Soonchown;
- Deux écoles populaires à Milcheun;
- Eglise catholique du Père céleste à Soonchown (4) (5).

B. PILLAGE ET DESTRUCTION D'OBJETS DE VALEUR CULTURELLE

Musée de Pyongyang. Le plus important des musées de la République populaire démocratique de Corée a été pillé par les troupes américaines qui occupaient Pyongyang, le 29 octobre et le 3 novembre 1950. Le témoignage du directeur du musée qui assista au pillage du musée a été recueilli (6).

Une caverne en ciment avait été construite sur les terrains du musée, qui est situé sur une colline entourée d'un parc. Les trésors du musée furent placés dans cette caverne qui fut fermée autant que le permettait les exigences de l'aération et qui fut dissimulée sous des amoncellements de terre avant l'occupation américaine. Les troupes américaines, agissant sur ordre, entreprirent de rechercher cette caverne; elles la trouvèrent, l'ouvrirent et emmenèrent dans des camions de l'armée les objets qui leur semblèrent posséder la plus grande valeur.

On fit sauter la porte d'un coffre-fort du musée et des pièces de sculpture furent saccagées (6).

La Commission a recueilli le témoignage du professeur Han Heung Soa qui, depuis de nombreuses années avant les hostilités, était président du Commissariat pour l'étude et la conservation des objets culturels en Corée, et qui depuis le début des hostilités a été chargé des enquêtes relatives aux destructions et aux pertes de ces objets. Au chapitre 5 du présent rapport, il a été fait mention de son témoignage concernant la destruction des édifices culturels par les bombardements aériens.

Le professeur Han Heung Soa déclare que, pendant l'occupation américaine, les troupes américaines ont pénétré, non seulement dans le musée de Pyongyang, mais aussi dans les édifices suivants: musée historique de l'Université Kim Il Sung, musée historique de Cheung-jin, musée historique de Hamheung, musée spécial de Me Myohyang (province de Pyongan-Nord) et musée historique de Haijoo (province de Hwanghae). Il a été pillé

were pillaged or destroyed while materials and books were burned. Among other places of historic interest wantonly damaged or destroyed were an ancient grave of Kokooryo Period (circa 400 A.D.) with frescoes at Kang-Seu, S. Pien-gang Province, which was destroyed and used as a warehouse; an ancient grave decorated with brilliant frescoes in Ryong-Gang, S. Pyengang Province, utilised as a goal for the imprisonment of Korean civilians; an ancient grave of the Kokooryo period with frescoes in Anak, Hwanghai Province, which was damaged by hand grenades, and later bombed. (7)

C. DESTRUCTION AND CONFISCATION OF GRAINS

In a number of cases referred to above (in Chapter 4) the initial seizure of persons subsequently ill-treated or murdered was on their refusing to give up grain or livestock without production of proper authority to requisition, and without being offered a receipt or compensation. In addition, statistics prepared by Investigating Commissions of Goon People's Committees after evacuation of their respective areas by American troops were produced to the Commission which disclosed substantial seizures and wanton destruction of foodstuffs and livestock by the occupying forces, not needed to supply the occupying forces, and without regard to the requirements of the civilian population. (2) (5)

Typical cases investigated by the Commission are:—

Chang I Ri Soonchoun Goon. 15th December 1950. Shortly after evacuation of the area by American troops, grain stacked in sacks in an open field was destroyed by incendiary bombs dropped by low flying American planes in daylight. (8)

Nong Rim Ri, Anju Goon. 19th October 1950, family of peasants, together with 30 other villagers seized and imprisoned, for refusing to hand over grain and livestock to U.S. troops without requisitioning authority, and without receipt or compensation. (9)

Kaichen. 2nd of October 1950, 500 sacks of unhusked rice and corn taken by U.S. troops by truck from Warehouse of Taxes in Kind and used as a bridge. (10)

Sam Po Ri, Kaichen Goon. 5th November 1950, 500 mals of rice in the yards of 2 peasant farmers set on fire by U.S. troops with gasoline and destroyed. (10)

Book Song Ri, Anju Goon. 19th November 1950, Grain and livestock demanded by American troops without producing any authority to requisition, or rendering receipt or compensation. (11)

D. OFFENCES AGAINST P.O.W.'s

Kaichen. A soldier of the Korean People's Army in uniform, with military identification card was taken prisoner by American soldiers at the home of his father Cha Yu Suk, together with his mother (see above Chapter 4). He and his mother were shot by the Americans two days later, and the bodies recovered by the father. (12)

Dek Dong. No. Pyengang Province No. 5 P.O.W. Camp was bombed three times by U.S. planes:

- 2 p.m. 9th November 1950;
- 9:30 a.m. 14th November 1950;
- 1:30 p.m. 19th November 1950.

The Commission was informed by the Korean Authorities that after the first attack a protest was made to U.N.O. which gave particulars of the situation of this camp, but has not itself seen the relevant document.

ou détruit 6.709 objets d'intérêt artistique ou historique; de nombreux documents et livres ont été brûlés. Parmi les autres lieux et monuments endommagés ou détruits on peut citer: un tombeau ancien de la période Kokooryo (vers l'an 400) avec des fresques. à Kang-Seu (province de Pyongan-Sud), qui a été détruit et utilisé comme entrepôt; un tombeau ancien décoré de magnifiques fresques à Ryong-Gang (province de Pyongan-Sud), utilisé comme prison pour la détention de civils coréens; un tombeau ancien de la période Kokooryo avec des fresques, à Anak (province de Hwanghae), qui a été endommagé par des grenades et qui a été plus tard bombardé (7).

C. DESTRUCTION ET CONFISCATION DE GRAINS

Dans un grand nombre des cas précédemment cités (au chapitre 4), la cause initiale de l'arrestation des personnes qui furent par la suite maltraitées ou assassinées a été leur refus de livrer du grain ou du bétail à la suite de confiscations arbitraires, sans indemnisation et sans reçu. En plus de ces cas, il faut signaler que les statistiques préparées par les commissions d'enquête des comités populaires d'arrondissement, après l'évacuation de leurs circonscriptions respectives par les troupes américaines, et qui furent présentées à la Commission, ont révélé des saisies importantes et la destruction désordonnée de produits alimentaires et de bétail pris par les forces d'occupation, sans égard aux besoins de la population civile, alors que ces produits n'étaient pas utiles à l'approvisionnement des forces d'occupation (2) (5).

La Commission a enquêté sur les cas suivants à titre d'exemples typiques:

Village de Chang I (arrondissement de Soonchoun). 15 décembre 1950. Peu après l'évacuation de la région par les troupes américaines, des sacs de grains qui se trouvaient empilés en plein champ ont été détruits à la bombe incendiaire, en plein jour, par des avions américains volant à faible altitude (8).

Village de Nong Rim (arrondissement d'Anju). 19 octobre 1950. Une famille de paysans ainsi que 30 autres habitants du village ont été arrêtés et emprisonnés, pour avoir refusé de livrer aux troupes américaines leurs grains et leur bétail confisqués, sans ordre régulier et sans indemnité ni reçu (9).

Kaichen. 2 octobre 1950. Les troupes américaines s'emparent de 500 sacs de riz non décortiqué et d'épis de maïs dans l'entrepôt des taxes en nature, les transportent en camion et les utilisent pour établir un pont (10).

Village de Sam Po (arrondissement de Kaichen). 5 novembre 1950. Les troupes américaines mettent le feu à 500 mals de riz dans les cours de deux fermiers, les arrosent d'essence et les détruisent (10).

Village de Book Song (arrondissement d'Anju). 19 novembre 1950. Les troupes américaines confisquent arbitrairement, sans indemnisation et sans reçu, du grain et du bétail (11).

D. INFRACTIONS COMMISES À L'ENCONTRE DE PRISONNIERS DE GUERRE

Kaichen. Un soldat de l'armée populaire coréenne, en uniforme et porteur de sa carte militaire d'identité, a été fait prisonnier par des soldats américains dans la maison de son père Cha Yu Suk, en même temps que sa mère (voir ci-dessus chapitre 4). Ce soldat et sa mère ont été fusillés par les Américains deux jours plus tard; le père a retrouvé les corps des victimes (12).

Quartier de Bek. Dans la province de Pyongan-Nord, le camp de prisonniers de guerre No 5 a été bombardé trois fois par les avions américains:

- Le 9 novembre 1950, à 14 heures;
- Le 14 novembre 1950, à 9 h. 30;
- Le 19 novembre 1950, à 13 h. 30.

Les autorités coréennes ont informé la Commission qu'après la première attaque, une protestation avait été adressée à l'Organisation des Nations Unies, protestation qui contenait des renseignements détaillés sur la position du camp en question. La Commission n'a pas vu elle-même ce document.

The camp is now marked with a large sign visible from the air. On all these occasions the weather was clear, and the camp, standing at the tip of a small peninsula at the confluence of the Yalu River and a tributary cannot possibly be mistaken for any other objective. The P.O.W.s having taken shelter there were no casualties, but buildings were destroyed.

Chonsan, N. Pyengang Province No. 1 P.O.W. camp has been bombed twice by American planes, 10 p.m. 13th October 1951, bombed with anti-personnel bombs and high explosive. 2 British officers, 1 British and 5 U.S. P.O.W.s were injured, 3 U.S. casualties later dying from wounds. Among the camp staff, two men killed and 1 wounded. Fragments of bombs and tail fins bearing U.S. markings were found.

16th March 1952. Bombed again with damage to 3 British P.O.W. huts and injury to 1 British P.O.W.

The camp is situated in mountainous country in N. Korea. There is no railway, military camp, depot or installation of any possible military objective in the vicinity of the camp.

The evidence concerning these two raids was given to the Commission by a number of British P.O.W.s in the Camp. (13) (14)

Chapter 7

CONCLUSIONS

The Commission has given very careful consideration to the facts disclosed in this report, to which it has applied the principles of international law universally accepted by civilised states.

It is not the function of this Commission to pass a final judgment. It is not a tribunal that is competent to do so. Its duty is limited to an investigation of the facts, and to indicate the offences against international law which, in its opinion, these facts disclose. If there be a defence to the crimes this report discloses, that defence must be heard by an appropriate international tribunal before final judgment can be passed.

On this footing the Commission reaches the following conclusions:-

1. By the deliberate dispersion of flies and other insects artificially infected with bacteria against the Korean People's Army and among the civilian population of North Korea, with the intention of spreading death and disease, a most grave and horrible crime has been perpetrated by U.S. forces in Korea, contrary to the provisions of the Hague Convention concerning the laws and customs of war on land of 1907, and to the universally accepted law prohibiting bacteriological warfare which was re-stated in the Geneva Protocol of 1925.

2. By the use of poison gas bombs, and other chemical substances among the civilian population of North Korea, the U.S. forces are guilty of a planned and deliberate breach of the Hague Regulations of 1907. Article 23 (a) and (e), and of the Geneva Protocol of 1925.

3. By the murder en masse of civilians or of individuals without charge, without trial, including many women and children throughout the areas occupied by them the United States forces and Syngman Rhee soldiers under their command have acted in defiance of the express provisions of the Hague Regulations of 1907 (Art. 46) imposing a duty on the occupying power to protect the lives of inhabitants.

Ce camp porte maintenant une marque de grandes dimensions et que les avions peuvent voir. En ces diverses occasions, le temps était clair, et le camp qui se trouve situé à l'extrémité d'une petite presqu'île au confluent du Yalou et d'un de ses affluents ne pouvait absolument être pris pour aucun autre objectif. Les prisonniers de guerre s'étant rendus dans des abris, il n'y a pas eu de victime, mais les bâtiments ont été détruits.

Chonsan (province de Pyongan-Nord). Le camp de prisonniers de guerre No 1 a été bombardé deux fois par les avions américains. Le 13 octobre 1951, à 22 heures, des bombes et des explosifs ont été lancés sur le camp. Deux officiers britanniques, un prisonnier de guerre britannique et 5 prisonniers de guerre américains furent blessés; 3 des blessés américains succombèrent plus tard à leurs blessures. Parmi le personnel du camp, il y eut 2 tués et un blessé. On retrouva des fragments de bombes et des ailettes de torpilles qui portaient des inscriptions américaines.

16 mars 1952. Un nouveau bombardement eut lieu. Trois abris de prisonniers de guerre britanniques furent endommagés, et un prisonnier de guerre britannique fut blessé.

Le camp est situé dans la région montagneuse du nord de la Corée. Il n'existe, dans le voisinage de ce camp, ni voie ferrée, ni camp militaire, ni dépôt ou installation militaire, ni aucun autre objectif militaire d'aucune sorte.

En ce qui concerne ces deux raids, la Commission a recueilli le témoignage d'un grand nombre de prisonniers de guerre britanniques du camp (13) (14).

Chapter 7

CONCLUSIONS

La Commission a examiné très attentivement les faits cités dans le présent rapport et elle a fait application à ces faits des principes de droit international généralement admis par les Etats civilisés.

Il n'entre pas dans les fonctions de la Commission de se prononcer en dernier ressort; elle n'est pas un tribunal ayant compétence à cet effet. Sa tâche se limite à enquêter sur les faits et à désigner les infractions au droit international dont, à son avis, ces faits apportent la preuve. S'il est des arguments susceptibles d'être invoqués en défense des crimes que révèle le présent rapport, il convient que ces arguments soient entendus par un tribunal international compétent avant que puisse être rendu un verdict définitif.

Tenant dûment compte de son rôle et de ses fonctions ainsi définis, la Commission formule les conclusions suivantes:

1. En disséminant des mouches et autres insectes préalablement infectés de bactéries pour semer la mort et répandre des maladies dans l'armée populaire coréenne et parmi la population civile de la Corée du Nord, les forces armées des Etats-Unis ont commis un crime d'une extrême gravité qui constitue une violation grossière des clauses de la Convention de La Haye de 1907 sur les lois et coutumes de la guerre sur terre ainsi que de la règle universellement reconnue, confirmée par le Protocole de Genève de 1925, prohibant la guerre bactérienne.

2. En employant des bombes chimiques et d'autres moyens chimiques contre la population civile en Corée du Nord, les forces armées des Etats-Unis se sont rendues coupables de violation préméditée de la Convention de La Haye de 1907 (art. 23, a et e) et du Protocole de Genève de 1925.

3. En perpétrant des massacres de civils et des assassinats de particuliers sans accusation ni jugement — sans en excepter les femmes et les enfants — dans les régions occupées, les forces armées des Etats-Unis et les soldats de Syngman Rhee placés sous leur commandement ont violé les clauses très nettes de la Convention de La Haye de 1907 (art. 46), qui mettent à la charge des autorités d'occupation le devoir de protéger la vie des populations civiles.

4. By the wrongful seizure and imprisonment, ill-treatment and tortures of the civilian inhabitants in the areas occupied, the U.S. forces and Syngman Rhee soldiers under their command have again broken the express provisions of the Hague Regulations of 1907.

5. By the bombardment of undefended towns and villages far from the front and the indiscriminate destruction from the air of non-military objectives, the American forces have again acted in defiance of the accepted laws and customs of war, and in particular in breach of the Hague Regulations.

6. By the destruction of protected buildings, such as buildings dedicated to public worship, art, science, historic monuments and hospitals, in some cases in the indiscriminate bombardment of undefended towns and villages, and in others by deliberate attack on these protected buildings, when they were being used solely for the purpose for which they were intended, and where necessary, marked with appropriate signs. The American forces have again broken the Hague Regulations of 1907 and in particular Article 27.

7. By the deliberate destruction by fire and explosive of public buildings of a civil or non-military character when such destruction was not imperatively demanded by the exigencies of war, the American forces are in breach of the Hague Regulations and in particular of Articles 55 and 56.

8. By the confiscation without requisitioning authority, and without compensation or receipt, or by the deliberate destruction of foodstuffs and the private property of civilians, not necessary for the maintenance of the occupying forces, the American troops have again broken the Hague Regulations and in particular Articles 46 and 52.

9. By the murder of prisoners of war, American troops have been guilty of a breach of the Conventions of 1929 and 1949 concerning the treatment of Prisoners of War.

10. By the pillage of historic works of arts, and of private property, the American forces have been guilty of offences against Hague Regulations (Art. 47).

In the opinion of the Commission all the above constitute war crimes as defined by Article 6 of the Charter of the International Military Tribunal of Nuremberg.

Having regard to the extent and character of the crimes revealed, the Commission is of the opinion that the American forces in Korea have been guilty of crimes against humanity as defined by the Nuremberg Charter, as follows:

1. By the wholesale destruction or extermination of sections of the civilian inhabitants, and in particular of refugees without any attempt to bring any to trial for any offence, and by the terroristic methods adopted against whole sections of the Korean people, and since 28th January 1952 by the use on a large scale of the bacteriological weapons against civilians;

2. By the destruction or attempted destruction of the way of life of the people of North Korea, by the destruction of its schools, university, museums, its historic monuments and cultural objects, by the destruction of the organs of government and the murder of its officials.

Taking the view that the extensive murders are not the result of individual excesses, but indicate a pattern of behaviour by the U.S. forces throughout the areas occupied by them, and taking into account that the employment of bacteriological and chemical weapons over extensive areas of the country must constitute an attempt to destroy a whole people or part of a people, the Commission is of the opinion that the

4. Par les arrestations illégales et les emprisonnements, par les mauvais traitements et les tortures infligés à la population civile dans les régions occupées, les forces armées des Etats-Unis et les soldats de Syngman Rhee placés sous leur commandement se sont rendus coupables de nouvelles violations des clauses expresses de la Convention de La Haye de 1907.

5. En bombardant des villes et des villages non défendus situés loin du front et en détruisant des objectifs civils, les troupes américaines ont de nouveau agi au mépris des lois et coutumes de la guerre et, notamment, des clauses de la Convention de La Haye.

6. En détruisant des édifices protégés tels que les édifices des cultes, les monuments d'art, les institutions scientifiques, les monuments historiques et les hôpitaux, soit pendant des bombardements désordonnés de villes ouvertes et de villages, soit par attaques prééduitées contre ces édifices protégés, qui sont pourtant employés exclusivement aux fins auxquelles ils sont destinés et qui sont marqués de signes appropriés, les forces armées américaines ont à nouveau violé la Convention de La Haye de 1907 et en particulier son article 27.

7. En brûlant et dynamitant délibérément des édifices publics de caractère civil ou non militaire dans les cas où cette destruction n'est pas impérativement requise par les exigences de la guerre, les forces armées américaines violent les clauses de la Convention de La Haye, et en particulier ses articles 55 et 56.

8. En confisquant arbitrairement, sans indemnisation et sans reçu, en détruisant délibérément les réserves de ravitaillement et les biens privés des civils lorsque l'entretien des troupes d'occupation ne l'exige pas, les forces armées américaines ont de nouveau violé les clauses de la Convention de La Haye, notamment dans ses articles 46 et 52.

9. En assassinant des prisonniers de guerre, les troupes américaines se sont rendues coupables de violation des Conventions de 1929 et de 1949 sur le traitement des prisonniers de guerre.

10. En pillant des œuvres d'art historiques et des biens privés, les forces armées américaines se sont rendues coupables d'infractions aux clauses de la Convention de La Haye (article 47).

La Commission estime que les actes susmentionnés constituent des crimes de guerre, aux termes de la définition énoncée dans l'article 6 des statuts du Tribunal militaire international de Nuremberg.

Considérant l'ampleur et la nature des crimes révélés, la Commission a acquis la conviction que les forces armées américaines en Corée se sont rendues coupables de crimes contre l'humanité tels que les définissent les statuts de Nuremberg, à savoir:

1. Destruction totale et extermination d'une partie des populations civiles et particulièrement des réfugiés sans aucune tentative afin de les juger pour un crime quelconque; usage de méthodes terroristes à l'égard de groupes entiers de la population coréenne et, à partir du 27 janvier 1952, usage à grande échelle de l'arme bactérienne contre les civils;

2. Destruction ou tentative de destruction du mode de vie de la population de la Corée du Nord par la destruction de ses écoles, de ses universités, de ses musées, de ses monuments historiques et de ses institutions culturelles, ainsi que par la destruction des organismes de gouvernement et l'assassinat de ses fonctionnaires.

Estimant que les assassinats massifs ne sont pas dus à des excès individuels, mais indiquent le caractère général de la conduite des forces armées des Etats-Unis dans toutes les régions occupées, considérant également que l'usage des armes bactériennes et chimiques dans de vastes régions du pays constitue une tentative en vue d'exterminer le peuple en entier ou en partie, la Commission estime que les forces armées américaines

American forces are guilty of the crime of genocide as defined by the Genocide Convention of 1948.

In the light of these conclusions, the Commission must name those who should be brought to the bar of world justice to answer for these crimes. The Commission has no hesitation in saying that many of these crimes could not have been committed without the fullest knowledge of and planning by the leaders of the government of the U.S.A. and of the High Command of the U.S. Forces. It therefore indicts these people and all officers commanding in the field who are responsible for these crimes together with all individual soldiers who accepted and carried out orders contrary to international law.

With these conclusions we have completed the task that was imposed upon us by the International Association of Democratic Lawyers.

We feel bound to say that our experiences in Korea, in the conduct of our investigation have filled us with horror and dismay at the savagery revealed. We know that there are many, who, like some of ourselves before our journey, will find it difficult to accept the terrible facts established in this report. We therefore solemnly pledge our honour as lawyers and as ordinary men and women to the truth of the facts disclosed. We have come from different countries, we do not share a common religion, a common political outlook, or even a common tongue. We have endeavoured to perform our task conscientiously and with full regard to our responsibilities as lawyers.

This report, the result of our labours, is unanimous.

We believe that those who read it will share our horror and detestation of the crimes and criminals.

We ourselves are determined that the rule of law shall be upheld in the world, that no state, no individual, however mighty, shall escape the consequences of their crimes.

Justice will prevail, and to secure justice, the world must secure peace.

This report, we hope, will be a contribution to the struggle for world peace, and especially for Korea whose sufferings must never be forgotten, and whose peace must be rapidly secured.

We must conclude by expressing our conviction that the events in Korea cannot be treated as an isolated incident, but as a phase in the development of active war that may endanger and engulf the whole world. The use of such inhuman weapons as bacteriological warfare must be taken to indicate a new degree of savagery in the conduct of so-called civilised states which must threaten every man, woman and child. All who cherish a desire for a life of peace and security for themselves and their children, must understand the lesson. Peace is the property of the people and must be preserved by the active struggle of the people.

This report is written in English and signed by all the members of the Commission, in Peking on 31st March 1952.

(Signed) DR. BRANDWEINER

L. CAVALIERI

Jack GASTER

Marc JACQUIER

KO PO-NIEN (in Chinese)

M. L. MOERENS

Letelba RODRIGUES DE BRITTO

Z. WASILKOWSKA

sont coupables du crime de génocide, tel qu'il est défini dans la Convention sur le génocide de 1948.

Etant donné la teneur des conclusions ci-dessus énoncées, la Commission a le devoir de désigner ceux qui doivent comparaître à la barre de la justice internationale pour y répondre de ces crimes. La Commission déclare sans hésiter que nombre de ces crimes n'ont pas pu être commis à l'insu du Gouvernement des Etats Unis et du Commandement suprême des forces armées américaines, et sans avoir été tramés par eux. La Commission accuse donc ces hommes ainsi que tous les officiers exerçant un commandement en campagne qui sont responsables de ces crimes et ainsi que tous les soldats qui ont exécuté des ordres contraires au droit international.

En formulant les conclusions qui précèdent, nous avons achevé la tâche qui nous avait été confiée par l'Association internationale des juristes démocrates.

Nous avons le devoir de déclarer que la sauvagerie que révèle ce que nous avons vu au cours de notre enquête en Corée nous a consternés et remplis d'horreur. Nous savons que de nombreuses personnes, tout comme certains d'entre nous avant notre voyage, auront peine à croire aux faits atroces établis dans le présent rapport. C'est pourquoi nous attestons solennellement sur notre honneur de juristes et d'hommes l'authenticité des faits relatés. Nous sommes venus de pays différents; nous ne professons ni la même religion, ni les mêmes convictions politiques; nous ne parlons pas la même langue. Nous nous sommes efforcés de remplir scrupuleusement notre mission, avec la pleine conscience de notre responsabilité de juristes.

Le présent rapport est le résultat de nos travaux et représente notre opinion unanime.

Nous sommes convaincus que ceux qui le liront partageront notre horreur et notre dégoût envers les criminels.

Nous avons la conviction que les règles du droit seront observées dans le monde entier et qu'aucun Etat, aucun individu, si puissant qu'il soit, n'échappera aux conséquences de ses crimes.

Le règne de la justice s'établira; mais pour que triomphe la justice, il faut que la paix s'établisse dans le monde.

Nous espérons que notre rapport sera une contribution utile à la lutte menée en faveur de la paix universelle et surtout de la paix en Corée, dont les souffrances ne devront jamais être oubliées et où la paix doit être rétablie au plus vite.

Nous tenons, en conclusion, à exprimer notre conviction que les événements de Corée ne sauraient être considérés comme un incident isolé; ils constituent une manifestation du développement de la guerre active qui peut mettre en péril le monde entier. L'emploi d'une arme aussi inhumaine que l'arme bactérienne témoigne d'un nouveau degré de barbarie dans le comportement d'Etats qui se prétendent civilisés; un tel fait constitue une menace directe pour tous—hommes, femmes et enfants. Tous ceux qui désirent ardemment la paix et la sécurité pour eux-mêmes et pour leurs enfants doivent comprendre cette leçon. La paix est le patrimoine des hommes; il leur appartient de lutter activement pour la défendre.

Le présent rapport a été rédigé en langue anglaise et signé par tous les membres de la Commission à Pékin, le 31 mars 1952.

(Signé) DR. BRANDWEINER

L. CAVALIERI

Jack GASTER

Marc JACQUIER

KO PO-NIEN (en chinois)

M. L. MOERENS

Letelba RODRIGUES DE BRITTO

Z. WASILKOWSKA

APPENDIX

LIST OF DOCUMENTS AND OF PRINCIPAL WITNESSES REFERRED TO IN REPORT

Chapter 2

BACTERIOLOGICAL WARFARE

- | | |
|------------------------|-------------------|
| 1. Report | 8. Kim Il Sun |
| 2. Act No. 1 | 9. Ra Dong Sook |
| 3. Act No. 2 | 10. O Ching Keun |
| 4. Photos Nos. 8 and 9 | 11. Kim Yong Chan |
| 5. Kim Tu Wan | 12. Kim Jin Soon |
| 6. Ri Yang Rin | 13. Choi Du Sop |
| 7. An Kyo Tai | |

Chapter 3

CHEMICAL WARFARE

- | | |
|--|--|
| 1. Report of the Head of the Health Section of Nampo City People's Committees | 16. Case history of An Yung Ha |
| 2. Doctor Kim Chu Hwa | 17. Case history of Yang Choon-Ok |
| 3. Doctor Kim Chu Hwa | 18. Doctor Ri Kuk Bom |
| 4. Doctor Kim Chu Hwa | 19. Doctor Huang He Nam |
| 5. Doctor Kim Chu Hwa and 9 others | 20. Doctor Jo Yeb Boon |
| 6. Doctor Kim-Won-Son | 21. Doctor Kim Yuu Kuan |
| 7. Doctors Ryu Cha Jia and O Choong Hyen | 22. Doctor Li Kang Chel |
| 8. Choi Dong Kyu and 5 others | 23. Doctor Choi Suk Bok |
| 9. Choi-Chung-Mun and 2 others | 24. You Ok Nyo |
| 10. Map of bombed area of Poong-po si | 25. Kim Jung Ja |
| 11. Report of the mission sent by the Scientific Committee of the Ministry of Health | 26. Kang Kyeng Ok |
| 12. Photo of An Yung Ha | 27. You Kouk Lyol |
| 13. Photo of Yang Choon Ok | 28. Li Rong Choung |
| 14. Han Sang Ok, Doctor | 29. Han Myong Dong |
| 15. Doctor Jo Hi Dong | 30. Bak Kyong Soun |
| | 31. Li Ok Nyo |
| | 32. Information supplied by Ly Chang Tai, Director of the Kang Won Province doctors of the Won-San |
| | 33. Report made by many doctors of the Won-San Central Hospital |

Chapter 4

MASSACRES, MURDERS AND OTHER ATROCITIES

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1. Byen Yoon Kyoo | 27. O Bong Nyung |
| 2. Kim Man Suk | 28. Choi Sun Ok |
| 3. O Tai Sin | 29. Koo Sung Jin |
| 4. Heu Pil Soon | 30. Choi Ki Suk |
| 5. Kim Hyen Choon | 31. Kim Dol Suk |
| 6. Choi Kye Hyen | 32. Woo Mal Che |
| 7. Kim Sun Soo | 33. Pak Yong Nyo |
| 8. Pak Chung Hi | 34. Li Kah Bye |
| 9. Choi Soon Sil | 35. Kim Sang Hyest |
| 10. O Choong Dong | 36. Choi Soon Sil |
| 11. Moon | 37. Kim Hyen Choon |
| 12. Choi In Wha | 38. Yoo Joon Soo |
| 13. O Yeb Poon | 39. Ah Deuk Sil |
| 14. Kim Yang Sun | 40. Choi Ki Ok |
| 15. Yoo Joon Soo | 41. Kim Young Sook |
| 16. Choi Myeng | 42. Ge Kil Ryeu |
| 17. Ri Sung Bong | 43. Cha Yoo Suk |
| 18. Chung Chi Eun | 44. Kang Jin Hyen |
| 19. Kim Sung Choon | 45. Ri Sun Sil |
| 20. Chun Deuk Woo | 46. Choi Yeum Jeung |
| 21. Seu Ki Ho | 47. Kim Ke Wol |
| 22. Han Bo Boo | 48. Pai Jin Kyem |
| 23. Kim Tai Soon | 49. Cha Deuk Keun |
| 24. Choi Yoon Yeng | 50. Ri Yoon Sook |
| 25. Kim Ke Wol | 51. Pak Myeng Deuk |
| 26. Kim Yong Sun | 52. Mrs. Rec |

ANNEXE

LISTE DES DOCUMENTS ET DES PRINCIPAUX TÉMOINS MENTIONNÉS DANS LE RAPPORT

Chapitre 2

GUERRE BACTÉRIENNE

- | | |
|-----------------------------|-------------------|
| 1. Rapport | 8. Kim Il Sun |
| 2. Loi No 1 | 9. Ra Dong Sook |
| 3. Loi No 2 | 10. O Ching Keun |
| 4. Photographies Nos 8 et 9 | 11. Kim Yong Chan |
| 5. Kim Tu Wan | 12. Kim Jin Soon |
| 6. Ri Yang Rin | 13. Choi Du Sop |
| 7. Au Kyo Tai | |

Chapitre 3

GUERRE CHIMIQUE

- | | |
|---|---|
| 1. Rapport du chef de la section de la santé du comité populaire de la ville de Nampo | 14. Han Sang Ok, médecin |
| 2. Docteur Kim Chu Hwa | 15. Docteur Jo Hi Dong |
| 3. Docteur Kim Chu Hwa | 16. Relation du cas d'An Yung Ha |
| 4. Docteur Kim Chu Hwa | 17. Relation du cas de Yang Choon-Ok |
| 5. Docteur Kim Chu Hwa et 9 autres médecins | 18. Docteur Ri Kuk Bom |
| 6. Docteur Kim-Won-Son | 19. Docteur Huang He Nam |
| 7. Docteurs Ryu Cha Jin et O Choong Hyen | 20. Docteur Jo Yeb Boon |
| 8. Choi Dong Kyu et 5 autres témoins | 21. Docteur Kim Yuu Kuan |
| 9. Choi-Chung-Mun et 2 autres témoins | 22. Docteur Li Kang Chel |
| 10. Carte de la région bombardée de Poong-po si | 23. Docteur Choi Suk Bok |
| 11. Rapport de la mission envoyée par le Comité scientifique du Ministère de la santé | 24. You Ok Nyo |
| 12. Photographie d'An Yung Ha | 25. Kim Jung Ja |
| 13. Photographie de Yang Choon Ok | 26. Kang Kyeng Ok |
| | 27. You Kouk Lyol |
| | 28. Li Rong Choung |
| | 29. Han Myong Dong |
| | 30. Bak Kyong Soun |
| | 31. Li Ok Nyo |
| | 32. Renseignements fournis par Ly Chang Tai, Directeur de la province de Kang Won |
| | 33. Rapport présenté par de nombreux médecins de l'hôpital central de Won-San |

Chapitre 4

EXTERMINATIONS EN MASSE, MEURTRES ET AUTRES ATROCITÉS

- | | |
|--------------------|---------------------|
| 1. Byen Yoon Kyoo | 27. O Dong Nyung |
| 2. Kim Man Suk | 28. Choi Sun Ok |
| 3. O Tai Sin | 29. Koo Sung Jin |
| 4. Heu Pil Soon | 30. Choi Ki Suk |
| 5. Kim Hyen Choon | 31. Kim Dol Suk |
| 6. Choi Kye Hyen | 32. Woo Mal Che |
| 7. Kim Sun Soo | 33. Pak Yong Nyo |
| 8. Pak Chung Hi | 34. Li Kah Bye |
| 9. Choi Soon Sil | 35. Kim Sang Hyen |
| 10. O Choong Dong | 36. Choi Soon Sil |
| 11. Moon | 37. Kim Hyen Choon |
| 12. Choi In Wha | 38. Yoo Joon Soo |
| 13. O Yeb Poon | 39. Ah Deuk Sil |
| 14. Kim Yang Sun | 40. Choi Ki Ok |
| 15. Yoo Joon Soo | 41. Kim Young Sook |
| 16. Choi Myeng | 42. Ge Kil Ryeu |
| 17. Ri Sung Bong | 43. Cha Yoo Suk |
| 18. Chung Chi Eun | 44. Kang Jin Hyen |
| 19. Kim Sung Choon | 45. Ri Sun Sil |
| 20. Chun Deuk Woo | 46. Choi Yeum Jeung |
| 21. Seu Ki Ho | 47. Kim Ke Wol |
| 22. Han Bo Boo | 48. Pai Jin Kyem |
| 23. Kim Tai Soon | 49. Cha Deuk Keun |
| 24. Choi Yoon Yeng | 50. Ri Yoon Sook |
| 25. Kim Ke Wol | 51. Pak Myeng Deuk |
| 26. Kim Yong Sun | 52. Mme Rec |

AIR ATTACKS ON CIVILIANS

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Instruction 5 of the Military Council of the Democratic People's Republic of Korea, 18th August 1950 | 14. Kim Kwan Bong |
| 2. Statement of Vice Chief of Staff of the Korean People's Army | 15. Ri Dong Seb |
| 3. Choi Seng Hwan | 16. Kim Hyen Young |
| 4. Choi Tai Jin | 17. Choi Dong Kyu |
| 5. Ri Sam Hwa | 18. Kim Chu Hwa |
| 6. Byen Rin Se | 19. Ok Yeng Ja |
| 7. Ri Hak | 20. Yank Tai Il |
| 8. Kim Ok Kyun | 21. Rim Boong Jin |
| 9. Ri Woon Ryong | 22. Ri Bong Pal |
| 10. Jo Do Won | 23. Eak Doo Hieng |
| 11. Kim So Jo | 24. Bien Un Gu |
| 12. Kim Ok Soon | 25. Mun Jung Seung |
| 13. Chung Sin Kyun | 26. Hong Chun Cha |
| | 27. Li Chang Chun |
| | 28. Lim Byng Lhik |
| | 29. Report of M. Hang Heung soo |
| | 30. Choi Serg Hwan |

Chapter 6

OTHER WAR CRIMES

- | | |
|--|--|
| 1. Ri Sung Sub | 8. Kim So Jo |
| 2. Statistical Summary of Damage Kaichen | 9. Ri Yoon Sook |
| 3. Chun Woon Hak | 10. Kim Eung Ryel |
| 4. Teun Tai Seung | 11. Choi Yoon Yeng |
| 5. Statistical Summary of Damage at Sookchen | 12. Cha Yoo Suk |
| 6. Hwang Wook | 13. Statement of British P.O.W.s (photostat) |
| 7. Professor Han Heng Soo | 14. Statement of British P.O.W.s (photostat) |

III

Report on the use of bacterial weapons in Chinese territory by the armed forces of the United States

Commission of the
International Association of
Democratic Lawyers

[Original text: French]
[2 April 1952]

I. INTRODUCTION

A commission consisting of lawyers from eight countries was instructed by the International Association of Democratic Lawyers to carry out an investigation of the violations of international law committed in Korea by the American armed forces.

The members of the Commission were:

- Heinrich Brandweiner, Professor of International Public Law at the University of Graz, Austria, President;
- Luigi Cavaliere, Advocate at the Supreme Court of Rome, Italy, Vice-President;
- Jack Gaster, Solicitor, London, Great Britain;
- Marc Jacquier, Advocate at the Court of Appeal, Paris, France;
- Ko Ponien, Director of the Research Department of People's Institute of Foreign Affairs, Peking, China;
- Marie-Louise Moerens, Advocate, Brussels, Belgium;
- Letelba Rodrigues de Britto, Advocate, Rio de Janeiro, Brazil;
- Zofia Wasilkowska, Judge of the Supreme Court, Warsaw, Poland.

While the members of the Commission were in Korea, where they investigated *inter alia* the use of bacterial weapons by American aircraft against the civil population, the Minister

ATTAQUES AÉRIENNES CONTRE LA POPULATION CIVILE

- | | |
|---|---------------------------------|
| 1. Instruction No 5 du Conseil militaire de la République populaire démocratique de Corée, 18 août 1950 | 14. Kim Kwan Bong |
| 2. Déclaration du chef d'état-major adjoint de l'armée populaire coréenne | 15. Ri Dong Seb |
| 3. Choi Seng Hwan | 16. Kim Hyen Young |
| 4. Choi Tai Jin | 17. Choi Dong Kyu |
| 5. Ri Sam Hwa | 18. Kim Chu Hwa |
| 6. Byen Rin Se | 19. Ok Yeng Ja |
| 7. Ri Hak | 20. Yang Tai Il |
| 8. Kim Ok Kyun | 21. Rim Boong Jin |
| 9. Ri Woon Ryong | 22. Ri Bong Pal |
| 10. Jo Do Won | 23. Eak Doo Hieng |
| 11. Kim So Jo | 24. Bien Un Gu |
| 12. Kim Ok Soon | 25. Mun Jung Seung |
| 13. Chung Sin Kyun | 26. Hong Chun Cha |
| | 27. Li Chang Chun |
| | 28. Lim Byng Lhik |
| | 29. Rapport de M. Han Heung Soo |
| | 30. Choi Serg Hwan |

Chapitre 6

AUTRES CRIMES DE GUERRE

- | | |
|--|--|
| 1. Ri Sung Sub | 8. Kim So Jo |
| 2. Résumé statistique des dommages concernant Kaichen | 9. Ri Yoon Sook |
| 3. Chun Woon Hak | 10. Kim Eung Ryel |
| 4. Teun Tai Seung | 11. Choi Yoon Yeng |
| 5. Résumé statistique des dommages concernant Sookchen | 12. Cha Yoo Suk |
| 6. Hwang Wook | 13. Déclaration émanant de prisonniers de guerre britanniques (photocopie) |
| 7. Professeur Han Heng Soo | 14. Déclaration émanant de prisonniers de guerre britanniques (photocopie) |

III

Rapport sur l'emploi d'armes bactériologiques sur le territoire chinois par les forces armées des Etats-Unis

Commission de l'Association internationale
des juristes démocrates

[Texte original en français]
[2 avril 1952]

I. AVANT-PROPOS

Une commission composée de juristes de huit pays a été chargée par l'Association internationale des juristes démocrates de procéder à une enquête sur les violations du droit international commises en Corée par les forces armées américaines.

La composition de cette commission était la suivante:

- Heinrich Brandweiner, professeur de droit international public à l'Université de Gratz (Autriche), Président;
- Luigi Cavaliere, avocat à la Cour de cassation de Rome (Italie), Vice-Président;
- Jack Gaster, solicitor à Londres (Grande-Bretagne);
- Marc Jacquier, avocat à la Cour d'appel de Paris (France);
- Ko Po-nien, directeur du Département d'études à l'Institut populaires des affaires étrangères à Pékin (Chine);
- Marie-Louise Moerens, avocat au barreau de Bruxelles (Belgique);
- Letelba Rodrigues de Britto, avocat au barreau de Rio-de-Janeiro (Brésil);
- Zofia Wasilkowska, juge à la Cour suprême de Varsovie (Pologne).

Pendant que les membres de cette commission se trouvaient en Corée où ils ont enquêté notamment sur l'emploi par l'aviation américaine d'armes bactériologiques contre la population

for Foreign Affairs of the Chinese Government publicly accused the United States of using bacterial weapons in the north-eastern provinces of China also.

The Commission was requested by the International Association of Democratic Lawyers to include in its investigation the facts denounced by the Government of the People's Republic of China.

The members of the Commission accordingly visited the north-eastern provinces.

The cases of the spreading of bacteria reported to the authorities were too numerous for it to be possible for all of them to be examined by the Commission which had to limit its investigation to ten cases reported in various localities in the southern part of North-East China.

The facts were outlined to the Commission by Mr. Pei Hsi-ching, Deputy Chief of the Department of Public Health of the People's Government of the North-East, and the Commission collected the statements of a number of witnesses on this subject.

It also heard several experts in bacteriology, entomology, pathology, neurology and general medicine who informed it of the results of their studies, analyses and experiments:

Mr. Sicien H. Chen, graduate of Fudan University, Shanghai (1928), doctor of the University of Paris (1934), director of the entomological laboratory in the Academia Sinica, Peking, and deputy director of the Museum of the *L'Aurore* University, Shanghai;

Mr. Chin Yao-ting, graduate of the Cheefoo University (1914), professor at the Medical College of China, Mukden, and head of the biological department of the Faculty of Medicine;

Mr. Hsin Chun, doctor of medicine of the Imperial University of Nagoya (Japan), member of the Institute for Epidemic Control of the North-East;

Mr. Ching Kwan-hua, graduate of the South Manchuria Medical College, Mukden (1924), professor and director of the bacteriological department of the Medical College of China, Mukden;

Mr. Luh Paoling, professor of entomology at the Agricultural University, Peking;

Mr. Chue Chi-ming, graduate of Shanghai Medical College (1939), doctor of philosophy of the University of Cambridge, Great Britain, chief expert at the National Institute of Sera and Vaccines, Peking;

Mr. Li Pei-lin, professor of pathology at the Medical College of China, Mukden, doctor of philosophy of the University of London, member of the Pathological Society of Great Britain and Ireland;

Mr. Wu Chih-chung, professor of medicine at the Medical College of China, Mukden, correspondent of the Royal Faculty of Physicians and Surgeons of Glasgow, Great Britain;

Mr. Chang Hsueh-teh, doctor of medicine of Peking Union Medical College, M.S. of Illinois University (United States), professor of medicine at Peking Union Medical College;

Mr. Hsu Ying-kuei, doctor of medicine, formerly in charge of research at the Munich Institute of Psychiatry (1938), professor of Neurology and Psychiatry at Peking Union Medical College.

Finally, General Kao Peng, Deputy Commander of Aerial Defence of the North-East, provided the Commission with information on the dates and places of flights reported by his intelligence services and confirmed that, when those flights took place, no Chinese aircraft was in the air over the same areas and that the aircraft reported had been identified as American military aircraft.

The Commission also received a copy of the *Journal of Immunology* of May 1947, containing a long report by three

civile, le Ministre des affaires étrangères du Gouvernement chinois a publiquement accusé les Etats-Unis d'utiliser également des armes bactériologiques dans les provinces du nord-est de la Chine.

La Commission a été invitée par l'Association internationale des juristes démocrates à étendre son enquête aux faits dénoncés par le Gouvernement de la République populaire de Chine.

Les membres de la Commission se sont rendus à cette fin dans les provinces du Nord-Est.

Les cas de diffusion de bactéries signalés aux autorités étaient trop nombreux pour qu'ils puissent tous être examinés par la Commission, qui a dû limiter ses investigations à dix d'entre eux relevés dans diverses localités situées au sud de la Chine du Nord-Est.

Les faits lui ont été exposés par M. Pei Hsi-ching, chef adjoint du Département de la santé publique du Gouvernement populaire du Nord-Est, et la Commission a recueilli à ce sujet les dépositions d'un certain nombre de témoins.

Elle a entendu d'autre part plusieurs experts en bactériologie, en entomologie, en pathologie, en neurologie et en clinique générale qui lui ont communiqué les résultats de leurs examens, analyses et travaux expérimentaux:

M. Sicien H. Chen, diplômé de l'Université Fudan à Chungkai (1928), docteur de l'Université de Paris (1934), directeur du laboratoire d'entomologie à l'Academia Sinica de Pékin et directeur adjoint du Musée de l'Université Aurore de Changkai;

M. Chin Yao-ting, diplômé de l'Université Cheefoo (1914), professeur au Collège médical de Chine à Moukden et chef du département de biologie de la Faculté de médecine;

M. Hsin Chun, docteur en médecine de l'Université impériale de Nagoya (Japon), membre de l'Institut de prévention anti-épidémique du Nord-Est;

M. Ching Kwan-hua, diplômé du South Manchuria Medical College à Moukden (1924), professeur et directeur du département de bactériologie au Collège médical de Chine à Moukden;

M. Luh Paoling, professeur d'entomologie à l'Université agricole de Pékin;

M. Chu Chi-ming, diplômé du Shanghai Medical College (1939), docteur en philosophie de l'Université de Cambridge (Grande-Bretagne), expert en chef à l'Institut national des sérums et vaccins à Pékin;

M. Li Pei-lin, professeur de pathologie au Collège médical de Chine à Moukden, docteur en philosophie de l'Université de Londres, membre de la Société de pathologie de Grande-Bretagne et d'Irlande;

M. Wu Chih-chung, professeur de médecine au Collège médical de Chine à Moukden, correspondant de la Faculté royale de médecins et chirurgiens de Glasgow (Grande-Bretagne);

M. Chang Hsueh-teh, docteur en médecine du Peking Union Medical College, M.S. de l'Illinois University (Etats-Unis), professeur de médecine au Peking Union Medical College;

M. Hsu Ying-kuei, docteur en médecine, ancien chargé de recherches à l'Institut de psychiatrie de Munich (1938), professeur de neurologie et de psychiatrie au Peking Union Medical College.

Enfin, le général Kao Peng, Commandant adjoint de la défense aérienne du Nord-Est, a fourni à la Commission des indications sur les dates et lieux de survols signalés par ses services de renseignements, et a certifié qu'au moment de ces survols aucun appareil chinois ne se trouvait au-dessus des mêmes localités, et que les avions signalés avaient été identifiés comme des appareils militaires américains.

D'autre part, la Commission a reçu communication d'un exemplaire du *Journal of Immunology* de mai 1947, contenant un

American bacteriologists of Columbia University. The report confirms that, as early as 1947, very detailed studies of the use of bacteria as weapons of war were being made in the United States.

The information thus assembled is contained in the present report.

II. STATEMENT OF THE FACTS

(I) On 3 March 1952, in the late afternoon, a peasant of the village of Kiu-Tsai, situated about twenty kilometres from Fushun, discovered in front of his house insects which were jumping and crawling on the snow. He reported the matter to the local authorities; the collection and destruction of the insects was organized during the next few days. The insects were scattered over an area more than one kilometre long (two Chinese li) and approximately 500 metres wide (one li). The inhabitants of the village had never seen such insects before, even during the hot season. At the beginning of March it was still very cold in this area and the snow and ice had not yet melted.

Three witnesses, including the peasant Liu Kuan-I who was the first to see the insects, told the Commission of the circumstances of the discovery and the way in which the specimens were handed over to the authorities.

Professor Chin Yao-ting, who undertook an entomological examination of the insects, stressed that insects of this species (*Collembola*) had been spread in large numbers in Korea and in the North-East of China.

Mr. Chu Chi-ning informed the Commission of the results of bacteriological experiments conducted by three experts on a guinea-pig. The guinea-pig died eight days later and it was demonstrated that large numbers of *Rickettsiae* were to be found in its spleen and that the insects were carriers of a variety of *Rickettsiae*.

American aircraft flew over the Fushun area on 29 February. Two witnesses also stated that an air raid alarm had been given that day at Fushun.

(II) On 4 March 1952, in the village of Lao-Kuan, in the Pen-Hsi district, large numbers of insects were found on the bank of a river. They were scattered over an area more than one kilometre long (2.5 li) and a little less than one kilometre wide (1.5 li). There were several species of insects, including spiders and mosquitoes.

Professor Ching Kwan-hua informed the Commission that experiments on mice and guinea-pigs had revealed bacilli similar to those of the *Pasteurella* group; plague is caused by bacilli of this family.

On 29 February 1952 American aircraft had been observed by the military observation services south of Pen-Hsi and north and south of Fushun.

(III) On 5 March 1952 a member of the Chin-Chow epidemic control team, named Jen Tsan-i, who made a statement to the Commission, saw several groups of mosquitoes flying in the village of Fan-Chia.

On 6 and 7 March, large numbers of mosquitoes, flies and spiders were discovered, in particular on the ice of a partially frozen river.

According to the statements made to the Commission by Professor Ching Kwan-hua, some of these insects, identified as *Chironomus* and *Helomyzides* flies, were carriers of typhoid and paratyphoid bacilli.

The Chin-Chow area had been flown over on 4 March, at 6 a.m., by an American aircraft.

(IV) On 7 March 1952 an American aircraft flew over the Fushun area.

The same day, a railway worker discovered a large number of flies flying above and below the Wu-Li-Tai bridge 10 kilo-

long rapport de trois bactériologistes américains de Columbia University. Le rapport confirme que, dès cette époque, des études très approfondies étaient entreprises aux Etats-Unis sur l'utilisation des bactéries comme armes de guerre.

Les informations ainsi recueillies sont consignées dans le présent rapport.

II. EXPOSÉ DES FAITS

I) Le 3 mars 1952, à la fin de l'après-midi, un paysan du village de Kiu-Tsai, situé à une vingtaine de kilomètres de Fushun, a découvert devant sa maison des insectes qui sautaient et marchaient sur la neige. Il en a avisé les autorités locales; le ramassage et la destruction des insectes ont été organisés dans les jours qui ont suivi. Les insectes étaient répandus sur un espace de plus d'un kilomètre de long (2 lis chinois) et une largeur d'environ 500 mètres (1 li). Les habitants du village n'avaient jamais vu auparavant d'insectes de cette sorte, même pendant la saison chaude; or, au début de mars, il faisait encore très froid dans cette région, et la neige et la glace n'étaient pas encore fondues.

Trois témoins, parmi lesquels le paysan Liu Kuan-i, qui a vu le premier les insectes, ont indiqué à la Commission les circonstances de cette découverte et les conditions dans lesquelles des spécimens ont été remis aux autorités.

Le professeur Chin Yao-ting qui a procédé à l'examen entomologique de ces insectes a souligné que des insectes de cette espèce (*collembola*) avaient été répandus en grand nombre en Corée et dans le nord-est de la Chine.

M. Chu Chi-ming a communiqué à la Commission le résultat d'expérimentations bactériologiques faites par trois experts sur un cobaye; le cobaye est mort huit jours après et il a été démontré que de nombreux *rickettsiae* ont été trouvés dans la rate et que les insectes étaient porteurs d'une variété de *rickettsiae*.

La région de Fushun a été survolée le 29 février par des avions américains. Deux témoins ont d'ailleurs précisé que l'alerte avait été donnée ce jour-là à Fushun.

II) Le 4 mars 1952, au village de Lao-Kuan, dans la région de Pen-Hsi, de nombreux insectes ont été découverts au bord d'une rivière. Ils étaient dispersés sur un espace de plus d'un kilomètre de long (2 lis ½) et une largeur un peu inférieure (1 li ½). Il y avait plusieurs espèces d'insectes, notamment des araignées et des moustiques.

Le professeur Ching Kwan-hua a indiqué à la Commission que des expérimentations faites sur des souris et des cobayes avaient permis de découvrir des bacilles semblables à ceux du groupe *pasteurella*; la peste est causée par des bacilles de cette famille.

Le 29 février 1952, des avions américains avaient été observés par les services d'observation militaire au sud de Pen-Hsi, au nord de Fushun et au sud de cette ville.

III) Le 5 mars 1952, un agent de l'équipe de prévention antipidémique de Chin-Chow, nommé Jen Tsan-i, qui a déposé devant la Commission, a vu plusieurs groupes de moustiques qui volaient dans le village de Fan-Chia.

Les 6 et 7 mars, des moustiques, des mouches et des araignées furent découverts en grand nombre, en particulier sur la glace d'une rivière partiellement gelée.

Selon les déclarations faites à la Commission par le professeur Ching Kwan-hua, certains de ces insectes identifiés comme *chironomus* et comme mouches *helomyzides* étaient porteurs de bacilles de typhoïde et paratyphoïde.

La région de Chin-Chow avait été survolée le 4 mars, à 6 heures du matin, par un avion américain.

IV) Le 7 mars 1952, un avion américain a survolé la région de Fushun.

Le même jour, un employé de chemin de fer découvrait à 10 kilomètres de la gare de Ko-Chia-Sze un grand nombre de

metres from Ko-Chia-Sze station. A few days later, on 11 March, he returned to the same place with other railway workers to maintain the permanent way. There were still flies there; some were captured and sent to Mukden. It was very cold at the time (minimum temperature -10°).

The Commission heard Mr. Sicien H. Chen, who studied these insects and identified them as *Hylemyia flies*, *Diptera* of the *Anthomyiidae* family. He gave the following details about them: the flies may appear in large numbers in this area in the month of May, but normally they cannot survive in snow; they are very hairy and suitable for carrying and spreading bacteria.

(V) On and after 9 March 1952 several fatal cases of encephalitis were reported at Anshan and other towns.

On 2 March at 2 a.m., two American aircraft had flown over the Anshan area and mosquitoes had been reported in the town during the following days.

Professor Ching Kwan-hua informed the Commission that mice inoculated with those mosquitoes in pulverized form had died, presenting the same symptoms as the encephalitis victims and that a neurotropic virus had been discovered.

The Commission also heard Doctor Young Hua-hsin of Anshan, who, after confirming the presence of mosquitoes in the town, which was unusual at that season of the year, laid before the Commission a copy of two reports drawn up by him on 17 and 18 March stating that symptoms similar to those of encephalitis had been observed in two patients before their death.

Several medical experts presented the Commission with the reports, drawn up following a *post mortem* examination of the two patients, which conclude that there was an acute attack of encephalitis.

Professor Li Pei-lin stressed the similarity between the cerebral lesions of the deceased patients on whom the autopsy was performed and those of the mice inoculated experimentally.

(VI) On two occasions, at 8 a.m. and 11 a.m. on 11 March 1952 four American aircraft, which were following the River Yalu, flew over the Antung area.

At 11 a.m. that day, the inhabitants of the village of Pai-Tsin-Tze (Chang-Sen district) heard the noise of engines and saw three aircraft coming from the north-west and flying south-east. They saw an object falling from one aircraft. The object was not recovered, but a large quantity of fowl feathers, some yellow and the majority white, were found in the fields.

Doctor Hsin Chun informed the Commission that experiments on mice had shown the presence of anthrax bacilli in the feathers.

(VII) In the morning of 12 March 1952, a group of eight American aircraft flew over the Antung and Kwan-Tien area.

A Kwan-Tien grocer, Mr. Han Young-ping, told the Commission that he was at the door of his shop in the Nam-Men-Li quarter about noon when aircraft passed overhead. The aircraft were flying very high, from west to east, and the weather was very clear; the witness heard the noise of the engines and saw the trails of white vapour left by the aircraft. He then saw a white object falling, apparently cylindrical in form, which seemed to him to drop in the eastern part of the town.

On 21 March, Li Sze-chien, a pupil at the Kwan-Tien secondary school, who was taking part in the search for insects organized by the authorities, found a hole about four inches deep in a maize field about one kilometre to the east of the outside wall of the town. Near the hole there were several small scraps of debris, greyish-white on the inside and silver-

mouches qui volaient au-dessus et au-dessous du pont de Wu-Li-Tai. Quelques jours plus tard, le 11 mars, il est retourné au même endroit avec d'autres cheminots pour l'entretien de la voie; il y avait encore des mouches; quelques-unes ont été capturées et envoyées à Moukden. Il faisait très froid à cette époque (température minimum -10°).

La Commission a entendu M. Sicien H. Chen qui a étudié ces insectes et les a identifiés comme des mouches *hylemyia*, diptères de la famille des *anthomyiidae*. Il a donné à leur sujet les précisions suivantes: les mouches peuvent se trouver en grand nombre au mois de mai dans cette région, mais elles ne peuvent pas vivre normalement sur la neige; elles sont très velues et aptes à porter et à répandre des bactéries.

(V) A partir du 9 mars 1952, à Anshan et dans d'autres villes, plusieurs cas mortels d'encéphalite ont été signalés.

La région d'Anshan avait été survolée par deux avions américains le 2 mars, à 2 heures du matin, et, dans les jours qui ont suivi, la présence de moustiques avait été constatée dans la ville.

Le professeur Ching Kwan-hua a indiqué à la Commission que des souris inoculées avec ces moustiques broyés étaient mortes en présentant les mêmes signes cliniques que les malades atteints d'encéphalite, et qu'un virus neurotropic avait été découvert.

La Commission a également entendu le docteur Young Hua-hsin, médecin à Anshan, qui, après avoir confirmé la présence anormale en cette saison de moustiques dans cette ville, a versé à son dossier la copie de deux rapports établis par lui les 17 et 18 mars, précisant les symptômes semblables à ceux de l'encéphalite, observés sur deux malades avant leur décès.

Plusieurs médecins experts ont communiqué à la Commission les rapports établis à la suite de l'autopsie de ces deux malades, et qui concluent à une attaque aiguë d'encéphalite.

Le professeur Li Pei-lin a souligné la similitude des lésions constatées dans le cerveau des victimes autopsiées et celui des souris inoculées expérimentalement.

(VI) Le 11 mars 1952, à deux reprises, à 8 heures et 11 heures du matin, la région d'Antung a été survolée chaque fois par quatre avions américains qui suivaient le fleuve Yalou.

Ce jour, à 11 heures du matin, les habitants du village de Pai-Tsin-Tze (district de Chang-Sen) ont entendu un bruit de moteurs et aperçu trois avions venant du nord-ouest et se dirigeant vers le sud-est. Ils ont vu tomber un objet lancé par un avion. Cet objet n'a pas été retrouvé, mais une grande quantité de plumes de volailles, la plupart blanches, quelques-unes jaunes, a été découverte dans les champs.

Le docteur Hsin Chun a indiqué à la Commission que des expériences sur des souris avaient révélé la présence dans ces plumes de bacilles anthrax (bactérie du charbon).

(VII) Dans la matinée du 12 mars 1952, un groupe de huit avions américains a survolé la région d'Antung et Kwan-Tien.

Un épicière de Kwan-Tien, M. Han Young-ping, a indiqué à la Commission qu'il se trouvait vers midi sur le pas de la porte de son magasin situé dans le quartier Nam-Men-Li, lorsque des avions sont passés. Les avions, volant très haut, venaient de l'ouest et se dirigeaient vers l'est; le temps était très clair; le témoin a entendu le bruit des moteurs et a vu les faisceaux de fumée blanche tracés par les avions. M. Han Young-ping a vu alors descendre un objet blanc, qui paraissait avoir la forme d'un tuyau, et qui lui sembla tomber dans la partie est de la ville.

Le 21 mars, un élève de l'école secondaire de Kwan-Tien, nommé Li Sze-chien, alors qu'il participait à la recherche des insectes ordonnée par les autorités, a découvert dans un champ de maïs à environ 1 kilomètre à l'est de la muraille extérieure de la ville un tron d'une profondeur d'environ 4 pouces. Près de ce trou, il y avait de nombreux petits débris de couleur gris-

grey on the outside, and three metres away an iron rod with a metal cap at one end. The witness, who gave evidence before the Commission, found a quantity of hens' feathers near the hole, some short, yellow and white, and others longer and black. These feathers seemed to have come from several hens, in view of their quantity and the different colours. No fowls' bones were found in the area.

The boy Li Sze chien also saw live insects of a kind unknown to him and not usually found in the area. He handed over the debris, which seemed to him to have come from a bacterial bomb, to one of his teachers, together with samples of the feathers. He collected and burned the insects, with the exception of a few specimens which he kept to hand over to the authorities.

The members of the Commission were able to examine for themselves the bomb remains and samples of the feathers found at Kwan-Tien. The feathers and bomb remains are now being analysed; the mice which were inoculated have died but the bacteria have not yet been isolated.

(VIII) On 15 March 1952 at Mukden about 9.30 p.m., a soldier in the Security Corps on duty in the southern district of the town, saw "two flashes of lightning and something shining" fall over the Ma-Lu-Wan quarter, at an interval of four or five seconds, without hearing any explosion. Another soldier observed the same phenomenon.

The sirens were not used to warn the population, but the Commission was told by the head of the information section of the town's Air Defence Bureau that the service had been warned of the approach of an American aircraft. General Kao Peng also told the Commission that the approach of the aircraft had been observed and reported to the military authorities at 9.00 p. m.

Mrs. Li Shan-ping, president of the Union of Employees of the Department of Commerce and assistant head of the anti-epidemic service of that Department handed over to the Commission a report dated 18 March, the contents of which she confirmed. The report gives an account of the search carried out on 15 and 16 March by 200 employees, who collected from the building in which the employees of the Department are housed and the surrounding area a large quantity of insects of many kinds, in particular flies and grasshoppers, whose presence in the town at that season was quite abnormal.

The same witness indicated that the anti-epidemic committee of the Department of Commerce had been set up on 9 March 1952, that it had completely disinfected the premises between 9 and 13 March and that no suspicious insect had been found before the evening of 15 March.

The Commission heard three experts on this matter.

Professor Sicien H. Chen examined the grasshoppers which were identified as belonging to the *Locusta migratoria* species. In the Mukden area, these insects normally disappear at the end of the autumn or at the beginning of the winter after laying their eggs which do not hatch until May or June. In his opinion, the live grasshoppers found at Mukden on 15 March could not have been native to the region.

Other grasshoppers which were found in a concreted yard were identified as dwarf grasshoppers of the *Aceridium* genus.

Professor Luh Paoling studied the flies which were of the *Muscina stabulans* species, larger than the common housefly. These are favourable agents for the transmission of cholera, dysentery, typhoid and paratyphoid. This species is chiefly found in the temperate zone. He felt that it was impossible that it should occur normally in large quantities out of doors at that season and in that area.

Mr. Ching Kwau-hua said that the flies captured were carriers of typhoid bacilli.

blanc à l'intérieur et gris-argent à l'extérieur, et, à 3 mètres de là, une tige en fer à l'extrémité de laquelle était attachée une calotte de métal. Le témoin, qui a déposé devant la Commission, a trouvé, à proximité du trou, des plumes de poulet, les unes courtes, jaunes et blanches, les autres plus longues et noires. Ces plumes par leur quantité et leur couleur différente paraissaient provenir de plusieurs poulets. Il n'a pas trouvé d'os de volailles aux alentours.

Le jeune Li Sze-chien a vu également des insectes vivants dont il ne connaissait pas l'espèce et qui n'existent pas normalement dans la région. Il a remis à un de ses professeurs les débris qui lui ont paru provenir d'une bombe bactériologique ainsi que des échantillons de plumes. Il a ramassé et brûlé des insectes, sauf quelques spécimens conservés pour être remis aux autorités.

Les membres de la Commission ont pu examiner eux-mêmes les débris de bombes et les échantillons des plumes trouvées à Kwan-Tien. L'analyse des plumes et des débris de bombes est en cours; des souris inoculées sont mortes, mais les bactéries n'ont pas encore été isolées.

(VIII) Le 15 mars 1952 à Moukden, vers 21 h. 30, un soldat du corps de sécurité, alors qu'il se trouvait en service dans le district sud de la ville, a aperçu "deux éclairs et quelque chose de lumineux" tomber au-dessus du quartier Ma-Lu-Wan, à un intervalle de 4 ou 5 secondes, sans avoir entendu d'explosion. Un autre soldat a observé le même phénomène.

Les sirènes n'ont pas été utilisées pour donner l'alerte à la population, mais il a été affirmé à la Commission par le chef de la section d'information du bureau de défense antiaérienne de la ville que ce service avait été avisé du survol d'un avion américain. Le général Kao Peng a d'ailleurs indiqué à la Commission que ce survol avait été observé et signalé aux autorités militaires à 21 heures.

Mme Li Shan-ping, présidente du syndicat des employés du Département du commerce et chef adjoint du Service de prévention antiépidémique de ce département, a remis à la Commission le texte d'un rapport en date du 18 mars dont elle a confirmé les termes. Ce rapport rend compte des recherches effectuées les 15 et 16 mars par 200 employés qui ont ramassé dans l'immeuble où logent les employés de ce département et aux alentours une grande quantité d'insectes de nombreuses espèces, en particulier des mouches et des sauterelles, dont la présence dans la ville, à cette époque, était tout à fait anormale.

Le même témoin a indiqué que le Comité antiépidémique du Département du commerce avait été constitué le 9 mars 1952, qu'il avait procédé à une désinfection complète du 9 au 13 mars, et qu'aucun insecte suspect n'avait été trouvé avant la soirée du 15 mars.

Trois experts ont été entendus à ce sujet par la Commission.

Le professeur Sicien H. Chen a examiné les sauterelles identifiées comme appartenant à l'espèce *locusta migratoria*. Dans la région de Moukden, ces insectes disparaissent normalement à la fin de l'automne ou au début de l'hiver après la ponte des œufs qui éclosent seulement aux mois de mai ou juin. Ceux qui ont été trouvés vivants le 15 mars à Moukden ne peuvent, à son avis, provenir de la région.

D'autres sauterelles trouvées dans une cour en ciment ont été identifiées comme des sauterelles naines du genre *acrydium*.

Le professeur Luh Paoling a étudié les mouches qui étaient de l'espèce *muscina stabulans*, plus grandes que les mouches domestiques. Ce sont des agents favorables à la transmission du choléra, de la dysenterie, de la typhoïde et de la paratyphoïde. Cette espèce vit surtout dans les régions tempérées. L'expert estime impossible qu'à cette époque et dans cette région, elles se trouvent normalement en grande quantité en dehors des maisons.

M. Ching Kwau-hua a indiqué que les mouches capturées étaient porteuses de bacilles de typhoïde.

(IX) On 17 March 1952, an inhabitant of the town of Sze-Ping found some flies in the country; a systematic search was made, and many large groups of flies were found.

Professor Chin Yao-ting, who examined a large number of these insects, told the Commission that they were flies of the *Musca vicina* species which could not occur normally out of doors in winter in an area where there was snow. The preliminary tests showed that they were carriers of anthrax bacilli.

General Kao Peng told the Commission that he had not received any report of American aircraft flying over the area on 17 March or during the previous four days.

(X) On 19 March 1952, an employee at the Tieh-Ling station found groups of mosquitoes flying about in front of the station and in various parts of the station buildings, although the minimum temperature at that date was -10° .

Professor Chin Yao-ting examined some of these insects and identified them as members of the *Aedes koreicus* species. He explained to the Commission that normally the species only appeared at the end of May in North-East China. Tests are now being carried out to determine whether these insects were carriers of bacteria.

An American aircraft had flown over the area on 15 March at 9 p.m.

III. CONCLUSIONS

On the basis of the documents and evidence collected by the Commission the following facts may be regarded as established:

(1) During the month of March 1952, the abnormal presence of insects of various species was reported and verified at various points in the southern part of North-East China, mostly at some distance from the Korean frontier.

(2) In all cases, the presence of these insects was abnormal because of the season and the temperature, and because of their concentration in limited areas.

(3) In several cases, feathers were also found at places where their presence could not be explained naturally.

(4) In most cases, tests and experiments carried out on guinea pigs and mice showed that these insects and feathers were carrying the microbes of contagious diseases: the bacteria of Pasteurellusis, anthrax, typhoid and paratyphoid, rickettsia and the encephalitis virus.

(5) It was established, in nine cases examined by the Commission, that American aircraft had flown over the areas where the insects or feathers were discovered, on the same day or a few days before the discovery.

(6) In several cases, the witnesses had seen some object dropped by the aircraft and in one case the remains had been found of a receptacle apparently designed to hold insects.

(7) Although the sanitary measures taken by the authorities have so far avoided any danger of an epidemic, seventeen persons contaminated by insects carrying bacilli have died.

The Commission considers that the infected insects and feathers could only have been brought to the area by the American aircraft, which had neither the right to fly nor any avowable motive for flying over the territory of North-East China.

This conclusion is the more inescapable when these facts are compared with findings of the Commission during its investigation in Korea. The report prepared after this first

IX) Le 17 mars 1952, un habitant de la ville de Sze-Ping a découvert des mouches dans la campagne; des recherches systématiques ont été effectuées, et de grandes quantités de mouches groupées ont été trouvées.

Le professeur Chin Yao-ting qui a examiné beaucoup de ces insectes a indiqué à la Commission qu'il s'agissait de mouches de l'espèce *musca vicina* qui ne pouvaient se trouver normalement en plein air en hiver dans une région enneigée. Les premières analyses ont révélé qu'elles étaient porteuses de bacilles du charbon (anthrax).

Le général Kao Peng a déclaré à la Commission qu'il n'avait pas reçu de rapport relatif au survol de cette région par des avions américains à la date du 17 mars ou dans les jours précédents.

X) Le 19 mars 1952, un employé de la gare de Tieh-Ling a découvert devant la gare et dans plusieurs parties des bâtiments de cette gare des groupes de moustiques qui volaient, alors que la température minima à cette date avait été de -10° .

Le professeur Chin Yao-ting a examiné quelques-uns de ces insectes et les a identifiés comme de l'espèce *aedes koreicus*. Il a précisé à la Commission que normalement cette espèce apparaissait seulement à la fin du mois de mai dans le nord-est de la Chine. Les analyses pour déterminer si ces insectes étaient porteurs de bactéries sont en cours.

Un avion américain avait survolé la région le 15 mars à 21 heures.

III. CONCLUSIONS

Les documents et témoignages recueillis par la Commission permettent de considérer comme établis les faits suivants:

1) Au cours du mois de mars 1952, la présence anormale d'insectes de diverses espèces a été signalée et vérifiée en divers points du sud de la Chine du Nord-Est, mais la plupart éloignés de la frontière de Corée.

2) Dans tous les cas, la présence de ces insectes était anormale en raison notamment de la saison et de la température, ainsi que leur concentration sur des espaces limités.

3) Dans plusieurs cas, des plumes ont été également découvertes en des endroits où leur présence ne pouvait pas s'expliquer naturellement.

4) Dans la plupart des cas, il résulte des analyses et expérimentations pratiquées sur des cobayes ou des souris que ces insectes et ces plumes étaient porteurs de microbes de maladies contagieuses: bactéries de pasteurellosis, du charbon, de la typhoïde et paratyphoïde, rickettsia et virus d'encéphalite.

5) Il a été établi, dans neuf cas examinés par la Commission, que les régions où ont été découverts les insectes ou les plumes avaient été survolées par des avions américains le jour même ou dans les quelques jours qui ont précédé cette découverte.

6) Dans plusieurs cas, les témoins ont vu un objet lancé par ces avions et, dans un cas, on a trouvé des débris qui proviennent d'un récipient apparemment destiné à contenir des insectes.

7) Bien que les mesures sanitaires prises par les autorités aient jusqu'ici écarté tout danger d'épidémie, 17 personnes contaminées par des insectes porteurs de bacilles sont décédées.

La Commission estime que les insectes et plumes infectés n'ont pu être apportés dans ces régions que par les avions américains, qui n'avaient ni le droit ni aucun motif avouable de survoler le territoire de la Chine du Nord-Est.

Cette conclusion s'impose d'autant plus lorsqu'on rapproche ces faits des constatations effectuées par la Commission lors de son enquête en Corée. Le rapport établi à la suite de cette

investigation, which draws attention in particular to the discovery of the remains of a special bomb with an inscription in English, establishes that the American forces have distributed insects carrying the bacteria of contagious diseases in Korea. Many of the infected insects found in China are similar to those found in Korea.

The use of bacterial weapons is prohibited by the laws and customs of warfare. This prohibition, which was confirmed by the Geneva Protocol of 18 June 1925, is particularly compelling when there is no armed conflict.

The charter of the International Military Tribunal of Nürnberg described the murder and extermination of civilian populations as a crime against humanity, whether in time of peace or in time of war.

The Convention of 9 December 1948 on the Prevention and Punishment of the Crime of Genocide applies expressly in time of peace or in time of war to acts killing or causing serious bodily harm to members of a national, ethnical or racial group, committed or attempted with intent to destroy the group as such, in whole or in part.

We consider that the facts reported above constitute an act of aggression committed by the United States, an act of genocide and a particularly hateful crime against humanity. They pose an extremely serious threat to an entire population, the limits and consequences of which cannot be foreseen.

Our conviction is based on facts which we have verified in strict compliance with legal principles and in full awareness of our responsibility.

As lawyers, we protest solemnly against these violations of international law.

As democrats, we denounce an act of aggression which threatens world peace.

As men and women, we express our indignation at this monstrous use of science for criminal ends.

This report was drawn up in French and signed by all the members of the Commission at Peking on 2 April 1952:

(Signé) Dr. BRANDWEINER
L. CAVALIERI
Jack GASTER
Marc JACQUIER
Ko PO-NIEN (in Chinese)
M. L. MOERENS
Letelba RODRIGUES DE BRITTO
Z. WASILKOWSKA

première enquête, et qui signale notamment la découverte des débris d'une bombe spéciale portant une inscription en anglais, établit que les forces américaines ont répandu en Corée des insectes porteurs de bactéries de maladies contagieuses. Or, beaucoup des insectes infectés découverts en Chine sont semblables à ceux trouvés en Corée.

L'emploi des armes bactériologiques est interdit par les lois et coutumes de la guerre. Cette prohibition, confirmée par le Protocole de Genève du 18 juin 1925, s'impose d'autant plus lorsqu'il n'y a pas de conflit armé.

Le statut du Tribunal international militaire de Nuremberg a qualifié de crime contre l'humanité, sans distinction entre l'état de paix et l'état de guerre, l'assassinat et l'extermination des populations civiles.

La Convention du 9 décembre 1948 pour la prévention et la répression du crime de génocide s'applique expressément en temps de paix comme en temps de guerre aux meurtres ou atteintes graves à l'intégrité physique des membres d'un groupe national, ethnique et racial, commis ou tentés avec l'intention de détruire ce groupe comme tel, en tout ou en partie.

Nous considérons que les faits ci-dessus rapportés constituent un acte d'agression commis par les Etats-Unis, un acte de génocide et un crime contre l'humanité particulièrement odieux. Ils font peser en effet sur toute une population une menace extrêmement grave dont les limites et les conséquences ne peuvent être prévues à l'avance.

Notre conviction est fondée sur des faits que nous avons vérifiés avec toute la rigueur des disciplines juridiques et la conscience de nos responsabilités.

Comme juristes, nous élevons une protestation solennelle contre ces violations du droit international.

Comme démocrates, nous dénonçons un acte d'agression qui menace la paix mondiale.

Comme hommes et comme femmes, nous exprimons notre émotion indignée devant cette monstrueuse utilisation de la science pour des buts criminels.

Ce rapport a été rédigé en langue française et signé par tous les membres de la Commission à Pékin, le 2 avril 1952.

(Signé) Dr. BRANDWEINER
L. CAVALIERI
Jack GASTER
Marc JACQUIER
Ko PO-NIEN (en chinois)
M. L. MOERENS
Letelba RODRIGUES DE BRITTO
Z. WASILKOWSKA

DOCUMENT S/2685

Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 28 June 1952

[Original text: Russian and French]
[30 June 1952]

On 25 June last, in my capacity as President of the Security Council of the United Nations, I received a cablegram from Mr. Gheorghiu Dej, President of the Council of Ministers of the People's Republic of Romania, stating that the People's Republic of Romania applied as long ago as 12 October 1948 for admission to the United Nations and expressing support of the proposal, submitted to the Security Council by the USSR delegation, concerning the simultaneous admission of the fourteen States which have applied for such admission [S/2664].

Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 28 juin 1952

[Texte original en français et en russe]
[30 juin 1952]

Le 25 juin dernier, j'ai reçu, en ma qualité de Président du Conseil de sécurité des Nations Unies, un télégramme dans lequel M. Gheorghiu Dej, Président du Conseil des ministres de la République populaire de Roumanie, rappelle que la République populaire de Roumanie a demandé, dès le 12 octobre 1948, à devenir Membre de l'Organisation des Nations Unies, et appuie la proposition que la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques a présentée au Conseil de sécurité, touchant l'admission simultanée des quatorze Etats qui ont présenté une demande d'admission [S/2664].

The said cablegram is enclosed.

I would ask you to have this letter and the cablegram from the President of the Council of Ministers of the People's Republic of Romania issued as a document of the Security Council and distributed to all Member States of the United Nations.

(Signed) Y. MALIK
President of the Security Council

CABLEGRAM DATED 25 JUNE 1952 TO THE PRESIDENT OF THE SECURITY COUNCIL FROM THE PRESIDENT OF THE COUNCIL OF MINISTERS OF ROMANIA

On behalf of the Government of the People's Republic of Romania, I have the honour to inform you of the following.

The Government of the People's Republic of Romania, which submitted a request on 12 October 1948 for admission to membership in the United Nations, in accordance with all the provisions of the United Nations Charter, resolutely supports the proposal of the Soviet Union made by its permanent representative to the United Nations, Y. A. Malik, who requested the Security Council to adopt a recommendation to the General Assembly concerning the simultaneous admission to membership in the United Nations of the fourteen States which have applied for such admission.

The proposal of the Soviet Union, which constantly struggles to strengthen peace and to promote friendly relations among nations, is directed towards the correct application of the provisions of the United Nations Charter, the extension of the possibilities of co-operation among peoples and the maintenance and strengthening of peace and international security. The American imperialists, who wish to dominate the world and to unleash a new world war, have violated the principles of the United Nations Charter and, by dictating to and exercising pressure against the majority of the Members of the United Nations, have prevented the simultaneous admission to the United Nations of the People's Republic of Romania and other States.

The Romanian Government, expressing the wish of the peace-loving Romanian people, requests the Security Council to adopt the draft resolution submitted by the Soviet Union concerning the simultaneous admission of the fourteen States to membership in the United Nations and thus to serve the cause of peace and of co-operation among peoples.

Gheorghiu DEJ
*President of the Council of
Ministers of the People's
Republic of Romania*

Bucharest,
24 June 1952.

Le texte de ce câblogramme est joint à la présente communication.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire publier la présente lettre et le câblogramme du Président du Conseil des ministres de la République populaire de Roumanie comme document du Conseil de sécurité et d'en faire parvenir le texte à tous les Etats Membres de l'Organisation.

(Signé) J. MALIK
Président du Conseil de sécurité

CÂBLOGRAMME, EN DATE DU 25 JUIN 1952, ADRESSÉ AU PRÉSIDENT DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES DE ROUMANIE

Au nom du Gouvernement de la République populaire roumaine j'ai l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit.

Le Gouvernement de la République populaire roumaine, qui le 12 octobre 1948 a déposé une demande d'admission comme Membre remplissant toutes les conditions prévues dans la Charte des Nations Unies, soutient résolument la proposition de l'Union soviétique faite par son représentant permanent à l'ONU, J. A. Malik, qui demande au Conseil de sécurité l'adoption d'une recommandation adressée à l'Assemblée générale concernant l'admission simultanée comme Membres de l'ONU des quatorze Etats qui ont déposé des demandes dans ce sens.

La proposition de l'Union soviétique, qui lutte de façon conséquente pour le renforcement de la paix et le développement des relations d'amitié entre les peuples, tend à la juste application des dispositions de la Charte des Nations Unies, à l'élargissement des possibilités de collaboration entre les peuples, au maintien et au renforcement de la paix et de la sécurité internationales. Les impérialistes américains, qui tendent à la domination du monde et au déclenchement d'une nouvelle guerre mondiale, ont violé les principes de la Charte de l'ONU et, par la méthode du diktat et de la pression contre la majorité exprimée des Membres de l'ONU, ont empêché l'admission simultanée à l'ONU de la République populaire roumaine et des autres Etats.

Le Gouvernement roumain, représentant la volonté du peuple roumain épris de paix, demande au Conseil de sécurité d'adopter le projet de résolution proposé par l'Union soviétique concernant l'admission simultanée des quatorze Etats en tant que Membres de l'ONU et de servir ainsi la cause de la paix et de la collaboration entre les peuples.

Gheorghiu DEJ
*Président du Conseil des ministres
de la République populaire roumaine*

Bucarest, le 24 juin 1952.

CHECK LIST OF DOCUMENTS
REPertoire DES DOCUMENTS

CHECK LIST OF DOCUMENTS

The following check list of documents sets forth in numerical order the dates of issue, titles and other relevant information on all Security Council documents issued during the period covered, as well as those documents of earlier date which were dealt with by the Security Council for the first time during its meetings held within the same period. Documents, the texts of

which have been reproduced in full in the *Official Records* of the meetings of the Security Council are not printed in this supplement, nor in most cases are those which have been issued but not discussed by the Council during the period covered. Documents printed herein, in the *Official Records* of meetings or elsewhere are so designated in the check list.

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2508	1 February 1952	Letter dated 30 January 1952 addressed to the President of the Security Council from the representatives of Afghanistan, Burma, Egypt, Ethiopia, India, Indonesia, Iran, Iraq, Lebanon, Liberia, Pakistan, the Philippines, Saudi Arabia, Syria and Yemen, concerning Tunisia	1	
S/2571	31 March 1952	Letter dated 29 March 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia	2	
S/2573	2 April 1952	Note dated 31 March 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eleven <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2574	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Indonesia to the United Nations, concerning Tunisia	9	
S/2575	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Egypt to the United Nations, concerning Tunisia	11	
S/2576	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the acting permanent representative of Iraq to the United Nations, concerning Tunisia	11	
S/2577	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Pakistan to the United Nations, concerning Tunisia.....	11	
S/2578	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Saudi Arabia to the United Nations, concerning Tunisia	12	

REPERTOIRE DES DOCUMENTS

Dans le répertoire des documents ci-dessous figurent, par ordre numérique, la date de distribution, le titre et tous autres renseignements relatifs à tous les documents du Conseil de sécurité distribués pendant la période visée dans le présent supplément et aux documents antérieurs qui ont, pour la première fois, fait l'objet d'un examen par le Conseil au cours des séances tenues pendant la même période. Les documents dont le texte a été reproduit intégralement dans les *Procès-*

verbaux officiels des séances du Conseil, de même que la plupart des documents qui ont été distribués mais n'ont pas fait l'objet d'un examen par le Conseil au cours de la période envisagée, ne figurent pas dans le présent supplément. On trouvera dans le répertoire, à propos des documents imprimés, des indications renvoyant au présent volume, aux *Procès-verbaux officiels* des séances ou à d'autres sources.

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2508/ Rev.2	1er février 1952	Lettre, en date du 30 janvier 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par les représentants de l'Afghanistan, de l'Arabie saoudite, de la Roumanie, de l'Égypte, de l'Éthiopie, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Irak, de l'Iran, du Liban, du Libéria, du Pakistan, des Philippines, de la Syrie et du Yémen, au sujet de la Tunisie	1	
S/2571	31 mars 1952	Lettre, en date du 29 mars 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	2	
S/2573	2 avril 1952	Note, en date du 31 mars 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des États-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre onze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement
S/2574	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	9	
S/2575	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Égypte auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	11	
S/2576	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent par intérim de l'Irak auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	11	
S/2577/ Rev.1	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent du Pakistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	11	
S/2578	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Arabie saoudite auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12	

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2579	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the delegation of Afghanistan to the United Nations, concerning Tunisia	12	
S/2580	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the permanent representative of India to the United Nations, concerning Tunisia.....	12	
S/2581	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the liaison officer of Burma to the United Nations, concerning Tunisia	12	
S/2582	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of Iran to the United Nations, concerning Tunisia	13	
S/2583	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of the Philippines to the United Nations, concerning Tunisia	13	
S/2584	2 April 1952	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the representative of Yemen, concerning Tunisia	15	
S/2585	2 April 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/2586	2 April 1952	Note dated 1 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting seven <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2587	2 April 1952	Note dated 2 April 1952 addressed to the Secretary General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2588	3 April 1952	Note dated 2 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2589	7 April 1952	Note dated 4 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2590	7 April 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>

Cotes des documents	Dates	Titres	Pages dans ce volume	Observations et références à une autre source
S/2579	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par la délégation de l'Afghanistan auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12	
S/2580	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Inde auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12	
S/2581/ Rev.1	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le chargé de liaison de la Birmanie auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	12	
S/2582	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de l'Iran auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	13	
S/2583/ Rev.1	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent des Philippines auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la Tunisie	13	
S/2584	2 avril 1952	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen, au sujet de la Tunisie ...	15	
S/2585	2 avril 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document mimeographié seulement
S/2586	2 avril 1952	Note, en date du 1er avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre sept communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2587	2 avril 1952	Note, en date du 2 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2588	3 avril 1952	Note, en date du 2 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2589	7 avril 1952	Note, en date du 4 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2590	7 avril 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2591	8 April 1952	Note dated 7 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting fourteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2592	9 April 1952	Note dated 8 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2593	10 April 1952	Note dated 9 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the thirty-eighth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		To be published in a special supplement
S/2594	10 April 1952	Note dated 9 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2595	14 April 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2596	11 April 1952	Letter dated 11 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the deputy permanent representative of the United Kingdom of Great Britain and Northern Ireland to the United Nations		Not dealt with
S/2597	11 April 1952	Letter dated 11 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the permanent representative of France to the United Nations		<i>Idem</i>
S/2598	14 April 1952	Pakistan: draft resolution concerning Tunisia		Text in 576th meeting
S/2599	16 April 1952	Report of the Trusteeship Council to the Security Council on the Trust Territory of the Pacific Islands, for the period from 17 March 1951 to 1 April 1952		Not dealt with
S/2600	14 April 1952	Chile: draft resolution concerning Tunisia		Text in 576th meeting
S/2601	14 April 1952	Note dated 10 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2602	14 April 1952	Note dated 11 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six		<i>Idem</i>

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2591	8 avril 1952	Note, en date du 7 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatorze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2592	9 avril 1952	Note, en date du 8 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2593	10 avril 1952	Note, en date du 9 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le trente-huitième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée		Sera publié dans un supplément spécial
S/2594	10 avril 1952	Note, en date du 9 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2595	14 avril 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2596	11 avril 1952	Lettre, en date du 11 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant adjoint du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord auprès de l'Organisation des Nations Unies		Non examiné
S/2597	11 avril 1952	Lettre, en date du 11 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant permanent de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies		<i>Idem</i>
S/2598	14 avril 1952	Pakistan: projet de résolution relatif à la Tunisie		Reproduit dans le compte rendu de la 576ème séance
S/2599	16 avril 1952	Rapport du Conseil de tutelle au Conseil de sécurité au sujet du Territoire sous tutelle des îles du Pacifique pour la période du 17 mars 1951 au 1er avril 1952		Non examiné
S/2600	14 avril 1952	Chili: projet de résolution relatif à la Tunisie		Reproduit dans le compte rendu de la 576ème séance
S/2601	14 avril 1952	Note, en date du 10 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2602	14 avril 1952	Note, en date du 11 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
		<i>communiqués issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea</i>		
S/2603	15 April 1952	Note dated 14 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting twelve <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2604	16 April 1952	Note dated 15 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2605	16 April 1952	Note dated 15 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the thirty-ninth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		To be published in a special supplement
S/2606	17 April 1952	Note dated 16 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2607	18 April 1952	Note dated 17 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2608	21 April 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2609	21 April 1952	Note dated 18 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2610	22 April 1952	Note dated 21 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting fifteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2611 and Corr.1	22 April 1952	Third report to the Security Council of the United Nations Representative for India and Pakistan: Letter dated 22 April 1952, addressed to the Secretary-General, transmitting the report		<i>Official Records of the Security Council, Seventh Year, Special Supplement No. 2</i>

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
		lui transmettre six communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		
S/2603	15 avril 1952	Note, en date du 14 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre douze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2604	16 avril 1952	Note, en date du 15 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2605	16 avril 1952	Note, en date du 15 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le trente-neuvième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée		Sera publié dans un supplément spécial
S/2606	17 avril 1952	Note, en date du 16 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2607	18 avril 1952	Note, en date du 17 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2608	21 avril 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2609	21 avril 1952	Note, en date du 18 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2610	22 avril 1952	Note, en date du 21 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quinze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2611 & Corr.1	22 avril 1952	Troisième rapport adressé au Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan; lettre adressée au Secrétaire général le 22 avril 1952 pour lui transmettre le rapport		Procès-verbaux officiels du Conseil de sécurité, septième année, Supplément spécial No 2

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2612	23 April 1952	Note dated 22 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2613	24 April 1952	Note dated 23 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2614	25 April 1952	Note dated 24 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2615	28 April 1952	Note dated 25 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2616	28 April 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2617	29 April 1952	Note dated 28 April 1952 addressed to the Secretary-General from the acting permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as Commanding General of the military forces made available to the United Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1583)	15	
S/2618	29 April 1952	Note dated 28 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting thirteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2619	30 April 1952	Note dated 29 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the fortieth report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1583)		To be printed in a special supplement
S/2620	30 April 1952	Note dated 29 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2612	23 avril 1952	Note, en date du 22 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement
S/2613	24 avril 1952	Note, en date du 23 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2614	25 avril 1952	Note, en date du 25 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2615	28 avril 1952	Note, en date du 25 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2616	28 avril 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2617	29 avril 1952	Note, en date du 28 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim des Etats-Unis Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588).....	15	
S/2618	29 avril 1952	Note, en date du 28 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre treize communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2619	30 avril 1952	Note, en date du 29 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le quarantième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée		Sera publié dans un supplément spécial
S/2620	30 avril 1952	Note, en date du 29 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2621	1 May 1952	Note dated 30 April 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting six <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2622	2 May 1952	Note dated 1 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2623	5 May 1952	Note dated 2 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2624	5 May 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2625	6 May 1952	Note dated 5 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting twelve <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2626	7 May 1952	Note dated 7 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2627	9 May 1952	Note dated 7 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2628	9 May 1952	Note dated 8 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2629	9 May 1952	Note dated 9 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the forty-first report of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		To be published in a special supplement
S/2630	12 May 1952	Note dated 9 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three		Mimeographed document only

<i>Cotis des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2621	1er mai 1952	Note, en date du 30 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre six communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2622	2 mai 1952	Note, en date du 1er mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2623	5 mai 1952	Note, en date du 2 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre deux communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2624	5 mai 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2625	6 mai 1952	Note, en date du 5 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre douze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2626	7 mai 1952	Note, en date du 6 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2627	9 mai 1952	Note, en date du 7 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2628	9 mai 1952	Note, en date du 8 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2629	9 mai 1952	Note, en date du 9 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), le quarante et unième rapport du Commandement des Nations Unies en Corée		Sera publié dans un supplément spécial
S/2630	12 mai 1952	Note, en date du 9 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour		Document mimeographié seulement

Document No.	Date	Title	Page in this volume	Observations and references to other sources
		<i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		
S/2631	12 May 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		Mimeographed document only
S/2632	14 May 1952	Note dated 12 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting fourteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2633	14 May 1952	Note dated 13 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as Commanding General of the military forces made available to the Unified Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)	15	
S/2634	14 May 1952	Note dated 13 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2635	16 May 1952	Note dated 15 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2636	19 May 1952	Note dated 16 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2637	15 May 1952	Note dated 14 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2638	20 May 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2639	20 May 1952	Note dated 19 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eight <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
		lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		
S/2631	12 mai 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		Document miméographié seulement
S/2632	14 mai 1952	Note, en date du 12 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatorze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2633	14 mai 1952	Note, en date du 13 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588)	15	
S/2634	14 mai 1952	Note, en date du 13 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2635	16 mai 1952	Note, en date du 15 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2636	19 mai 1952	Note, en date du 16 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2637	15 mai 1952	Note, en date du 14 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2638	20 mai 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2639	20 mai 1952	Note, en date du 19 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre huit communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2640	21 May 1952	Note dated 20 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2641	22 May 1952	Note dated 21 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2642	23 May 1952	Progress report of the United Nations Conciliation Commission: Note by the Secretariat	16	
S/2643	23 May 1952	Note dated 22 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2644	26 May 1952	Note dated 23 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2645	26 May 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2646	27 May 1952	Note dated 26 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting fifteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2647	28 May 1952	Note dated 27 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2648	29 May 1952	Note dated 28 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2649	29 May 1952	Letter dated 29 May 1952 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan	16	
S/2650	29 May 1952	Letter dated 29 May 1952 from the Chairman of the Disarmament Commission to the Secretary-General, transmitting the first report of the Disarmament Commission	17	

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2640	21 mai 1952	Note, en date du 30 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2641	22 mai 1952	Note, en date du 21 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2642	23 mai 1952	Rapport périodique de la Commission de conciliation pour la Palestine: note du Secrétariat	16	
S/2643	23 mai 1952	Note, en date du 22 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2644	26 mai 1952	Note, en date du 23 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2645	26 mai 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2646	27 mai 1952	Note, en date du 26 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quinze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2647	28 mai 1952	Note, en date du 27 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2648	29 mai 1952	Note, en date du 28 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2649	29 mai 1952	Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan	16	
S/2650	29 mai 1952	Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission du désarmement pour lui transmettre le premier rapport de la Commission du désarmement	17	

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2651	2 June 1952	Note dated 29 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2652	2 June 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2653	4 June 1952	Note dated 3 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eighteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2654	4 June 1952	Note dated 3 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2655	5 June 1952	Note dated 4 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eighteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2656	6 June 1952	Note dated 5 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2657	9 June 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2658	10 June 1952	Note dated 6 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2659	11 June 1952	Note dated 9 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting thirteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2660	11 June 1952	Note dated 10 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>

<i>Notes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2651	2 juin 1952	Note, en date du 29 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié seulement
S/2652	2 juin 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2653	4 juin 1952	Note, en date du 3 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix-huit communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2654	4 juin 1952	Note, en date du 3 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2655	5 juin 1952	Note, en date du 4 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre dix-huit communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2656	6 juin 1952	Note, en date du 5 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2657	9 juin 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2658	10 juin 1952	Note, en date du 6 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2659	11 juin 1952	Note, en date du 9 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre treize communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2660	11 juin 1952	Note, en date du 10 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
S/2661	12 June 1952	Note dated 11 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2662	13 June 1952	Note dated 13 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting the forty-second and forty-third reports of the United Nations Command in Korea in accordance with the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588)		To be published in a special supplement
S/2663	16 June 1952	Union of Soviet Socialist Republics: draft resolution submitted on 14 June 1952 concerning an appeal to States to accede to and ratify the Geneva Protocol of 1925 for the prohibition of the use of bacterial weapons		Text in 577th meeting
S/2664	16 June 1952	Union of Soviet Socialist Republics: draft resolution submitted on 14 June 1952 concerning the adoption of a recommendation to the General Assembly on the simultaneous admission to membership in the United Nations of all fourteen States which have applied for such admission		Text in 590th meeting
S/2665	16 June 1952	Note dated 13 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2666	16 June 1952	Note dated 12 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2667	17 June 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2668	18 June 1952	Note dated 16 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting eleven <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2669	18 June 1952	Note dated 17 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2670	19 June 1952	Note dated 18 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two		<i>Idem</i>

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
S/2661	12 juin 1952	Note, en date du 11 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre trois communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement
S/2662	13 juin 1952	Note, en date du 13 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre, conformément à la résolution adoptée le 7 juillet 1950 par le Conseil de sécurité (S/1588), les quarante-deuxième et quarante-troisième rapports du Commandement des Nations Unies en Corée		Sera publié dans un supplément spécial
S/2663	16 juin 1952	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté le 14 juin 1952 tendant à inviter les Etats à adhérer au Protocole de Genève de 1923, interdisant l'emploi de l'arme bactérienne, et à ratifier ledit Protocole		Reproduit dans le compte rendu de la 577ème séance
S/2664	16 juin 1952	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution présenté le 14 juin 1952 concernant l'adoption d'une recommandation à l'Assemblée générale tendant à l'admission simultanée à l'Organisation des Nations Unies des quatorze Etats qui ont présenté des demandes à cet effet		Reproduit dans le compte rendu de la 590ème séance
S/2665	16 juin 1952	Note, en date du 13 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement
S/2666	16 juin 1952	Note, en date du 12 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2667	17 juin 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2668	18 juin 1952	Note, en date du 16 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre onze communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2669	18 juin 1952	Note, en date du 17 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2670	19 juin 1952	Note, en date du 18 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
		<i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		
S/2671	20 June 1952	United States of America: draft resolution submitted on 20 June 1952 concerning the question of a request for investigation of alleged bacterial warfare	17	
S/2672	23 June 1952	Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General by the President of the Council of Ministers and the Minister for Foreign Affairs of Cambodia, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter	18	
S/2673	23 June 1952	Letter dated 16 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Japan, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter	19	
S/2674	23 June 1952	Union of Soviet Socialist Republics: draft resolution		Text in 580th meeting
S/2674/ Rev.1	25 June 1952	Union of Soviet Socialist Republics: revised draft resolution		Text in 581st meeting
S/2675	23 June 1952	Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of France, concerning the application for admission to membership in the United Nations submitted by Cambodia (S/2672)	20	
S/2676	24 June 1952	Note dated 19 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting five <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2677	24 June 1952	Note dated 20 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting one <i>communiqué</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2678	24 June 1952	Note dated 23 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting thirteen <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2679	23 June 1952	Summary statement by the Secretary-General of matters of which the Security Council is seized and of the stage reached in their consideration		<i>Idem</i>
S/2680	25 June 1952	Note dated 24 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting two		<i>Idem</i>

<i>Cotes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
		lui transmettre deux communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		
S/2671	20 juin 1952	Etats-Unis d'Amérique: projet de résolution présenté le 20 juin 1952 concernant une demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne	17	
S/2672	23 juin 1952	Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, concernant la demande d'admission du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte	18	
S/2673	23 juin 1952	Lettre, en date du 16 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Japon, concernant la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte	19	
S/2674	23 juin 1952	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution		Reproduit dans le compte rendu de la 580ème séance
S/2674/ Rev.1	25 juin 1952	Union des Républiques socialistes soviétiques: projet de résolution révisé		Reproduit dans le compte rendu de la 581ème séance
S/2675	23 juin 1952	Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de France, concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Cambodge (S/2672)	20	
S/2676	24 juin 1952	Note, en date du 19 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document mimeographié sculement
S/2677	24 juin 1952	Note, en date du 20 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2678	24 juin 1952	Note, en date du 23 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre treize communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2679	23 juin 1952	Exposé succinct du Secrétaire général sur les questions dont est saisi le Conseil de sécurité et sur le point où en est leur examen		<i>Idem</i>
S/2680	25 juin 1952	Note, en date du 24 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour		<i>Idem</i>

<i>Document No.</i>	<i>Date</i>	<i>Title</i>	<i>Page in this volume</i>	<i>Observations and references to other sources</i>
		<i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		
S/2681	27 June 1952	Note dated 25 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting one <i>communiqué</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		Mimeographed document only
S/2682	27 June 1952	Note dated 26 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting three <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2683	30 June 1952	Note dated 27 June 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, transmitting four <i>communiqués</i> issued by the Headquarters of the United Nations Command in Korea		<i>Idem</i>
S/2684 (incorporating S/2684/Add.1)	30 June 1952	Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 30 June 1952	21	
S/2685	30 June 1952	Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 28 June 1952	69	

<i>Notes des documents</i>	<i>Dates</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages dans ce volume</i>	<i>Observations et références à une autre source</i>
		lui transmettre deux communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		
S/2681	27 juin 1952	Note, en date du 25 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre un communiqué publié par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		Document miméographié seulement
S/2682	27 juin 1952	Note, en date du 26 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre cinq communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2683	30 juin 1952	Note, en date du 27 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour lui transmettre quatre communiqués publiés par le Quartier général du Commandement des Nations Unies en Corée		<i>Idem</i>
S/2684 (incorporant S/2684/Add.1)	30 juin 1952	Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1952	21	
S/2685	30 juin 1952	Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 28 juin 1952	69	

TABLE OF CONTENTS

(Continued from page 2 of cover)

<i>Document No.</i>	<i>Title</i>	<i>Page</i>
S/2584	Letter dated 2 April 1952 addressed to the President of the Security Council from the representative of Yemen, concerning Tunisia.....	15
S/2617	Note dated 28 April addressed to the Secretary-General from the acting permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as Commanding General of the military forces made available to the Unified Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	15
S/2633	Note dated 13 May 1952 addressed to the Secretary-General from the permanent representative of the United States of America to the United Nations, concerning the appointment of General Mark W. Clark as the Commanding General of the military forces made available to the Unified Command pursuant to the Security Council resolution of 7 July 1950 (S/1588).....	15
S/2642	Progress report of the United Nations Conciliation Commission for Palestine: note by the Secretariat.....	16
S/2649	Letter dated 29 May 1952 addressed to the President of the Security Council from the United Nations Representative for India and Pakistan.....	16
S/2650	Letter dated 29 May 1952 from the Chairman of the Disarmament Commission to the Secretary-General, transmitting the first report of the Disarmament Commission.....	17
S/2671	United States of America: draft resolution submitted on 20 June 1952 concerning the question of a request for investigation of alleged bacterial warfare....	17
S/2672	Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General by the President of the Council of Ministers and the Minister for Foreign Affairs of Cambodia, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter.....	18
S/2673	Letter dated 16 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of Japan, applying for admission to membership in the United Nations and transmitting a declaration accepting obligations under the Charter.....	19
S/2675	Letter dated 15 June 1952 addressed to the Secretary-General from the Minister for Foreign Affairs of France, concerning the application for admission to membership in the United Nations submitted by Cambodia (S/2672).....	20
S/2684	(incorporating S/2684/Add.1)—Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 30 June 1952.....	21
S/2685	Letter from the permanent representative of the Union of Soviet Socialist Republics to the United Nations, President of the Security Council, dated 28 June 1952.....	69
	Check list of documents.....	72

TABLE DES MATIERES

(Suite de la page 2 de la couverture)

<i>Cotes des documents</i>	<i>Titres</i>	<i>Pages</i>
S/2584	Lettre, en date du 2 avril 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant du Yémen, au sujet de la Tunisie.....	15
S/2617	Note, en date du 28 avril 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent par intérim des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588).....	15
S/2633	Note, en date du 13 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le représentant permanent des Etats-Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies au sujet de la nomination du général Mark W. Clark aux fonctions de Commandant en chef des forces armées mises à la disposition du Commandement unifié, conformément à la résolution adoptée par le Conseil de sécurité le 7 juillet 1950 (S/1588).....	15
S/2642	Rapport périodique de la Commission de conciliation pour la Palestine: note du Secrétariat.....	16
S/2649	Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Président du Conseil de sécurité par le représentant des Nations Unies auprès de l'Inde et du Pakistan.....	16
S/2650	Lettre, en date du 29 mai 1952, adressée au Secrétaire général par le Président de la Commission du désarmement pour lui transmettre le premier rapport de la Commission du désarmement.....	17
S/2671	Etats-Unis d'Amérique: projet de résolution présenté le 20 juin 1952 concernant une demande d'enquête au sujet d'un prétendu recours à la guerre bactérienne..	17
S/2672	Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Président du Conseil des ministres et Ministre des affaires étrangères du Cambodge, concernant la demande d'admission du Cambodge à l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte....	18
S/2673	Lettre, en date du 16 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères du Japon, concernant la demande d'admission du Japon à l'Organisation des Nations Unies, accompagnée d'une déclaration acceptant les obligations prévues par la Charte	19
S/2675	Lettre, en date du 15 juin 1952, adressée au Secrétaire général par le Ministre des affaires étrangères de France, concernant la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies présentée par le Cambodge (S/2672).....	20
S/2684	(incorporant S/2684/Add.1) — Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 30 juin 1952	21
S/2685	Lettre du représentant permanent de l'Union des Républiques socialistes soviétiques auprès de l'Organisation des Nations Unies, Président du Conseil de sécurité, en date du 28 juin 1952.....	69
	Répertoire des documents.....	73

SALES AGENTS FOR UNITED NATIONS PUBLICATIONS DEPOSITAIRES DES PUBLICATIONS DES NATIONS UNIES

- ARGENTINA — ARGENTINE**
Editorial Sudamericana S.A., Alsina 600, Buenos Aires.
- AUSTRALIA — AUSTRALIE**
H. A. Goddard, 255a George St., Sydney.
- BELGIUM — BELGIQUE**
Agence et Messageries de la Presse S.A., 14-22 rue du Persil, Bruxelles.
W. H. Smith & Son, 71-75, boulevard Adolphe-Max, Bruxelles.
- BOLIVIA — BOLIVIE**
Librería Selecciones, Casilló 972, La Paz.
- BRAZIL — BRÉSIL**
Livreria Agir, Rua Mexico 98-B, Rio de Janeiro; São Paulo, Belo Horizonte.
- CANADA**
Ryerson Press, 299 Queen St. West, Toronto.
Périodica, 4234 de la Roche, Montreal.
- CEYLON — CÉYLAN**
The Associated Newspapers of Ceylon Ltd., Lake House, Colombo.
- CHILE — CHILI**
Librería Ivens, Moneda 822, Santiago.
Editorial del Pacífico, Ahumada 57, Santiago.
- CHINA — CHINE**
The World Book Co. Ltd., 99 Chung King Road, 1st Section, Taipeh, Taiwan.
Commercial Press, 211 Honan Rd., Sheng-hai.
- COLOMBIA — COLOMBIE**
Librería Latina, Carrera 6a., 13-05, Bogotá.
Librería América, Medellín.
Librería Nacional Ltda., Barranquilla.
- COSTA RICA — COSTA-RICA**
Trijos Hermanos, Apartado 1313, San José.
- CUBA**
La Casa Belgo, O'Reilly 455, La Habana.
- CZECHOSLOVAKIA — TCHÉCOSLOVAQUIE**
Československý Spisovatel, Národní Třída 9, Praha 1.
- DENMARK — DANEMARK**
Einar Munksgaard, Ltd., Nørregade 6, København, K.
- DOMINICAN REPUBLIC — RÉPUB. DOMINICAINE**
Librería Dominicana, Mercedes 49, Ciudad Trujillo.
- ECUADOR — ÉQUATEUR**
Librería Científica, Guayaquil and Quito.
- EGYPT — ÉGYPTE**
Librairie "La Renaissance d'Égypte," 9 Sh. Adly Pasha, Cairo.
- EL SALVADOR — SALVADOR**
Manuel Navas y Cia., 1a. Avenida sur 37, San Salvador.
- ETHIOPIA — ÉTHIOPIE**
Agence Ethiopienne de Publicité, Box 128, Addis Abeba.
- FINLAND — FINLANDE**
Akateeminen Kirjakauppa, 2, Keskuskatu, Helsinki.
- FRANCE**
Editions A. Pedone, 13, rue Soufflot, Paris V.
- GREECE — GRÈCE**
"Eleftheroudakis," Place de la Constitution, Athènes.
- GUATEMALA**
Goubaud & Cis. Ltda., 5a. Avenida sur 28, Guatemala.
- HAITI**
Librairie "A la Caravelle," Boite postale 111-B, Port-au-Prince.
- HONDURAS**
Librería Panamericana, Calle de la Fuente, Tegucigalpa.
- INDIA — INDE**
Oxford Book & Stationery Co., Scindia House, New Delhi, and 17 Park Street, Calcutta.
P. Varadachary & Co., 8 Linghi Chetty St., Madras 1.
- INDONESIA — INDONÉSIE**
Jajasan Pembangunan, Gunung Sahari 84, Djakarta.
- IRAN**
Ketab-Khaneh Danesh, 293 Saadi Avenue, Tehran.
- IRAQ — IRAK**
Mockenzie's Bookshop, Baghdad.
- ISRAEL**
Blumstein's Bookstores Ltd., 35 Allenby Road, Tel Aviv.
- ITALY — ITALIE**
Colibri S.A., Via Mercalli 36, Milano.
- LEBANON — LIBAN**
Librairie Universelle, Beyrouth.
- LIBERIA**
J. Momolu Kamara, Monrovia.
- LUXEMBOURG**
Librairie J. Schummer, Luxembourg.
- MEXICO — MEXIQUE**
Editorial Hermes S.A., Ignacio Morisco 41, México, D.F.
- NETHERLANDS — PAYS-BAS**
N.V. Martinus Nijhoff, Lange Voorhout 9, 's-Gravenhage.
- NEW ZEALAND — NOUVELLE-ZÉLANDE**
United Nations Association of New Zealand, C.P.O. 1011, Wellington.
- NORWAY — NORVÈGE**
Johan Grundt Tanum Forlag, Kr. Augustsgt. 7A, Oslo.
- PAKISTAN**
Thomas & Thomas, Fort Mansion, Frero Road, Karachi, 3.
Publishers United Ltd., 176 Anarkali, Lahore.
- PANAMA**
José Menéndez, Plaza de Arango, Panamá.
- PARAGUAY**
Moreno Hermanos, Asunción.
- PERU — PÉROU**
Librería Internacional del Perú, S.A., Lima and Arequipa.
- PHILIPPINES**
Alamar's Book Store, 749 Rizal Avenue, Manila.
- PORTUGAL**
Livreria Rodrigues, 186 Rue Aurea, Lisboa.
- SINGAPORE**
The City Book Store, Ltd., Winchester House, Collyer Quay.
- SWEDEN — SUÈDE**
C. E. Fritze's Kungl. Hovbokhandel A.B., Fredsgatan 2, Stockholm.
- SWITZERLAND — SUISSE**
Librairie Payot S.A., Lausanne, Genève.
Hans Raunhardt, Kirchgasse 17, Zurich 1.
- SYRIA — SYRIE**
Librairie Universelle, Damas.
- THAILAND — THAÏLANDE**
Promuan Mit Ltd., 55 Chakrawat Road, Wat Tuk, Bangkok.
- TURKEY — TURQUIE**
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi, Beyoglu, Istanbul.
- UNION OF SOUTH AFRICA — U. SUD-AFRICAINE**
Van Schaik's Bookstore (Pty.), Ltd., Box 724, Pretoria.
- UNITED KINGDOM — ROYAUME-UNI**
H.M. Stationery Office, P. O. Box 569, London, S.E. 1 (and at H.M.S.O. Shops).
- U. S. OF AMERICA — ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE**
Int'l Documents Service, Columbia Univ. Press, 2960 Broadway, New York 27, N. Y.
- URUGUAY**
Representación de Editoriales, Prof. H. D'Elia, Av. 18 de Julio 1333, Montevideo.
- VENEZUELA**
Distribuidora Escolar S.A., Ferrnquín e Cruz de Candelaria 178, Caracas.
- YUGOSLAVIA — YOUGOSLAVIE**
Drzavno Preduzece, Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tito 23-11, Beograd.

United Nations publications can also be obtained from the following firms:
Les publications des Nations Unies peuvent également être obtenues aux adresses ci-dessous:

- AUSTRIA — AUTRICHE**
B. Wüllerstorff, Waageplatz, 4, Salzburg.
Gerald & Co., 1, Graben 31, Wien.
- GERMANY — ALLEMAGNE**
Elwert & Meurer, Hauptstrasse 101, Berlin—Schöneberg.
W. E. Saarbach, Frankenstrasse 14, Köln—Junkersdorf.
Alex. Horn, Spiegelgasse 9, Wiesbaden.
- JAPAN — JAPON**
Maruzen Company, Ltd., 6 Tori-Nichome Nihonbashi, Tokyo.
- SPAIN — ESPAGNE**
Librería Bosch, 11 Ronda Universidad, Barcelona.

(538)

Orders and inquiries from countries where sales agents have not yet been appointed may be sent to: Sales and Circulation Section, United Nations, New York, U.S.A.; or Sales Section, United Nations Office, Palais des Nations, Genève, Switzerland.

Les commandes et demandes de renseignements émanant de pays où il n'existe pas encore de dépositaires peuvent être adressées à la Section des ventes et de la distribution, Organisation des Nations Unies, New-York (États-Unis d'Amérique) ou à la Section des ventes, Organisation des Nations Unies, Palais des Nations, Genève (Suisse).